

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-second Parliament, 2015-16-17

Première session de la  
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

SOCIAL AFFAIRS,  
SCIENCE AND  
TECHNOLOGY

AFFAIRES SOCIALES,  
DES SCIENCES ET DE  
LA TECHNOLOGIE

*Chair:*

The Honourable KELVIN KENNETH OGILVIE

*Président :*

L'honorable KELVIN KENNETH OGILVIE

Wednesday, May 17, 2017 (in camera)  
Thursday, May 18, 2017 (morning)  
Thursday, May 18, 2017 (afternoon)

Le mercredi 17 mai 2017 (à huis clos)  
Le jeudi 18 mai 2017 (avant-midi)  
Le jeudi 18 mai 2017 (après-midi)

Issue No. 24

Fascicule n° 24

*Thirteenth meeting:*

Study on the role of robotics, 3D printing and  
artificial intelligence in the healthcare system

*Treizième réunion :*

Étude sur le rôle de la robotique, de l'impression 3D  
et de l'intelligence artificielle dans le système de santé

and

et

*First and second meetings:*

Subject matter of those elements contained in  
Divisions 5, 9, 11, 13, 14 and 16 of Part 4 of  
Bill C-44, An Act to implement certain provisions  
of the budget tabled in Parliament on  
March 22, 2017 and other measures

*Première et deuxième réunions :*

Teneur des éléments des sections 5, 9, 11, 13, 14 et 16  
de la partie 4 du projet de loi C-44, Loi portant  
exécution de certaines dispositions du budget  
déposé au Parlement le 22 mars 2017 et  
mettant en œuvre d'autres mesures

WITNESSES:  
(See back cover)

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON SOCIAL  
AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, *Chair*

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Cormier	Mégie
Day	Neufeld
Dean	Petitclerc
* Harder, P.C.	Seidman
(or Bellemare)	* Smith
MacDonald	(or Martin)
McIntyre	Stewart Olsen
McPhedran	Woo

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Woo replaced the Honourable Senator Griffin (*May 18, 2017*).

The Honourable Senator Griffin replaced the Honourable Senator Hartling (*May 18, 2017*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Unger (*May 18, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES  
SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

*Président* : L'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie

*Vice-président* : L'honorable Art Eggleton, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Cormier	Mégie
Day	Neufeld
Dean	Petitclerc
* Harder, C.P.	Seidman
(ou Bellemare)	* Smith
MacDonald	(ou Martin)
McIntyre	Stewart Olsen
McPhedran	Woo

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Woo a remplacé l'honorable sénatrice Griffin (*le 18 mai 2017*).

L'honorable sénatrice Griffin a remplacé l'honorable sénatrice Hartling (*le 18 mai 2017*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénatrice Unger (*le 18 mai 2017*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Monday May 8, 2017:

Resuming debate on the motion, as modified, of the Honourable Senator Bellemare, seconded by the Honourable Senator Harder, P.C.:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures, introduced in the House of Commons on April 11, 2017, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-44 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-44 in advance of it coming before the Senate:
  - (a) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in the Division 1 of Part 4;
  - (b) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 3, 8, 18 and 20 of Part 4;
  - (c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 5, 9, 11, 13, 14 and 16 of Part 4;
  - (d) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Divisions 10 and 17 of Part 4; and
  - (e) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 12 and 19 of Part 4;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-44 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;
3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-44 submit their final reports to the Senate no later than June 7, 2017;

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi le 8 mai 2017 :

Reprise du débat sur la motion, tel que modifiée, de l'honorable sénatrice Bellemare appuyée par l'honorable sénateur Harder, C.P.,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 11 avril 2017, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-44 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-44 avant qu'il soit présenté au Sénat :
  - a) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments de la section 1 de la partie 4;
  - b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 3, 8, 18 et 20 de la partie 4;
  - c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 5, 9, 11, 13, 14 et 16 de la partie 4;
  - d) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments des sections 10 et 17 de la partie 4;
  - e) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 12 et 19 de la partie 4;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-44, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;
3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-44, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 7 juin 2017;

4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-44 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-44.

After debate,

The question being put on the motion, as modified, it was adopted.

4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-44 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-44.

Après débat,

La motion, telle que modifiée, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, May 17, 2017  
(53)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met in camera this day at 4:16 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Cormier, Dean, McIntyre, Mégie, Neufeld, Ogilvie, Petitclerc, Seidman, Stewart Olsen and Unger (10).

*Also present:* The official reporters of the Senate.

*In Attendance:* Sonya Norris, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 25, 2016, the committee continued its study on the role of robotics, 3D printing and artificial intelligence in the healthcare system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

It was agreed to permit the recording and transcription of the in camera portion of the meeting, that one copy of the transcript be kept with the clerk for consultation purposes, and that the copy be destroyed at the end of the current parliamentary session.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee discussed the preparation of a draft report, and consideration of a draft agenda (future business).

At 5:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, May 18, 2017  
(54)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:30 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Cormier, Dean, Griffin, MacDonald, McIntyre, Mégie, Neufeld, Ogilvie, Petitclerc and Stewart Olsen (10).

*Also present:* The official reporters of the Senate.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 17 mai 2017  
(53)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit à huis clos aujourd'hui, à 16 h 16, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Cormier, Dean, McIntyre, Mégie, Neufeld, Ogilvie, Petitclerc, Seidman, Stewart Olsen et Unger (10).

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

*Également présente :* Sonya Norris, analyste du Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 octobre 2016, le comité poursuit son étude sur le rôle de la robotique, de l'impression 3D et de l'intelligence artificielle dans le système de santé. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle pendant la partie de la séance tenue à huis clos.

Il est convenu de permettre l'enregistrement et la transcription de la partie de la séance tenue à huis clos, qu'une copie de la transcription soit conservée par la greffière à des fins de consultation et que ladite copie soit détruite à la fin de la présente session parlementaire.

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité discute de la rédaction du projet de rapport et se penche sur une ébauche de programme (travaux futurs).

À 17 h 15, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 18 mai 2017  
(54)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Cormier, Dean, Griffin, MacDonald, McIntyre, Mégie, Neufeld, Ogilvie, Petitclerc et Stewart Olsen (10).

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, May 8, 2017, the committee began its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 5, 9, 11, 13, 14 and 16 of Part 4 of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures.

*WITNESSES:*

*Canadian Institute for Advanced Research (CIFAR):*

Dr. Alan Bernstein, President and Chief Executive Officer.

*Innovation, Science and Economic Development Canada:*

Alison McDermott, Director General, Science and Innovation Sector, Program Coordination Branch.

*Health Canada:*

David Lee, Executive Advisor to the Assistant Deputy Minister, Health Products and Food Branch;

Ed Morgan, Director General, Policy, Planning and International Affairs Directorate, Health Products and Food Branch;

Naira Minto-Saaed, Director, Strategic Planning and Accountability Division, Resource Management and Operations Directorate, Health Products and Food Branch;

Deryck Trehearne, Director General, Resource Management and Operations Directorate, Health Products and Food Branch.

*Innovative Medicines Canada:*

Declan Hamill, Vice-President, Legal, Regulatory and Policy;

Keith McIntosh, Executive Director, Scientific and Regulatory Affairs.

*Canadian Generic Pharmaceutical Association:*

Jim Keon, President;

Jody Cox, Vice-president, Federal and International Affairs.

The chair made a statement.

Dr. Bernstein made a statement and, together with Ms. McDermott, answered questions.

At 10:59 a.m., the committee suspended.

At 11:03 a.m., the committee resumed.

Mr. Morgan made a statement and, together with Mr. Lee, Ms. Minto-Saaed and Mr. Trehearne, answered questions.

At 11:29 a.m., the committee suspended.

At 11:32 a.m., the committee resumed.

Mr. Hamill and Mr. Keon each made a statement and answered questions.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 8 mai 2017, le comité entreprend son examen de la teneur des éléments des sections 5, 9, 11, 13, 13 et 16 de la partie 4 du projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

*TÉMOINS :*

*Institut canadien de recherches avancées (ICRA) :*

Dr Alan Bernstein, président et chef de la direction.

*Innovation, Sciences et Développement économique Canada :*

Alison McDermott, directrice générale, Secteur science et innovation, Direction générale de la coordination de programmes.

*Santé Canada :*

David Lee, conseiller exécutif au sous-ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments;

Ed Morgan, directeur général, Direction des politiques, de la planification et des affaires internationales, Direction générale des produits de santé et des aliments;

Naira Minto-Saaed, directrice, Division de la planification stratégique et responsabilité organisationnelle, Direction de la gestion des ressources et des opérations, Direction générale des produits de santé et des aliments;

Derek Trehearne, directeur général, Direction de la gestion des ressources et des opérations, Direction générale des produits de santé et des aliments.

*Médicaments novateurs Canada :*

Declan Hamill, vice-président, Section juridique, réglementaire et politique.

Keith McIntosh, directeur général, Affaires réglementaires et scientifiques.

*Association canadienne du médicament générique :*

Jim Keon, président;

Jody Cox, vice-présidente, Affaires fédérales et internationales.

Le président fait une déclaration.

Le Dr Bernstein fait un exposé puis, avec Mme McDermott, répond aux questions.

À 10 h 59, la séance est suspendue.

À 11 h 3, la séance reprend.

M. Morgan fait un exposé puis, avec M. Lee, Mme Minto-Saaed et M. Trehearne, répond aux questions.

À 11 h 29, la séance est suspendue.

À 11 h 32, la séance reprend.

M. Hamill et M. Keon font chacun un exposé et répondent aux questions.

At 11:51 a.m., the committee suspended.

At 11:53 a.m., the committee resumed in camera.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

It was agreed to permit the recording and transcription of the in camera portion of the meeting, that one copy of the transcript be kept with the clerk for consultation purposes, and that the copy be destroyed at the end of the current parliamentary session.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee discussed a draft report.

It was agreed that the committee recommend the approval of Divisions 5 and 16 of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures.

It was agreed that the steering committee approve the final version of the text relating to Divisions 5 and 16 of Bill C-44, taking into account today's discussion.

At 12:07 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, May 18, 2017  
(55)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 2:14 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Kelvin Kenneth Ogilvie, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Cormier, Dean, McIntyre, Ogilvie, Peticlerc, Stewart Olsen and Woo (7).

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, May 8, 2017, the committee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Divisions 5, 9, 11, 13, 14 and 16 of Part 4 of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures.

*WITNESSES:*

*Canadian Labour Congress:*

Barbara Byers, Secretary-Treasurer;

Chris Roberts, Director, Social and Economic Policy.

*Canadian Federation of Independent Business:*

Monique Moreau, Vice President, National Affairs.

À 11 h 51, la séance est suspendue.

À 11 h 53, la séance reprend à huis clos.

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la salle pendant la partie de la séance tenue à huis clos.

Il est convenu de permettre l'enregistrement et la transcription de la partie de la séance tenue à huis clos, qu'une copie de la transcription soit conservée par la greffière à des fins de consultation, et que ladite copie soit détruite à la fin de la présente séance parlementaire.

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité discute du projet de rapport.

Il est convenu que le comité recommande l'approbation des sections 5 et 16 du projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Il est convenu que le comité de direction approuve la version finale des sections 5 et 16 du projet de loi C-44, en tenant compte des discussions tenues aujourd'hui.

À 12 h 7, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 18 mai 2017  
(55)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 14 h 14, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Kelvin Kenneth Ogilvie (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Cormier, Dean, McIntyre, Ogilvie, Peticlerc, Stewart Olsen et Woo (7).

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 8 mai 2017, le comité poursuit son examen de la teneur des sections 5, 9, 11, 13, 14 et 16 de la partie 4 du projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

*TÉMOINS :*

*Congrès du travail du Canada :*

Barbara Byers, secrétaire-trésorière;

Chris Roberts, directeur, Politiques sociales et économiques.

*Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :*

Monique Moreau, vice-présidente, Affaires nationales.

*Vanier Institute of the Family:*

Nora Spinks, Chief Executive Officer (by video conference).

*Canada Employment Insurance Commission (CEIC):*

Pierre Laliberté, Commissioner for Workers;

Judith Andrew, Commissioner for Employers.

*Employment and Social Development Canada (ESDC):*

Andrew Brown, Executive Director, Employment Insurance Policy;

Rutha Astravas, Director, Special Benefits, Employment Insurance Policy;

Margaret Hill, Senior Director, Strategic Policy and Legislative Reform, Labour Program;

Charles Philippe Rochon, Acting Manager, Labour Standards and Wage Earner Protection Program, Workplace Directorate, Labour Program;

Duncan Shaw, Director, Employment Insurance Part II Benefits and Measures, Employment Programs Policy and Design, Skills and Employment Branch;

Rose Young, Manager, Employment Insurance Part II Benefits and Measures, Employment Programs Policy and Design.

The chair made a statement.

Ms. Byers made a statement and, together with Mr. Roberts, answered questions in relation to Division 11.

At 2:38 p.m., the committee suspended.

At 2:40 p.m., the committee resumed.

Ms. Andrew and Mr. Laliberté each made a statement and answered questions in relation to Division 11.

At 2:56 p.m., the committee suspended.

At 2:58 p.m., the committee resumed.

Ms. Spinks and Ms. Moreau each made a statement and answered questions in relation to Division 11.

At 3:31 p.m., the committee suspended.

At 3:33 p.m., the committee resumed.

Ms. Andrew and Mr. Laliberté each made a statement and answered questions in relation to Division 14.

At 3:52 p.m., the committee suspended.

At 3:56 p.m., the committee resumed.

Mr. Brown made a statement and, together with Ms. Hill, answered questions in relation to Division 11.

At 4:23 p.m., the committee suspended.

At 4:24 p.m., the committee resumed.

*Institut Vanier de la famille :*

Nora Spinks, directrice générale (par vidéoconférence).

*Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC) :*

Pierre Laliberté, commissaire des travailleurs et travailleuses;

Judith Andrew, commissaire des employeurs.

*Emploi et Développement social Canada (EDSC) :*

Andrew Brown, directeur exécutif, Politique de l'assurance-emploi;

Rutha Astravas, directrice, Prestations spéciales, Politique de l'assurance-emploi;

Margaret Hill, directrice principale, Politique stratégique et réforme législative, Programme du travail.

Charles Philippe Rochon, gestionnaire par intérim, Normes du travail et Programme de protection des salariés, Direction du milieu de travail, Programme du travail;

Duncan Shaw, directeur, Assurance-emploi, Partie II Prestations et Mesures, Politique et conception des programmes d'emploi, Direction générale des compétences et emploi;

Rose Young, gestionnaire, Assurance-emploi, Partie II Prestations et Mesures, Politique et conception des programmes d'emploi.

Le président prend la parole.

Mme Byers fait un exposé puis, avec M. Roberts, répond aux questions concernant la section 11.

À 14 h 38, la séance est suspendue.

À 14 h 40, la séance reprend.

Mme Andrew et M. Laliberté font un exposé et répondent aux questions concernant la section 11.

À 14 h 56, la séance est suspendue.

À 14 h 58, la séance reprend.

Mme Spinks et Mme Moreau font un exposé et répondent aux questions concernant la section 11.

À 15 h 31, la séance est suspendue.

À 15 h 33, la séance reprend.

Mme Andrew et M. Laliberté font un exposé et répondent aux questions concernant la section 14.

À 15 h 52, la séance est suspendue.

À 15 h 56, la séance reprend.

M. Brown fait un exposé puis, avec Mme Hill, répond aux questions concernant la section 11.

À 16 h 23, la séance est suspendue.

À 16 h 24, la séance reprend.



Mr. Shaw made a statement and, together with Ms. Young, answered questions in relation to Divisions 11 and 14.

At 4:35 p.m., the committee suspended.

At 4:36 p.m., the committee resumed in camera.

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee discussed a draft report.

It was agreed that the committee recommend the approval of Divisions 11 and 14 of Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures.

It was agreed that the steering committee approve the final version of the text relating to Divisions 11 and 14 of Bill C-44, taking into account today's discussion.

At 4:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

M. Shaw fait un exposé puis, avec Mme Young, répond aux questions concernant les sections 11 et 14.

À 16 h 35, la séance est suspendue.

À 16 h 36, la séance reprend à huis clos.

Il est convenu de permettre au personnel des sénateurs de demeurer dans la salle pour la partie de la séance tenue à huis clos.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité discute du projet de rapport.

Il est convenu que le comité recommande l'approbation des sections 11 et 14 du projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Il est convenu que le comité de direction approuve la version finale des sections 11 et 14 du projet de loi C-44, en tenant compte des discussions de la séance tenue aujourd'hui.

À 16 h 48, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Shaila Anwar

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, May 18, 2017

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures, was referred, met this day, at 10:30 a.m., in public and in camera, to study the subject matter of those elements contained in Divisions 5, 9, 11, 13, 14 and 16 of Part 4 of the bill.

**Senator Kelvin Kenneth Ogilvie** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I am Kelvin Ogilvie from Nova Scotia and I'm chair of the committee. I will invite my colleagues to introduce themselves.

**Senator Dean:** Tony Dean, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Petitclerc:** Chantal Petitclerc from Quebec.

**Senator McIntyre:** Paul McIntyre from New Brunswick.

**Senator Mégie:** Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

**Senator Stewart Olsen:** Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

**Senator MacDonald:** Michael MacDonald, Nova Scotia.

**The Chair:** I will remind us that we are beginning today our study of divisions of the budget bill, and this morning, we have Division 5 of Part 4, and we're dealing with clause 115 authorizing a payment of up to \$125 million to the Canadian Institute for Advanced Research, CIFAR, upon request of the Minister of Industry to establish a pan-Canadian artificial intelligence strategy. Funds would come from the Consolidated Revenue Fund. I am very pleased to welcome to this meeting two persons who will help us with this.

First of all, Dr. Alan Bernstein, President and Chief Executive Officer of the Canadian Institute for Advanced Research; and we have Alison McDermott, Director General, Science and Innovation Sector, Program Coordination Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 18 mai 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en oeuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, en séance publique et à huis clos, pour étudier la teneur des éléments des sections 5, 9, 11, 13, 14 et 16 de la partie 4 du projet de loi.

**Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**Le président :** Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Kelvin Ogilvie. Je suis de la Nouvelle-Écosse et je suis président du comité. J'inviterais maintenant mes collègues à se présenter.

**Le sénateur Dean :** Tony Dean, de l'Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Petitclerc :** Chantal Petitclerc, du Québec.

**Le sénateur McIntyre :** Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

**La sénatrice Mégie :** Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice Stewart Olsen :** Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur MacDonald :** Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

**Le président :** Je rappelle à tous que nous amorçons aujourd'hui notre étude de certaines sections du projet de loi sur le budget. Ce matin, nos délibérations porteront plus précisément sur l'article 115 de la section 5 de la partie 4, article qui permettrait d'octroyer, à la demande du ministre de l'Industrie, un paiement de 125 millions de dollars à l'Institut canadien de recherches avancées, l'ICRA, pour établir une stratégie pancanadienne sur l'intelligence artificielle. Ces fonds proviendraient du Trésor. Je suis très heureux d'accueillir ici deux personnes qui vont nous prêter main-forte à ce sujet.

Il s'agit de M. Alan Bernstein, président et directeur général de l'Institut canadien de recherches avancées. Nous pourrions aussi compter sur l'aide de Mme Alison McDermott, qui est la directrice générale de la Direction générale de la coordination de programmes du Secteur science et innovation d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

It is my understanding Dr. Bernstein will be making a presentation and Ms. McDermott will give us assistance on any questions we might have of a technical nature. I invite Dr. Bernstein to present to us.

**Alan Bernstein, President and Chief Executive Officer, Canadian Institute for Advanced Research (CIFAR):** Thank you for inviting me here today and for the attention that the Senate is paying to the role of artificial intelligence, or AI, in our society and economy.

I will keep my opening remarks as brief as possible so we have ample time for questions. I'll be speaking about three things: the history of AI, CIFAR's role in that history and why it's important that, I believe, we're investing in AI in Canada. Back in the mid-1970s most researchers worldwide didn't think that AI could be constructed in a way that reflected how we think humans learn.

But a small group of scientists led by Dr. Geoff Hinton at the University of Toronto persisted in their intuition that AI, based loosely on how we think humans learn, was possible. In 2004, CIFAR decided to create a new program, led by Dr. Hinton, and now called Learning in Machines and Brains to pursue this line of research. That program was comprised of computer scientists, engineers, neuroscientists, biologists, physicists and psychologists. The program focused on exploring the full potential of what came to be called "deep learning."

Just over a decade later deep learning and now reinforcement learning — pioneered by another CIFAR fellow, Dr. Rich Sutton at the University Alberta — are the AI systems that will transform everything from transportation to finance to health, the subject of my appearance in front of this committee a few months ago. Because of Canada's history of leadership in AI, we are now home to truly some of the very best AI researchers in the world. Through Budget 2017, the Government of Canada recognizes that AI is a disruptive technology with the potential to transform almost every aspect of the Canadian economy and Canadian society. For these reasons, the government is proposing to build on Canada's AI advantage by investing \$125 million in a pan-Canadian AI strategy in AI research and training.

This program, developed by CIFAR in consultation with the research community and others, consists of five components. Approximately \$86 million is earmarked for a chairs program that will recruit and retain top researchers in Canada and augment the pipeline of graduate students training in AI research;

Je crois comprendre que M. Bernstein a une déclaration liminaire à notre intention. Mme McDermott pourra quant à elle répondre aux questions d'ordre technique que nous pourrions avoir en cours de route. J'invite donc M. Bernstein à nous livrer son exposé.

**Alan Bernstein, président et directeur général, Institut canadien de recherches avancées (ICRA) :** Je vous remercie de me recevoir, et je remercie le Sénat de l'attention qu'il porte au rôle que l'intelligence artificielle joue dans notre société et dans l'économie.

Je vais garder mes observations liminaires aussi brèves que possible afin de laisser amplement de temps pour les questions. Je vais parler de trois choses : l'histoire de l'intelligence artificielle, le rôle de l'ICRA et la raison pour laquelle, à mon sens, il est important d'investir dans l'intelligence artificielle au Canada. Au milieu des années 1970, la majorité des chercheurs ne croyaient pas qu'il était possible de configurer l'intelligence artificielle pour qu'elle soit fidèle à l'idée que nous nous faisons de la façon d'apprendre des humains.

Cependant, à l'Université de Toronto, un petit groupe de scientifiques dirigé par M. Geoff Hinton persiste à croire en la possibilité d'une intelligence artificielle fondée librement sur l'idée que nous nous faisons de la façon d'apprendre des humains. En 2004, l'ICRA crée un nouveau programme — dont il confie la direction à M. Hinton — pour soutenir ce courant de recherche. Le nom actuel de ce programme est « Learning in Machines and Brains » ou, si vous préférez, « La machine, le cerveau et l'apprentissage ». Il regroupe des informaticiens, des ingénieurs, des neuroscientifiques, des biologistes, des physiciens et des psychologues. L'accent est mis sur l'étude du plein potentiel de ce que l'on appelle désormais « l'apprentissage profond ».

À peine un peu plus d'une décennie plus tard, l'apprentissage profond, et maintenant, « l'apprentissage par renforcement » que sonde un autre chercheur de l'ICRA, M. Rich Sutton, à l'Université de l'Alberta, sont les systèmes d'intelligence artificielle qui vont tout transformer dans des domaines aussi variés que les transports et les finances, sans oublier celui de la santé, sujet de mon dernier exposé au comité, il y a quelques mois. Étant donné la renommée de chef de file dont jouit le Canada depuis des années en matière d'intelligence artificielle, certains des meilleurs chercheurs au monde dans ce domaine travaillent maintenant chez nous. Dans son budget de 2017, le gouvernement du Canada reconnaît que l'intelligence artificielle est une technologie de rupture, une technologie qui a le potentiel de transformer pratiquement tous les aspects de l'économie canadienne et de la société canadienne. C'est pour ces raisons que le gouvernement propose de miser sur l'avantage que détient le Canada en matière d'intelligence artificielle en investissant 125 millions de dollars dans une stratégie pancanadienne pour la recherche et la formation dans ce domaine.

Ce programme sera élaboré par l'ICRA en consultation avec des intervenants du milieu de la recherche et d'autres. La stratégie comportera cinq éléments. Une somme d'environ 86 millions de dollars sera réservée aux chaires de recherche qui s'adjoindront les meilleurs chercheurs du pays et qui encourageront la formation de

\$30 million will support three AI institutes in Toronto, Montreal and Edmonton; \$1.5 million will support work on AI and its impact in society; and \$2 million is dedicated to national activities, such as student training at the undergraduate and graduate levels; and finally there will be up to \$5 million over five years to enable CIFAR to run this program.

I have been asked by many people why Canada is investing in AI research and training. I believe there are two critical reasons. First and most importantly, AI has the potential to both transform and improve our lives. As I testified in my earlier appearance in front of this committee, AI-trained computers can now detect skin cancer from images as accurately or better than a board trained dermatologist. If we can start to source those images from our smart phones and feed them into an AI-trained computer, we will greatly increase the chance of early cancer diagnosis, and do it faster and at less cost. We know that early diagnosis is the best predictor of good health outcomes, especially for cancer. The benefits of AI aren't limited to health. We're already seeing early AI systems that can help monitor and optimize farming, to feed more people using less water and fertilizer. A CIFAR researcher is even using AI to develop devices that could possibly let blind people see again.

Second, by developing AI-based technologies here in Canada, we hope to harvest their economic benefits. If Canada is first to market with AI-based products, we can export them around the world, capturing tax revenue and creating new jobs. Building these technologies at home also helps our existing businesses and sectors of the Canadian economy by being first adapters. As Canada wrestles with its persistent productivity gap, close connections between Canadian businesses and the AI academic research community should help to improve productivity while also creating new jobs in the AI sector. For these reasons, I am pleased that the Government of Canada in Budget 2017 is proposing to invest in AI research and training.

diplômés dans le domaine de la recherche en intelligence artificielle. Un montant de 30 millions de dollars sera utilisé pour soutenir trois établissements spécialisés dans ce domaine, soit ceux de Toronto, Montréal et Edmonton. Une enveloppe de 1,5 million de dollars servira à soutenir le travail qui se fait sur l'intelligence artificielle et son incidence sur la société. Une somme de 2 millions de dollars ira à des activités nationales, telles que la formation d'étudiants de premier et deuxième cycles. Enfin, un maximum de 5 millions de dollars sur 5 ans sera accordé à l'ICRA pour lui permettre de faire fonctionner ce programme.

Beaucoup de gens m'ont demandé pourquoi le Canada investit dans la recherche et la formation en intelligence artificielle. Je crois qu'il y a deux raisons névralgiques à cela. Tout d'abord — et c'est ce qui est le plus important —, disons que l'intelligence artificielle a le potentiel de transformer et d'améliorer nos vies. Comme je l'ai expliqué lors de mon dernier passage ici, les ordinateurs instruits par une intelligence artificielle peuvent maintenant détecter un cancer de la peau avec plus de précision ou d'efficacité qu'un dermatologue de formation classique. Si nous pouvons commencer à capter ces images avec nos téléphones intelligents et les soumettre à un ordinateur instruit par une intelligence artificielle, nous allons augmenter de beaucoup nos chances de dépister les cancers tôt, plus rapidement et à moindre coût. Nous savons qu'un diagnostic précoce est la façon la plus prometteuse d'obtenir de bons résultats sur le plan de la santé, surtout lorsqu'il s'agit d'un cancer. Les avantages de l'intelligence artificielle ne se limitent pas au domaine de la santé. Nous constatons en effet l'émergence de systèmes pilotés par intelligence artificielle dans le domaine de l'agriculture, systèmes qui permettent d'encadrer et d'optimiser les activités agricoles, et de nourrir plus de gens en utilisant moins d'eau et moins de fertilisants. Un chercheur de l'ICRA se sert même de l'intelligence artificielle pour mettre au point un appareil qui pourrait aider les non-voyants à voir de nouveau.

Deuxièmement, en développant ici, au Canada, des technologies axées sur l'intelligence artificielle, nous espérons pouvoir tirer parti des avantages économiques que ces technologies créeront. Si nous sommes les premiers à mettre en marché des produits fondés sur l'intelligence artificielle, nous allons pouvoir les exporter partout dans le monde, ce qui générera des revenus fiscaux et de nouveaux emplois. Le fait que ces technologies seront fabriquées en sol canadien donnera aussi un coup de pouce aux entreprises et aux secteurs existants de l'économie canadienne, puisque ces intervenants seront les premiers à explorer les usages de ces technologies et à les adapter. À l'heure où le Canada accuse un retard récurrent en matière de productivité, la bonification des liens entre les entreprises canadiennes et le milieu de la recherche universitaire en intelligence artificielle devrait améliorer la productivité et stimuler la création de nouveaux emplois dans ce domaine. Pour toutes ces raisons, je suis heureux de voir que le gouvernement du Canada profite du budget de 2017 pour proposer des investissements en recherche et en formation dans le domaine de l'intelligence artificielle.

As with many previous disruptive technologies, AI will undoubtedly bring change. Indeed, in a highly connected world, it will be impossible to ignore the societal impact of AI-driven innovation, wherever the advances come from. Therefore, it is critical that we do not ignore those changes but instead work towards understanding what is possible through AI and how advances in AI will affect Canadians in all walks of life. With that understanding, we can develop the policies and programs that will allow and ensure that all Canadians benefit from this made-in-Canada technology. We're starting a journey that, if we chart it correctly, can change Canada's future for the better in ways I don't think we can possibly imagine today.

**The Chair:** Thank you very much, Dr. Bernstein. Before I open it up to my colleagues, I would like to ask a couple of questions for further clarification.

The authorization identifies the total amount up to the \$125 million. Is it anticipated that that will come in a single budget year or will it be spread over a period of years?

**Mr. Bernstein:** It will be spread over a period of years, but I will turn to my colleague to correct me if I'm incorrect.

**Alison McDermott, Director General, Science and Innovation Sector, Program Coordination Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada:** That's accurate, and depending on the basis of accounting, or depending on whether we're talking about the flow of cash or how it's financially recorded in the government's financial statements, it will show up differently. So in terms of the government's financial statements, because the liability was taken on in 2016-17, it shows up as a 2016-17 expense but it's expected the funds will flow over a five-year period commensurate with the needs of the program.

**The Chair:** If a fellow is identified, that fellow would be funded for a five-year period out of this particular fund?

**Ms. McDermott:** Yes.

**The Chair:** Thank you very much.

The second clarification is to establish a pan-Canadian artificial intelligence strategy. You have outlined what I assume are key elements of the strategy; namely, the Canada fellows and the allocations to three specific institutions. We know from the past that we have often suffered by the spread effect of major allocations to distribute it across every region of the country, et cetera. This is a very critical area. Our study has just concluded,

Comme c'est en général le cas des technologies de rupture, l'intelligence artificielle apportera sans aucun doute son lot de changements. En effet, dans ce monde singulièrement branché qui sera le nôtre, il sera tout simplement impossible d'ignorer l'impact qu'aura sur la société l'innovation axée sur l'intelligence artificielle, et ce, peu importe d'où ces avancées viendront. Par conséquent, il est extrêmement important de ne pas ignorer ces changements, mais, bien au contraire, d'examiner les effets possibles de l'intelligence artificielle, ainsi que la façon dont les avancées en la matière toucheront les Canadiens dans tous les domaines. En comprenant cela, nous serons en mesure d'élaborer des politiques et des programmes qui permettront à tous les Canadiens de profiter de cette technologie fabriquée au Canada. Nous nous engageons sur une voie qui, pour peu que nous nous donnions une bonne feuille de route, pourrait bel et bien transformer l'avenir du Canada pour le mieux, et ce, d'une manière que nous ne pouvons même pas imaginer aujourd'hui.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Bernstein. Avant de passer aux questions de mes collègues, j'aimerais tirer certains aspects au clair.

L'autorisation porte sur un montant maximum de 125 millions de dollars. Ce montant proviendra-t-il du budget d'une seule année ou s'étendra-t-il sur un certain nombre d'années?

**M. Bernstein :** Le montant sera réparti sur un certain nombre d'années, mais je vais laisser la parole à ma collègue qui pourra me corriger si je fais erreur.

**Alison McDermott, directrice générale, Secteur science et innovation, Direction générale de la coordination de programmes, Innovation, Sciences et Développement économique Canada :** Non, vous ne vous trompez pas, mais les chiffres seront présentés différemment selon la convention comptable utilisée, ou selon qu'il s'agit de flux de trésorerie ou selon la façon dont les chiffres seront saisis dans les états financiers du gouvernement. Quoi qu'il en soit, pour ce qui est des états financiers du gouvernement, étant donné que l'engagement a été pris lors de l'exercice 2016-2017, il apparaît comme une dépense pour 2016-2017, mais l'on s'attend à ce que l'argent soit réparti sur cinq ans, en fonction des besoins du programme.

**Le président :** Un chercheur ciblé sera financé pour une période de cinq ans à même ce fonds particulier, c'est bien cela?

**Mme McDermott :** Oui, c'est bien cela.

**Le président :** Merci beaucoup.

J'aimerais aussi avoir une précision sur l'établissement de cette stratégie pancanadienne sur l'intelligence artificielle. Vous avez donné les grandes lignes de cette stratégie, notamment le financement des chercheurs canadiens et des trois institutions. Nous savons d'expérience que l'étalement d'une affectation de cette importance à l'échelle du pays peut s'avérer problématique, et cetera. Or, il s'agit d'un domaine d'une importance névralgique

and we know this is a very critical area of Canada. It clearly states “three institutions will receive” — and is it anticipated that the bulk of the chairs will be likely held at those three institutions.

**Mr. Bernstein:** The short answer is “yes.” We have also set aside money within that \$86 million for other universities that signal that they are prepared to develop a priority in deep-learning AI and put forward candidates who are up to the standards of excellence that we are putting in place. I see that unfolding in two possible ways. One is that we have set aside \$10 million of that \$86 million for what I just said, and second, if the pace of uptake of the chairs in the three institutions is not at a speed we think is appropriate, then with our discussions with ISET officials, we can transfer some of those funds to other universities that, over the next five years, have signalled they are really committed to this area of research.

**The Chair:** Thank you very much. I’m very pleased with those answers. I will now turn to my colleagues.

Let’s do one question per round, and see how it goes, but I suspect you will get several questions.

**Senator Stewart Olsen:** I will start with a statement. It’s a pan-Canadian initiative, and I would have been much happier to see some place from Atlantic Canada included in this supposedly pan-Canadian outlook.

As with everything that tends to happen in Canada, we don’t tend to advise or keep people up to date on exactly the progress that’s being made, where you’re at, so that people can avail themselves of new technologies. Have you considered that, and are you working out something in your strategy to keep Canadians up to date on probably a yearly basis of what is happening?

**Mr. Bernstein:** Let me approach both your comment and question, senator.

The issue of Atlantic Canada goes back to Senator Ogilvie’s remark. We made the decision in the first instance not to spread what are really small resources around the country but rather to focus on existing areas of strength in the country, which are the three cities. However, we are very sensitive to the comment that you made. The pan-Canadian aspect of this, and there is a budget item for it, will be to develop and expand what we are already doing on a smaller scale at CIFAR, but we will expand it, summer and winter schools for undergraduates and graduate students from wherever they are in the country. They will get exposed over a week-long period to some of the best deep-learning AI scientists in Canada and abroad.

pour le Canada. Notre étude a mis cela en évidence et nous savons que c’est vrai. Il est clairement dit que les fonds seront remis à trois établissements. S’attend-on à ce que le gros des chaires de recherche se retrouve dans ces trois établissements?

**M. Bernstein :** La réponse courte est « oui ». Nous avons mis de côté une partie de ces 86 millions de dollars pour les universités qui se diraient prêtes à pousser de façon sérieuse la recherche en apprentissage profond et qui présenteraient des candidats conformes aux normes d’excellence que nous sommes en train d’instaurer. À cet égard, je vois deux scénarios possibles. Première possibilité : nous pourrions mettre 10 de ces 86 millions de dollars de côté pour ce que je viens de dire. Deuxième possibilité : si nous constatons que la demande de la part des chaires des trois établissements ciblés n’est pas assez forte, nous allons discuter de la question avec les représentants d’Innovation, Sciences et Développement économique Canada afin d’envisager la possibilité de transférer une partie de ces fonds à d’autres universités qui, dans cet intervalle de cinq ans, nous aurons fait savoir qu’elles sont prêtes à s’investir sérieusement dans ce domaine de recherche.

**Le président :** Merci beaucoup. Vos réponses sont des plus satisfaisantes. Je vais maintenant laisser la parole à mes collègues.

Nous allons y aller à raison d’une question par tour, puis nous verrons où cela nous mène. Je crois toutefois que l’on va vous poser plusieurs questions.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Je vais commencer par une affirmation. Comme il s’agit d’une initiative pancanadienne, j’aurais été beaucoup plus conquise si vous m’aviez dit qu’un établissement du Canada atlantique avait été retenu.

Comme pour à peu près tout ce qui se passe au Canada, nous avons tendance à ne pas informer précisément les gens des progrès accomplis ou à leur dire où les choses en sont, des informations qui pourraient pourtant leur permettre de profiter de ces nouvelles technologies. Avez-vous pensé inclure quelque chose dans votre stratégie pour garder les Canadiens au fait de ce qui se passe dans ce domaine, peut-être sur une base annuelle?

**M. Bernstein :** Permettez-moi, madame la sénatrice, de répondre à la fois à votre observation et à votre question.

La question du Canada atlantique renvoie à l’observation du sénateur Ogilvie. Dans un premier temps, nous avons pris la décision de ne pas répartir à la grandeur du pays ces ressources somme toute très modestes, mais de les concentrer dans des régions qui sont déjà passablement fortes dans ce domaine, d’où le choix de ces trois villes. Nous prenons néanmoins ce que vous dites très au sérieux. L’aspect pancanadien de cette initiative — et il y a un poste budgétaire prévu pour cela — sera de développer et d’étendre ce que l’ICRA fait déjà à petite échelle, c’est-à-dire d’offrir des cours d’été et d’hiver pour les étudiants de premier et deuxième cycles de partout au pays. Grâce à ces cours d’une durée d’une semaine, les étudiants auront accès à certains des scientifiques les plus en vue au Canada et à l’étranger dans le domaine de l’apprentissage profond.

Then, as I said to Senator Ogilvie's question, if Dalhousie decides it wants to build a strong presence in deep-learning AI, we have set aside \$10 million exactly for that purpose.

As to your question of progress in the technology, a prior comment would be that there will undoubtedly be progress in both the science and its applications over the next five years. I agree with the reasoning behind your question. Again, we have set money aside for an AI-in-society initiative that will look at the economic, philosophical and policy implications of AI science and its applications.

These issues are not unique to Canada; these are issues for the world. We will be publishing white papers coming out of the discussions of the scholars and scientists from not just across Canada but from around the world that we intend to bring together. That will start with a conference we're having this September on some of the economic issues of AI. That will be one mechanism.

I also will be very pleased to come back in front of this committee on an annual basis to give you an update on the whole strategy. But I can assure you that we will be reporting to the public on various mechanisms and implications of AI sciences and advances.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you.

**Senator McIntyre:** Thank you, Dr. Bernstein, for your presentation. The federal government will be providing funding for your study.

This committee has been studying the role of robotics, artificial intelligence and 3-D printing in the health care system. My understanding is that some witnesses have suggested that a pan-Canadian robotics strategy is also needed for various reasons. Do you expect that robotics will be included within the framework of the proposed pan-Canadian artificial intelligence strategy, given the considerable integration of the new technologies? If not, why not?

**Mr. Bernstein:** If you think of transportation and the application of deep-learning AI to smart cars. I imagine all of you have read about smart cars. In a sense, a smart car is a robot. It's a machine that's free of human interference in what it's doing. Most of the smart cars being considered, including smart cars such as the truck that has already driven a load of beer across the state of Colorado a few months ago, are driven by deep-learning technology.

Puis, comme je l'ai dit dans ma réponse à la question du sénateur Ogilvie, si Dalhousie décide à son tour d'établir une présence forte dans le domaine de l'apprentissage profond, nous avons réservé 10 millions de dollars précisément pour cela.

Maintenant, en ce qui concerne les progrès réalisés en matière de technologie, il convient d'entrée de jeu de préciser que la science et ses applications connexes feront sans l'ombre d'un doute des progrès au cours des cinq prochaines années. Je suis d'accord avec le raisonnement qui sous-tend votre question. Là encore, nous avons prévu de l'argent pour une initiative qui s'emploiera à examiner les conséquences économiques, philosophiques et stratégiques de l'intelligence artificielle et de ses applications.

Ces enjeux ne sont pas l'apanage du Canada; ils concernent le monde entier. Nous allons publier des livres blancs à partir des discussions qu'auront les universitaires et scientifiques de partout au Canada et de l'étranger que nous avons l'intention de réunir. Le coup d'envoi de cette initiative se fera en septembre à l'occasion du colloque que nous organisons pour discuter des enjeux économiques de l'intelligence artificielle. C'est l'un des mécanismes qui seront utilisés.

Je me ferai évidemment une joie de revenir ici une fois l'an pour vous expliquer l'état d'avancement de la stratégie dans son ensemble. Soyez néanmoins assurés que nous informerons le public des différents aspects et des différentes répercussions des sciences de l'intelligence artificielle et des progrès réalisés dans ce domaine.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci.

**Le sénateur McIntyre :** Monsieur Bernstein, je vous remercie de votre exposé. Le gouvernement fédéral va vous accorder du financement pour vos recherches.

Le comité a étudié le rôle de la robotique, de l'intelligence artificielle et de l'impression en 3D dans le réseau de la santé. Certains témoins nous ont dit que, pour diverses raisons, le domaine de la robotique avait lui aussi besoin qu'une stratégie pancanadienne. Croyez-vous que la stratégie pancanadienne sur l'intelligence artificielle proposée englobera la robotique, étant donné que les deux technologies sont fortement intégrées? Si non, pourquoi pas?

**M. Bernstein :** J'imagine que vous faites référence au domaine du transport et à l'application de l'intelligence artificielle fondée sur l'apprentissage profond aux voitures intelligentes. Je me fais une idée de tout ce que vous avez dû lire au sujet des voitures intelligentes. D'une certaine façon, une voiture intelligente est un robot. C'est une machine qui fonctionne sans intervention humaine. La plupart des véhicules intelligents qui sont envisagés — y compris les véhicules intelligents comme ce camion qui a réussi il y a quelques mois à transporter une cargaison de bière d'un bout à l'autre du Colorado — sont pilotés par une technologie fondée sur l'apprentissage profond.

There is a natural spillover between deep-learning AI and robotics. I imagine that most robots will be activated and driven by deep learning in their computer algorithms. So, yes, they're different sides of the same coin, if you will.

**Senator Petitclerc:** That \$125 million — when it comes to different areas of AI — because we have been so focused on AI in health, and I'm curious to know, and maybe it's too early and we don't have the answer — but how is it distributed? You mentioned cars right now. We're focused on health here. You mentioned and we heard about farming. Is it dedicated to different areas, or what is the process to choose a little bit where that money is going?

**Mr. Bernstein:** Excellent question, senator. CIFAR's approach is not to be too top-down; that's our philosophy regarding everything we do. We will be welcoming from the three institutes applications from individuals who they think are of a calibre of excellence and international standards that will pass our judgment in any area of AI.

The applications are not just in health. They cut across areas you have mentioned. I would include clean tech and other areas of science. I had a discussion yesterday with a very distinguished astrophysicist in this country about the applications of AI to looking at the cosmos, and he's heavily involved in that.

We don't have a formula at this point, and we're not thinking of including one. But we will have constant discussions with the leadership of the three institutes, because I am concerned about having balance across our investments, both geographically and in areas of science and their application.

**Senator McIntyre:** I'm wondering about the ethical concerns. In your view, what are the ethical concerns in developing and using the new technologies that basically rely on AI?

**Mr. Bernstein:** Good question. It's an open-ended question, because as the science develops, we can anticipate different scenarios that will impact different ethical, economic and other issues.

One of the ethical concerns deals with a broad area of the interface between machines and humans. Indeed, I was up early this morning to catch a flight to come here, and on CBC Radio they were interviewing someone from the BBC talking about robots in the home, powered by deep learning AI. It's hard not to follow the media without hearing about AI.

Il y a une contamination tout à fait naturelle entre l'intelligence artificielle axée sur l'apprentissage profond et la robotique. Je présume que la plupart des robots seront activés et pilotés grâce à l'apprentissage profond que l'on aura programmé dans leurs algorithmes. Alors, oui, il s'agit en quelque sorte des différents côtés d'une même pièce.

**La sénatrice Petitclerc :** Nous avons parlé abondamment de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé. Or, j'aimerais bien savoir — mais je sais qu'il est peut-être trop tôt pour le dire ou que vous n'avez pas nécessairement la réponse — comment ces 125 millions de dollars vont être répartis. Vous venez de parler des voitures; notre étude a mis l'accent sur la santé. Comme d'autres l'on fait avant vous, vous avez évoqué l'agriculture. L'argent est-il réservé à différents secteurs, ou est-ce que la façon dont l'argent sera réparti fait partie du processus?

**M. Bernstein :** C'est une excellente question, madame la sénatrice. Dans tout ce qu'il fait, l'ICRA essaie de se tenir loin de l'approche du haut vers le bas. Nous serons donc ouverts aux applications proposées par les joueurs des trois établissements ciblés, et ce, dans n'importe quel domaine de l'intelligence artificielle, pour peu qu'elles soient conformes aux standards d'excellence et aux normes internationales que nous adopterons.

Les applications ne sont pas limitées au domaine de la santé. Elles sont dans tous les domaines dont vous avez parlé. J'ajouterais à cela les technologies propres et d'autres domaines scientifiques. Je parlais hier avec un astrophysicien émérite d'ici concernant les applications de l'intelligence artificielle à l'observation du cosmos, et il me disait qu'il travaillait beaucoup là-dessus.

Pour l'instant, nous n'avons pas de formule précise et nous ne pensons pas en inclure une. Toutefois, nous serons en liaison continue avec les directions des trois établissements, car je veux m'assurer de la distribution équilibrée de nos investissements, tant sur le plan géographique qu'en ce qui concerne les différents domaines scientifiques et leurs applications.

**Le sénateur McIntyre :** Je me pose des questions sur les aspects éthiques de l'intelligence artificielle. Selon vous, quels sont les aspects éthiques dont nous devrions tenir compte quant au développement et à l'utilisation des nouvelles technologies fondées sur l'intelligence artificielle?

**M. Bernstein :** C'est une bonne question. C'est une question ouverte, puisque le développement de la science donnera inévitablement lieu à divers scénarios qui auront différentes répercussions sur le plan éthique, économique, et cetera.

L'une des préoccupations d'ordre éthique concerne le vaste domaine de l'interface entre les machines et les humains. Comme je devais prendre l'avion pour venir ici, je me suis levé tôt ce matin et j'ai pu écouter un entretien à la radio de CBC où il était question des robots à domicile, de ces robots qui sont pilotés par une intelligence artificielle fondée sur l'apprentissage profond. Il est difficile d'écouter les médias sans entendre parler d'intelligence artificielle.



There was a lot of discussion about, for example, as robots become more human-like, will there be a substitution of human-human interaction by human-machine or human-robot interaction? I'm not sure I would call that an ethical concern, but it is certainly a social concern.

Another ethical concern will be the economic disruptions that result from replacing humans in the workforce with robots or AI-driven machinery. Again, I'm not sure that's strictly an ethical issue, but it's certainly a social and economic issue.

There are privacy issues that we are already facing with computers and the Web, so I think we're there now, actually, with those issues.

Those, senator, would be my comments at the moment in terms of ethical issues. In our AI in Society Program, we will be bringing together individuals, top scholars and scientists from around the world who will be looking at all of these aspects.

**Senator Dean:** I'm going to return to an earlier answer to the chair on the deployment of resources from places where we suspect those resources will be going to some other places.

Five years is a long time in this area. Priorities and technologies change. I'm assuming from the earlier discussion and from the reaction of Ms. McDermott that there is sufficient flexibility in the use of those funds — I'm going to call it across boundaries, but within the ambit of the allocation — subject to consultation and approval from the department, to be adaptive and flexible, albeit within the principles and purposes of this. I think that's what we'd like to see. It sounds as though that kind of relationship and governance scheme is there.

**Mr. Bernstein:** The short answer is yes, senator. We had extensive discussions with the department, both sides working on the fine details of the agreement. We recognized exactly what you said, that five years is a long time. In a fast-moving area of science like AI, one never knows; I can't say in three years, let's say, where the pillars of strength in AI will be in this country, and no one can, really. So we wanted the flexibility to reflect exactly that.

I've had discussions with university presidents outside the three centres for exactly that reason, because they share that concern, understandably, and we have acknowledged that. Again, we also put in what I will call an elasticity or flexibility fund of \$10 million for exactly that purpose. Even if the bulk of the chairs are taken up by the three centres, we still have \$10 million there to deploy in other centres. There is nothing, I think, stopping CIFAR from going back to the government and saying that this has been a huge success. Look what's happening outside those three centres and the importance of this to Canada; we need to replenish the fund earlier.

Par exemple, on a abondamment parlé du fait que les robots devenaient de plus en plus comme les humains. Les contacts entre humains seront-ils remplacés par les interactions entre les humains et machines, ou entre humains et robots? Je ne suis pas certain qu'il s'agit d'une préoccupation d'ordre éthique, mais c'en est assurément une d'ordre social.

Une autre préoccupation d'ordre éthique concerne les perturbations qui découleront du remplacement de la main-d'œuvre humaine par des robots ou des machines douées d'une intelligence artificielle. Encore une fois, je ne suis pas convaincu qu'il s'agit d'une préoccupation strictement éthique, mais c'est assurément un enjeu social et économique.

Il y a des questions liées à la vie privée auxquelles nous faisons déjà face, avec les ordinateurs et le Web, et je pense donc que nous en sommes là maintenant, en fait.

Sénateur, ce sont là les observations que je fais pour le moment quant aux questions éthiques. Dans le Programme sur l'IA dans la société, nous regrouperons des individus, les meilleurs universitaires et chercheurs dans le monde, qui se pencheront sur chacun de ces aspects.

**Le sénateur Dean :** Je vais revenir sur une réponse qui a été fournie au président sur le déploiement de ressources qui, nous le supposons, seront déployées ailleurs.

Cinq ans, c'est long dans ce secteur. Les priorités et les technologies changent. Si je comprends bien, d'après la discussion qui a eu lieu plus tôt et d'après la réaction de Mme McDermott, l'utilisation de ces fonds est assez souple — je parlerais de dépassement des frontières, mais dans le cadre de l'allocation —, sous réserve de consultations et de l'approbation du ministère, pour qu'on puisse s'adapter, certes dans le cadre des principes et des objectifs. Je crois que c'est ce que nous aimerions voir. Il semble que ce type de lien et de gouvernance existent.

**M. Bernstein :** Sénateur, en un mot, oui. Nous avons eu de longues discussions avec le ministère. Des deux côtés, on peaufine les détails de l'entente. Nous avons constaté exactement la même chose que vous : cinq ans, c'est long. Dans un secteur scientifique qui évolue rapidement comme celui de l'intelligence artificielle, on ne sait jamais; je ne peux pas dire où en seront les piliers dans ce secteur au pays dans trois ans, disons, et personne ne peut le dire, vraiment. Nous voulions donc avoir la souplesse nécessaire pour que ce soit reflété.

C'est exactement la raison pour laquelle j'ai discuté avec des recteurs à l'extérieur des trois centres, parce qu'ils ont la même préoccupation, bien entendu, et nous en sommes conscients. Encore une fois, nous avons également ce que j'appelle un fonds de flexibilité de 10 millions de dollars à cette fin. Même si le gros des chaires de recherche se retrouve dans les trois centres, nous avons 10 millions de dollars que nous pouvons utiliser pour d'autres centres. Je pense que rien n'empêche l'ICRA de dire au gouvernement que c'est un énorme succès et de parler de ce qui se passe à l'extérieur de ces trois centres et de l'importance que cela a pour le Canada; nous devons réapprovisionner le fonds plus tôt.

[Translation]

**Senator Cormier:** As you know, the extent to which Canadians interact with artificial intelligence depends on whether they support the idea, which cultural and language groups they belong to, and whether they live in a rural or urban area. How do you take those different realities into account in developing and implementing your strategy?

**Dr. Bernstein:** That's a great question.

[English]

Let me give two extreme examples. I am aware of two industries in this country that are very interested in the application of AI to their industries. One is the banking sector and the other is agriculture. Those are very different geographies, as you said, senator. We've been talking with groups in Toronto, Montreal and Winnipeg about the applications of AI to farming and banking. Again, the realities of those two communities are very different. Bay Street is not a farm in Saskatchewan. But AI has applications in both contexts, and so we are working locally with the groups that are interested in that, so that they apply it in a way that is context-sensitive. It's not for us to do it, but it's certainly up to the communities on the ground to do it appropriately.

We're aware of that and are working with, as I said, the communities there. I've met with representatives of the tractor and farming industries, as well as the banking sector, to talk about AI in their industries.

**Senator Petitclerc:** I did have one more question. Maybe it's a little out of the scope, but I understand that this part of the budget goes to research and training. How do you transition from the research and training to applying it to Canadians? Is it the same budget or a different budget?

**Mr. Bernstein:** An excellent question. The \$125 million, strictly speaking, is for research and training. That is CIFAR's business. That's what I think we're quite good at and that's where our funds will go.

Having said that, one reason we wanted the funding to go to the institutes that are affiliated with the universities that are in the budget speech is so that those institutes will be a meeting ground between academic researchers and the private sector. Our goal at CIFAR — and I'm sure the federal government's role — is twofold. One is to advance the science, but the other is to catalyze innovation. I view this investment as doing both, and I want to make sure it does both.

[Français]

**Le sénateur Cormier :** Comme vous le savez, la relation que les Canadiens et les Canadiennes entretiennent avec l'intelligence artificielle varie selon leur adhésion à ce concept, selon les groupes culturels et linguistiques, et selon qu'ils se trouvent en milieu rural ou urbain. De quelle manière tenez-vous compte de ces différentes réalités dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de votre stratégie?

**Dr Bernstein :** C'est une bonne question.

[Traduction]

Permettez-moi de vous donner deux exemples majeurs. Je connais deux secteurs au pays qui s'intéressent beaucoup à l'application de l'intelligence artificielle : les secteurs bancaire et agricole. On parle de deux types de zones géographiques très différents, comme vous l'avez dit, sénateur. Avec des groupes à Toronto, à Montréal et à Winnipeg nous avons discuté des applications de l'intelligence artificielle dans les secteurs agricole et bancaire. Encore une fois, ces collectivités ont des réalités très différentes. Bay Street, ce n'est pas une ferme de la Saskatchewan. Or, l'intelligence artificielle peut être présente dans les deux contextes, et nous collaborons à l'échelle locale avec les groupes qui s'y intéressent, de sorte qu'ils puissent l'appliquer en fonction de leur contexte. Ce n'est pas à nous de le faire, mais il appartient certainement aux collectivités sur le terrain de le faire de la façon appropriée.

Nous en sommes conscients et comme je l'ai dit, nous collaborons avec les collectivités. J'ai rencontré des représentants des secteurs de la machinerie agricole et de l'agriculture, de même que du secteur bancaire, pour parler de la présence de l'intelligence artificielle dans leurs secteurs.

**La sénatrice Petitclerc :** J'avais une autre question. Elle dépasse peut-être un peu le cadre de l'étude, mais je crois comprendre que cette partie du budget est destinée à la recherche et à la formation. Comment faites-vous la transition entre la recherche et la formation et l'application pour les Canadiens? S'agit-il du même budget, ou d'un budget différent?

**M. Bernstein :** C'est une excellente question. Les 125 millions de dollars, à proprement parler, sont destinés à la recherche et à la formation. Ce sont les activités de l'ICRA. C'est dans ce volet que nous réussissons bien, à mon avis, et c'est à cela que ces fonds sont destinés.

Cela dit, si nous voulions que les fonds soient versés aux instituts affiliés à des universités dont il est question dans le discours du budget, c'est entre autres pour que ces instituts soient un point de rencontre entre les chercheurs universitaires et le secteur privé. Le but de l'ICRA — et je suis certain que cela correspond au rôle du gouvernement fédéral — comporte deux volets : faire progresser les connaissances scientifiques et catalyser l'innovation. À mon avis, cet investissement contribue à l'atteinte de ces deux objectifs et je veux m'assurer que c'est le cas.

**The Chair:** Thank you very much, Dr. Bernstein. As I implied in my opening question to you, I think this is a marvellous decision in the budget to recognize the opportunity that we have in Canada in this emerging and powerful area. I think it also recognizes that Canada is a leader in this field, and it has been based on solid investments in studying how the brain works over time in Canada that has led to Canadian science making an enormous contribution to developing the capability of artificial intelligence and deep learning.

**Mr. Bernstein:** Absolutely.

**The Chair:** We've completed a study in this area, as of last evening, as you know — you testified before us on that study — and we recognize the tremendous potential that exists here and the challenges that will occur as it moves forward.

The last question from Senator Petitclerc identifies an area we are concerned about, namely, to make certain that Canadian entrepreneurs have an opportunity to take advantage of this area. We know they already are. This will come out in our study. It's not part of this bill, but I want to make the comment to you to encourage you to pursue the direction that you have outlined. We know there are barriers in major areas in Canadian society for acquiring new technology. The health care system, for example, is one where we learned the enormous frustration of the limits on individual units in the health care system to acquire new technology and so on.

That's not part of this bill or this study. I just want to make that observation to encourage you — from your answer to Senator Petitclerc, and I know from other experience that that's what you are doing — but to encourage you fully in that aspect so that, in this case, Canadian society does get the social and economic benefit from the knowledge that we develop in this country. Thank you very much for being here.

I'm delighted that our next panel of officials were able to join us ahead of schedule. As you know from these kinds of things in the past, committees are under very tight time frames here, so we really appreciate your being available to us a few minutes early.

I'm delighted to welcome back some faces we have seen before, who have been extremely helpful to us in previous studies.

Colleagues, we are dealing with Division 16 of Part 4 of the Budget Implementation Act, and this amends the Food and Drugs Act to give the Minister of Health the authority to fix user fees for services, use of facilities, regulatory processes and approvals, products, rights and privileges that are related to drugs, medical devices, food and cosmetics.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Bernstein. Comme je l'ai laissé entendre en vous posant ma première question, je pense que c'est une formidable décision de reconnaître, dans le budget, l'occasion qui se présente à nous, au Canada, dans ce secteur émergent. Je pense qu'on tient compte du fait que le Canada est un chef de file dans le domaine, et que cela repose sur des investissements solides dans des études sur le fonctionnement du cerveau qui ont été réalisés au fil du temps au Canada, ce qui a fait en sorte que la recherche scientifique au Canada a énormément contribué au développement des capacités de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage profond.

**M. Bernstein :** Absolument.

**Le président :** Nous avons terminé une étude dans ce domaine, pas plus tard qu'hier soir, comme vous le savez — vous avez témoigné devant nous dans le cadre de cette étude — et nous reconnaissons le potentiel énorme qui existe ici et les défis qui se présenteront au fur et à mesure.

La dernière question de la sénatrice Petitclerc soulève une de nos préoccupations, à savoir qu'il faut nous assurer que les entrepreneurs canadiens peuvent tirer parti de ce domaine. Nous savons que c'est déjà le cas. Il en sera question dans notre étude. Ce n'est pas un élément du projet de loi que nous sommes en train d'examiner, mais je veux vous encourager à poursuivre dans la voie que vous avez décrite. Nous savons que des secteurs importants de la société canadienne font face à des obstacles quant à l'acquisition de nouvelles technologies. En examinant le système de soins de santé, par exemple, nous avons constaté l'énorme frustration que causent les limites imposées aux différentes unités du système de soins de santé quant à l'acquisition de nouvelles technologies, et cetera.

Ce n'est pas un élément du projet de loi ou de cette étude. Je veux seulement faire cette observation pour vous encourager — compte tenu de votre réponse à la question de la sénatrice Petitclerc, et je sais, d'après d'autres expériences, que c'est ce que vous faites —, mais je vous encourage pleinement à cet égard de sorte que, dans ce cas, la société canadienne bénéficie des bienfaits sociaux et économiques découlant des connaissances que nous développons dans ce pays. Je vous remercie beaucoup d'être venus comparaître.

Je suis ravi que notre prochain groupe de fonctionnaires ait pu se joindre à nous plus tôt que prévu. Comme vous l'avez constaté dans le passé, le temps dont disposent les comités est très restreint, de sorte que nous vous remercions beaucoup de vous être présentés quelques minutes plus tôt.

Je suis heureux d'accueillir à nouveau des gens qui ont déjà comparu devant nous auparavant, et dont les témoignages, dans le cadre d'études précédentes, nous ont été extrêmement utiles.

Chers collègues, nous examinons la section 16 de la partie 4 de la Loi d'exécution du budget, qui modifie la Loi sur les aliments et drogues pour autoriser le ministre de la Santé à fixer le prix à payer, relativement à une drogue, un instrument médical, un aliment ou un cosmétique, pour la fourniture d'un service ou l'utilisation d'une installation, à l'égard de la fourniture de

I believe Mr. Morgan will make a presentation, and then all of the officials are available to us for questions. Mr. Morgan, please go ahead.

**Ed Morgan, Director General, Policy, Planning and International Affairs Directorate, Health Products and Food Branch, Health Canada:** Thank you. Good morning. My name is Ed Morgan, and I'm the Director General of Planning and International Affairs in the Health Products and Food Branch of Health Canada. I am joined by Mr. Deryck Trehearne, Director General, Resource Management and Operations Directorate at the branch; David Lee, Executive Advisor to the Assistant Deputy Minister of the Health Products and Food Branch; and Naira Minto-Saaed, Director, Strategic Planning and Accountability Division, Resource Management and Operations Directorate.

It's a pleasure to be here today to discuss the very important proposal that seeks to create a sustainable, internationally comparable cost recovery regime for drugs and medical devices in Canada.

Health Canada ensures, as you know, the safety, efficacy and quality of health products sold in Canada through such regulatory activities as the pre- and post-market review of drug submissions. Like most Organisation for Economic Co-operation and Development countries, Health Canada has been charging fees for these activities since the 1990s so that industry pays a fair share of costs, thus ensuring fairness to taxpayers.

However, under the current approach, fees have been updated only once in 22 years. The fees in place today took 10 years to revise and were already out of date when they were implemented in 2011. As well, Health Canada recovers much less on a percentage basis than our top tier regulatory counterparts, such as the U.S. Food and Drug Administration, the European Medicines Agency and Australia's Therapeutic Goods Administration. These regulators routinely recover up to 100 per cent of costs and are able to revise their fees in a business-like fashion, sometimes annually.

Through Division 16 of the Budget Implementation Act, Health Canada is seeking revised administrative authorities to set user fees so that revenues can keep pace with costs, ensuring that industry once again pays a reasonable share and that fairness to taxpayers is maintained.

The proposal is part of a comprehensive approach to fee-setting under the Food and Drugs Act, one that is needed to develop the kind of modernized cost recovery regime that we need

procédés réglementaires ou de l'attribution d'autorisations réglementaires ou à l'égard de la fourniture de produits ou de l'attribution de droits ou d'avantages.

Je crois que M. Morgan présentera un exposé, et par la suite, tous les fonctionnaires pourront répondre aux questions. Monsieur, Morgan, allez-y, s'il vous plaît.

**Ed Morgan, directeur général, Direction des politiques, de la planification et des affaires internationales, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada :** Merci. Bonjour. Je m'appelle Ed Morgan, et je suis directeur général de la Direction de la planification et des affaires internationales de la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada. Je suis accompagné de M. Deryck Trehearne, directeur général de la Direction de la gestion des ressources et des opérations; de M. David Lee, conseiller exécutif au sous-ministre adjoint de la Direction générale des produits de santé et des aliments; et de Mme Naira Minto-Saaed, directrice de la Division de la planification stratégique et de la responsabilité organisationnelle de la Direction de la gestion des ressources et des opérations.

Je suis heureux d'être ici pour discuter de cette proposition très importante qui vise à créer un régime de recouvrement des coûts viable et comparable à ce qui existe à l'échelle internationale pour les médicaments et le matériel médical.

Comme vous le savez, Santé Canada assure l'innocuité, l'efficacité et la qualité des produits de santé qui sont vendus au Canada par des activités de réglementation, comme l'examen préalable et postérieur à la mise en marché des médicaments. Comme la plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Santé Canada impose à l'industrie des frais d'utilisation depuis les années 1990 afin de recouvrer une partie des coûts liés à ces activités, afin d'assurer l'équité pour les contribuables.

Toutefois, ces frais n'ont été mis à jour qu'une seule fois en 22 ans. Il a fallu 10 ans pour revoir les frais qui sont actuellement en vigueur, et ceux-ci étaient déjà désuets lorsqu'ils ont été mis en œuvre, en 2011. Par ailleurs, Santé Canada recouvre beaucoup moins, en pourcentage, que ne le font nos principaux homologues en matière de réglementation, comme la Food and Drug Administration des États-Unis, l'Agence européenne des médicaments et la Therapeutic Goods Administration de l'Australie. Ces organismes de réglementation recouvrent habituellement jusqu'à 100 p. 100 des coûts et sont en mesure de réviser leurs frais à la façon d'une entreprise commerciale, parfois même tous les ans.

Au moyen de la section 16 de la Loi d'exécution du budget, Santé Canada cherche à obtenir la révision des pouvoirs administratifs relatifs à l'établissement des frais d'utilisation, et ce, afin d'assurer que les revenus suivent le rythme des coûts; que l'industrie, encore une fois, paie une juste part; et que l'équité est maintenue pour les contribuables.

Cette proposition fait partie d'une démarche globale d'établissement des coûts en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, qui est nécessaire pour créer le type de régime moderne

to help deliver our regulatory programs more effectively. The new regime will support the long-term transformation of Health Canada's regulatory system so that it better serves the overall health care system needs and those of Canadians.

Division 16 proposes to lift existing authorities from under the Financial Administration Act and shift them under the Food and Drugs Act to provide the minister with the authority to fix fees via a ministerial order. A ministerial order is a regulatory model that is subject to the same requirements as Governor-in-Council regulations but is somewhat streamlined. The same principles of good regulation-making apply, specifically the Statutory Instruments Act and the Cabinet Directive on Regulatory Management. The proposal does not raise fees in any respect; it simply revises our authorities to set fees in a simpler and more agile way, subsequent to a full consultation with all stakeholders.

All fee updates and revisions under these new authorities will continue to adhere to existing transparency and accountability measures. This includes public and parliamentary reporting, performance standards and penalties.

Division 16 also proposes that Health Canada's cost recovery regime be exempted from the requirements of the User Fees Act. You will have seen that another division of the BIA outlines some significant revisions to the act, including renaming it the service fees act, which Health Canada fully supports. However, Health Canada still requires an exemption from its provisions for several key reasons. First, by being placed in the Food and Drugs Act, the fee-setting authority will be aligned in both policy and legal instruments, allowing for a comprehensive regime that meets and exceeds all requirements of the service fees act, which is now being proposed.

The fees Health Canada charges to industry have been falling as a percentage of costs since 2011 and are now currently at about 40 per cent. The department urgently needs to reset its fees. While the proposed changes to the Food and Drugs Act and the cost recovery regime will take upwards of 15 months to put in place, waiting for a service fees act and related policies to be implemented is likely to take much longer and result in further uncertainty and increased strain on the department's drugs and medical devices programs.

Finally, Mr. Chair, we provided the clerk with a handout, and I believe that all members of the committee should have a copy of it. The document shows that the core accountability and business elements of the User Fees Act are reflected in the Food and Drugs

de recouvrement des coûts dont nous avons besoin pour offrir des programmes de réglementation plus efficaces. Ce nouveau régime servira d'assise à la transformation à long terme du système de réglementation de Santé Canada afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins de l'ensemble du système de soins de santé et de la population canadienne.

La section 16 propose de transférer des pouvoirs existants relevant de la Loi sur la gestion des finances publiques à la Loi sur les aliments et drogues pour autoriser la ministre à fixer les prix par arrêté ministériel. Un arrêté ministériel est un modèle réglementaire qui est assujéti aux mêmes exigences que les règlements du gouverneur en conseil, mais qui est plutôt simplifié. Les mêmes principes de bons règlements s'appliquent, notamment la Loi sur les textes réglementaires et la Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation. La proposition n'entraîne aucuns frais. Elle révisé simplement nos pouvoirs pour fixer les frais de façon plus simple et plus agile, après consultation complète de tous les intervenants.

En vertu de ces nouveaux pouvoirs, toutes les mises à jour et révisions des frais continueront de respecter les mesures de transparence et d'imputabilité qui sont actuellement en place, ce qui comprend les rapports publics et au Parlement, les normes de rendement et les pénalités.

La section 16 propose également de ne pas soumettre le régime de recouvrement des coûts de Santé Canada aux exigences de la Loi sur les frais d'utilisation. Vous aurez constaté que d'autres sections de la Loi d'exécution du budget prévoient d'importantes révisions de la loi, notamment la modification de son titre pour « Loi sur les frais de service », que Santé Canada appuie pleinement. Cependant, Santé Canada nécessite tout de même une exemption de ces dispositions pour différentes raisons importantes. Tout d'abord, du fait de relever de la Loi sur les aliments et drogues, le pouvoir d'établissement des frais sera harmonisé dans les instruments de politique et les instruments juridiques, ce qui permettra d'instaurer un régime exhaustif qui respectera ou dépassera toutes les exigences de la Loi sur les frais de service dans sa version proposée.

Les frais que Santé Canada impose à l'industrie sont à la baisse par rapport au pourcentage des coûts depuis 2011; ils sont actuellement d'environ 40 p. 100. Le ministère doit réviser ses frais de toute urgence. Il faudra plus de 15 mois pour mettre en œuvre les modifications proposées à la Loi sur les aliments et drogues et le nouveau régime de recouvrement des coûts, mais la mise en œuvre de la Loi sur les frais de service et autres politiques prendra vraisemblablement beaucoup plus de temps, ce qui créera une plus grande incertitude et accroîtra la pression exercée sur les programmes des médicaments et des matériels médicaux du ministère.

En conclusion, monsieur le président, nous avons fourni à la greffière un document d'information, et je crois que tous les membres du comité devraient en obtenir une copie. Le document montre que les modifications à la Loi sur les aliments et drogues

Act amendments. These details aren't found in the BIA, which only reflects the legislative changes, not the implementation details that will be articulated in the regulations.

Mr. Chair, this concludes my remarks and we would be happy to take your questions.

**The Chair:** Thank you very much. I'll open up the floor to my colleagues.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you for being here. Is this a new regime for Health Canada or for food and drugs?

**Mr. Morgan:** We currently have the authority to set user fees, so we currently set user fees, but you're right, the ministerial order is a new regulatory method of doing so.

**Senator Stewart Olsen:** Yes, exactly. So my real question to you is how long will it take your department to get up and running to actually implement this? Do you foresee additional costs? It is all currently done in one particular area and devolving it to different areas can sometimes be problematic. Do you have any input on that?

**Mr. Morgan:** In fact, there is an implementation plan. I will turn to my colleague Mr. Trehearne.

**Deryck Trehearne, Director General, Resource Management and Operations Directorate, Health Products and Food Branch, Health Canada:** Absolutely right; a great question. Essentially we have dozens of fees that are set under the food and drugs regulations right now, and we are proposing to lift them out from under the FAA and to shift them as a whole under the FDA as the instrument. We are not going to be putting in new fees in new areas, but that in itself will take 15 months through the regulatory process to complete. We have a full implementation plan.

In parallel to that we will obviously be consulting with our key stakeholders and we have already begun those conversations and I believe they will appear after us today.

We do have a full implementation plan, but as Ed points out, the new authority, rather than go through the full regulatory process, GIC, TBS and the whole deal there, would have a slightly more streamlined approach through the ministerial order. But it requires, as the handout points out, all those key elements of regulatory impact, economic impact assessments, requirements for consultation that are set in the legislation now. It maintains all the safeguards and accountability but allows us to potentially in the future, once we make this change, we hope to be able to renew our fees at a minimum every two years.

retiennent les principaux éléments redditionnels et commerciaux de la Loi sur les frais d'utilisation. Ces détails ne se trouvent pas dans la Loi d'exécution du budget, qui tient compte uniquement des modifications législatives, non pas des détails de la mise en œuvre qui seront formulés dans la réglementation.

Monsieur le président, ceci conclut ma déclaration préliminaire, et c'est avec plaisir que je répondrai aux questions.

**Le président :** Merci beaucoup. Je cède la parole à mes collègues.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Je vous remercie de votre présence. S'agit-il d'un nouveau régime pour Santé Canada ou pour les aliments et les drogues?

**M. Morgan :** Nous avons le pouvoir d'établir des frais d'utilisation, de sorte que nous établissons des frais d'utilisation actuellement, mais vous avez raison : l'arrêté ministériel est une nouvelle méthode réglementaire pour le faire.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Oui, exactement. Voici la question que je veux vous poser en fait : combien de temps faudra-t-il à votre ministère pour mettre cela en œuvre? Prévoyez-vous des coûts supplémentaires? C'est actuellement dans un endroit précis, et transférer ce type de choses à différents endroits peut parfois entraîner des problèmes. Avez-vous des observations à faire à ce sujet?

**M. Morgan :** En fait, il y a un plan de mise en œuvre. Je vais céder la parole à mon collègue, M. Trehearne.

**Deryck Trehearne, directeur général, Direction de la gestion des ressources et des opérations, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada :** Vous avez tout à fait raison; c'est une très bonne question. Pour l'essentiel, nous avons des dizaines de frais qui sont établis en vertu du Règlement sur les aliments et drogues à l'heure actuelle, et nous proposons de les retirer du cadre de la Loi sur la gestion des finances publiques et de les intégrer dans le cadre de la Loi sur les aliments et drogues. Nous n'ajouterons pas d'autres frais, mais pour cette seule mesure, le processus réglementaire prendra 15 mois. Nous avons un plan de mise en œuvre complet.

Parallèlement, nous consulterons évidemment nos principaux intervenants. Nous avons déjà commencé à le faire, et je crois qu'ils comparaitront devant votre comité après nous.

Nous avons un plan de mise en œuvre complet, mais comme l'a souligné Ed, concernant le nouveau pouvoir, plutôt que d'établir les frais selon le processus réglementaire — gouverneur en conseil, SCT, toute l'affaire — nous le ferons par arrêté ministériel, une approche légèrement simplifiée. Or, cela nécessite, comme l'indique le document, tous ces éléments principaux — impact de la réglementation, évaluations des bénéfices économiques, nécessité de tenir des consultations — qui sont énoncés dans les dispositions actuellement. Toutes les mesures de protection et de responsabilité sont maintenues, mais cela nous permettra peut-être plus tard, une fois que nous aurons apporté ce changement — nous l'espérons —, de revoir nos frais au moins tous les deux ans.

Right now, with the User Fees Act as it stood previously and the regulatory process, you're looking at a minimum four to five years there. And you can see from the history that Ed has outlined, we revised our fees once in 22 years and that took 10 years because there's a confluence of administrative and political will that is required to update those fees. What we're trying to do is simply make it in a slightly more business-like fashion.

**Senator Stewart Olsen:** To clarify, are you creating a new bureaucracy on top of one that's already doing it?

**Mr. Trehearne:** Absolutely not, no. We have the resources now.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you.

**Senator McIntyre:** Thank you for your presentation. As I understand, the new legislation will affect user fees charged under the Food and Drugs Act. We have the User Fees Act and the proposed service fees act, and as I understand, it is proposed that the new service fees act will replace the User Fees Act.

**Mr. Trehearne:** Correct.

**Senator McIntyre:** It can get complicated, but at least it's a start.

That said, my question has to do with parliamentary review, and I draw your attention to Part 4 of Division 16, the new section 30.62. The bottom line with this, as I understand, is that the only requirement that must be met by the Minister of Health prior to setting a fee is to consult with any persons that the minister considers to be interested in the matter. Why should Health Canada not be required to conduct a thorough consultation and submit a fee proposal for parliamentary review?

**David Lee, Executive Advisor to the Assistant Deputy Minister, Health Products and Food Branch, Health Canada:** Thank you for the question, senator. If I can describe for you, there is consultation articulated here, but I would point out some other constraints on the minister in making any regulation, because once she makes an order it would be a regulation. It's just not through the Governor-in-Council.

She's also constrained to make sure when she puts proposals out — and I'm looking at (3), just above the section that you read — the costs are fixed. This is not an arbitrary number. She has to go through and look at our actual costs and then talk through it with industry. That's a very deep constraint and a good accountability for her.

In terms of tabling with Parliament, I did live through the last cycle of changing the fees, and it took quite a lot of effort to describe for Parliament what our intentions were, and then we sat for months in the drafting room, put the wording around it, and then went back out to industry and talked again about it, but the subjects were really the same. We're faithful to the scope of the

À l'heure actuelle, dans le cadre de la Loi sur les frais d'utilisation et du processus réglementaire, on parle d'au moins quatre à cinq ans. De plus, comme vous pouvez le constater avec ce qu'a dit Ed, nous avons révisé nos frais une seule fois en 22 ans et il a fallu 10 ans, car il faut qu'une volonté administrative et une volonté politique convergent pour qu'une mise à jour de ces frais soit effectuée. Nous essayons simplement de le faire davantage à la façon d'une entreprise privée.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Je veux obtenir une précision. Êtes-vous en train de créer une nouvelle bureaucratie qui s'ajoutera à la bureaucratie existante?

**M. Trehearne :** Non, absolument pas. Nous avons les ressources maintenant.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci.

**Le sénateur McIntyre :** Je vous remercie de votre exposé. Je crois comprendre que les nouvelles mesures législatives toucheront les frais d'utilisation imposés en vertu de la Loi sur les aliments et drogues. Il y a la Loi sur les frais d'utilisation et la proposition de Loi sur les frais de service, et si j'ai bien compris, on propose que la nouvelle Loi sur les frais de service remplace la Loi sur les frais d'utilisation.

**M. Trehearne :** C'est exact.

**Le sénateur McIntyre :** C'est un peu complexe, mais, à tout le moins, c'est un début.

Cela dit, ma question concerne l'examen parlementaire. J'attire votre attention à la section 16 de la partie 4, le nouvel article 30.62. Si je comprends bien la dernière ligne de cet article, la seule exigence que doit respecter la ministre avant de fixer un prix est de consulter toute personne qu'elle estime intéressée en l'occurrence. Pourquoi Santé Canada ne serait pas tenu de mener une consultation approfondie et de soumettre une proposition aux fins d'un examen parlementaire?

**David Lee, conseiller exécutif au sous-ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada :** Merci pour cette question, sénateur. Il est bel et bien question de consultation dans cet article, mais je tiens à signaler que la ministre doit composer avec d'autres contraintes en matière de réglementation, car dès qu'elle prend un arrêté, celui-ci devient un règlement. On ne passe pas par le gouverneur en conseil.

Elle doit également s'assurer que lorsqu'elle fait une proposition — et je regarde le paragraphe 30.61(3) qui précède l'article dont vous parlez —, les prix sont fixés. Ce n'est pas un montant arbitraire. Elle doit analyser les coûts réels et consulter ensuite l'industrie. Il s'agit d'une contrainte très stricte et d'une bonne mesure de reddition de comptes pour la ministre.

En ce qui a trait au dépôt au Parlement, j'ai vécu le dernier cycle de modification des frais. Il nous a fallu déployer beaucoup d'efforts pour décrire au Parlement quelles étaient nos intentions. Ensuite, nous avons passé des mois à rédiger l'ébauche, pour ensuite la présenter à l'industrie et tenir d'autres discussions, mais toujours sur les mêmes sujets. Nous sommes conscients de la

exercise, which is making sure we don't go above cost, but the consultation really from the regulation side is, again, very robust. We have to have accountabilities around impact on the sector. It's very careful and methodical work.

You are pointing to something that is new. We don't go back into the Parliament, but again, the consultation is quite robust in this exercise.

**Senator McIntyre:** As I understand what you're saying is right because the proposed service fees make it clear that a fee can be fixed only after several requirements have been met with respect to consultation.

**Mr. Lee:** Absolutely.

**Senator McIntyre:** Thank you.

**Mr. Trehearne:** I would add that the Treasury Board Secretariat officials have changed the service fees act to reflect that as well.

**Senator McIntyre:** Thank you.

**The Chair:** Colleagues, are there other questions for the officials?

**Senator Petitclerc:** If I understand well, the goal really is to streamline and simplify and lower cost at some level in terms of efficiency, or not necessarily?

**Mr. Trehearne:** There are two kinds of costs. One is the cost to reset the fees, and so that certainly goes down because if you drag it out over 10 years, with all of us working on it, then it costs a certain amount to do the fee change, right?

Then there are the costs within government itself, and that's a much more complicated answer in terms of the cost drivers. One of our points here is that despite having a fee escalator set at 2 per cent, which is now a feature of the new services fees act as well, a requirement that all departments would have that, despite having that in our fees, which is one of the more positive aspects of our fee regime, the costs continue to rise and the fees, as a percentage, continue to drop. We're now around the 40 per cent mark, where we started in 2011 at about 50, and the rest of the world routinely recovers 75 per cent to 100 per cent.

Canada chose to set the fees at a lower percentage in the 1990s to ensure we didn't have a negative impact on industry and others because this was new. There was a lot of adjustment and growing pains for both industry and bureaucrats, I would suggest, at the time, which eventually gave rise to the User Fees Act. That in effect had a chilling effect in terms of fees and being able to be business-like or streamlined about any of this.

**Senator Griffin:** I want to be sure I understand clearly what drives the fees. Will it be the cost of living index, the CPI?

portée de l'exercice, soit nous assurer de ne pas fixer des prix trop élevés, mais, encore une fois, du point de vue réglementaire, le processus de consultation est très rigoureux. Nous devons être en mesure de rendre des comptes sur l'incidence sur le secteur. Il s'agit d'un travail très délicat et méthodique.

Vous faites référence à un nouveau processus. Encore une fois, nous ne retournons pas devant le Parlement, mais le processus de consultation est très rigoureux.

**Le sénateur McIntyre :** Vous dites vrai, car il est clair, par les frais de service proposés, que les prix ne peuvent être fixés qu'après que plusieurs exigences en matière de consultations aient été respectées.

**M. Lee :** C'est exact.

**Le sénateur McIntyre :** Merci.

**M. Trehearne :** J'aimerais ajouter que les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor ont modifié la Loi sur les frais de service en conséquence.

**Le sénateur McIntyre :** Merci.

**Le président :** Quelqu'un d'autre voudrait interroger les représentants du ministère?

**La sénatrice Petitclerc :** Si j'ai bien compris, en réalité, l'objectif est de simplifier les choses et de réduire les coûts à un certain niveau pour améliorer l'efficacité, ou pas nécessairement?

**M. Trehearne :** Il y a deux types de coûts. Le premier est le coût associé à l'ajustement des frais. Évidemment, celui-ci baisse, car si nous travaillons tous à cet ajustement pendant 10 ans, ce changement coûtera un certain montant, n'est-ce pas?

Puis, il y a les coûts au sein du gouvernement lui-même et les facteurs de coûts à cet égard sont beaucoup plus difficiles à expliquer. L'un des points que nous voulons souligner, c'est que, malgré le fait que le facteur d'indexation des frais ait été fixé à 2 p. 100, une nouvelle caractéristique de la Loi sur les frais de service, une exigence que tous les ministères seraient tenus de respecter, même si cette indexation est déjà incluse dans nos frais, un des éléments les plus positifs de notre système de fixation des frais, les coûts continuent de monter et les frais, en termes de pourcentage, continuent de descendre. Nous sommes à environ 40 p. 100. En 2011, nous étions à environ 50 p. 100. Habituellement, le taux de recouvrement dans les autres pays du monde varie entre 75 p. 100 et 100 p. 100.

Dans les années 1990, le Canada a choisi de fixer des frais moins élevés afin de ne pas avoir un impact négatif sur l'industrie, entre autres, car c'était quelque chose de nouveau. À l'époque, il y a eu beaucoup d'ajustements et de difficultés initiales, tant pour l'industrie que pour les bureaucrates, ce qui a mené à l'adoption de la Loi sur les frais d'utilisation. L'adoption de cette loi a refroidi les ardeurs en ce qui a trait aux frais et à la capacité de simplifier le processus.

**La sénatrice Griffin :** Je veux m'assurer de bien comprendre quels sont les facteurs qui influencent les prix. Est-ce l'indice des prix à la consommation, l'IPC?



**Naira Minto-Saaed, Director, Strategic Planning and Accountability Division, Resource Management and Operations Directorate, Health Products and Food Branch, Health Canada:** Are you asking about the annual escalator piece or the overall?

**Senator Griffin:** Let me ask the whole thing.

**Ms. Minto-Saaed:** Sure.

**Senator Griffin:** Let's get to it.

The annual escalators, is that the cost of living index? That's one question. If you are looking at drugs or some approval process that's much more complicated, costs much more money than another one, which might be fairly simple, take fewer of your resources, are those also considered in the drivers of the fee? I wanted to be sure.

**Ms. Minto-Saaed:** In terms of setting the fee, we have time tracking in the department. Every submission is time tracked in terms of how long it takes to do, how long the review is, and when we set the fees annually we review what those costs are, do the average, and we develop unit costing. That is how we establish the fees so that it's representative of cost pure time.

With respect to the escalator, currently we have a 2 per cent escalator which was put forward. It wasn't necessarily tied to CPI or anything else. We are in the process of examining what we should be doing under the new regime: will we be sticking with the 2 per cent or going with CPI or a mix of both? That's what's being proposed for going forward.

**Mr. Trehearne:** So there's 100 per cent time tracking of costs as inputs to charge those fees, and that is shown to industry and stakeholders so that they can be very clear about what the costs are.

**Senator Griffin:** Up front, okay.

**Mr. Trehearne:** We are unique in some ways in having that capacity within our branch because of the nature of our business.

**Senator Griffin:** Okay, thank you.

**Senator McIntyre:** My question has to do with the roles of the stakeholders. What recourse, if any, would stakeholders have to challenge fees set under the proposed amendments? For example, could stakeholders request changes from the department, and if so, is this a change from the current policy?

The reason I'm asking you this question is because, as I understand, under the proposed amendments, the Minister of Health would be able to adjust the fee without preparing a proposal or meeting the consultation requirements set out in the new act.

**Naira Minto-Saaed, directrice, Division de la planification stratégique et responsabilité organisationnelle, Direction de la gestion des ressources et des opérations, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada :** Vous voulez parler du facteur d'indexation annuel ou de façon générale?

**La sénatrice Griffin :** Les deux. En fait, je vais terminer ma question.

**Mme Minto-Saaed :** D'accord.

**La sénatrice Griffin :** Allons-y.

Le facteur d'indexation annuelle s'appuie-t-il sur l'indice des prix à la consommation? C'est ma première question. Prenons les médicaments. Un processus d'approbation beaucoup plus complexe serait plus dispendieux qu'un autre, plus simple. Est-ce des choses que l'on considère comme des facteurs d'indexation des frais? Je veux m'assurer de bien comprendre.

**Mme Minto-Saaed :** Le ministère dispose d'un système de suivi quant à la fixation des prix. Chaque proposition fait l'objet d'un suivi pour évaluer le temps de traitement et d'examen. Lorsque nous fixons les frais annuels, nous analysons les coûts, calculons une moyenne et établissons un coût unitaire. C'est le processus que nous utilisons pour fixer les prix, et c'est un processus représentatif du coût en fonction du temps nécessaire.

Concernant l'indexation, celle-ci est actuellement fixée à 2 p. 100. C'est ce qui a été proposé. Ce taux n'est pas nécessairement lié à l'IPC. Nous examinons comment procéder dans le cadre du nouveau régime : maintenir les 2 p. 100, suivre l'IPC ou un mélange des deux? C'est ce que nous examinons.

**M. Trehearne :** Tous les coûts font l'objet d'un suivi pour fixer les frais. Ces données sont communiquées à l'industrie et aux intervenants concernés afin qu'ils puissent savoir clairement quels sont les coûts.

**La sénatrice Griffin :** À l'avance. D'accord.

**M. Trehearne :** Le fait d'avoir cette capacité est unique à notre direction, dans une certaine mesure, en raison de la nature de nos activités.

**La sénatrice Griffin :** D'accord. Merci.

**Le sénateur McIntyre :** Ma question concerne les rôles des intervenants. Quels sont les recours, s'il y a lieu, pour les intervenants qui souhaitent contester les frais établis dans les amendements proposés? Par exemple, pourraient-ils demander au ministère de les modifier? Si oui, est-ce que cela diffère de la politique actuelle?

La raison pour laquelle je pose la question, c'est que, selon ce que j'ai pu comprendre, selon les amendements proposés, la ministre de la Santé pourrait ajuster les frais sans présenter une proposition en ce sens ou satisfaire aux exigences en matière de consultation établies dans la nouvelle version de la loi.

**Mr. Lee:** This is a very important point. If I can just go back to our former conversation, the constraints would be placed right in the act so that the minister cannot make an order in a proper way without going through the consultation, and this would be with directly affected stakeholders at a minimum. It would have to be a good faith exercise of that.

Again, she's constrained by these costs that she needs to move out, so in order to meet these requirements to make the order properly, this is something we take very seriously. When we draft with our colleagues in Justice, they test very carefully that we have reasoning behind each of these before an order is made. We draft these along with Justice, and they keep an eye on that.

The minister would not be able to make an order without going through those steps. This is very decisive work in that way.

**Senator McIntyre:** So stakeholders could request changes, then?

**Mr. Lee:** Yes. If we were going to make changes, that's one aspect. If a stakeholder came in and asked the department to take a look and review the policy, certainly it's then open for the minister to start the exercise and go into consultation.

**Senator McIntyre:** Thank you.

**Mr. Trehearne:** There are a number of other provisions in our proposal, including that we have committed to come up with a broader dispute resolution process, as well. You have the guarantees of the consultation and we can always be invited to the House of Commons or here to discuss these proposals. You'll hear from our stakeholders, as well, after this.

In addition, we have things like fee mitigation policies for small business and small- and medium-enterprises so they are not affected by these fees if there is merit in that sense. We reduce our fees, I think, by about \$20-odd million dollars a year in terms of lowering the fees where it might impact small- or medium-sized businesses. There are mechanisms for a number of these conversations.

**Senator Neufeld:** I'm all for streamlining and those kinds of things to make it easier; I want to preface my question with that.

What kind of a saving will there be to the department by doing this? When you talk about it having taken 10 years and all the work that would go into actually working all that paper for 10 years through a lot of different people, that must have cost some money.

**Mr. Trehearne:** Yes.

**Senator Neufeld:** What kind of a saving would this have for the department now? Have you even looked at that?

**Mr. Trehearne:** Well, there are two kinds of savings. I don't have a number. If I'm able to set fees in a streamlined fashion every two years and not turn it into a major issue every 10 years, then I think it lowers the cost on both the administrators, on legal, on the overall regulatory process, Treasury Board Secretariat and

**M. Lee :** Vous soulevez un point très important. J'aimerais simplement revenir à notre échange précédent. La loi préciserait les contraintes obligeant la ministre à mener des consultations avant de prendre un arrêté et ces consultations seraient menées, à tout le moins, auprès des intervenants directement touchés. Il s'agirait d'un exercice de bonne foi.

Encore une fois, elle est limitée en fonction des coûts. Nous prenons très au sérieux le respect des exigences relatives à la prise d'un arrêté. Nos collègues de Justice, qui nous aident dans l'élaboration de nos ébauches, s'assurent que ces arrêtés sont justifiés. C'est une chose qu'ils surveillent.

La ministre ne pourrait pas prendre un arrêté sans suivre ces étapes. C'est un processus très décisif en ce sens.

**Le sénateur McIntyre :** Donc, les intervenants pourraient demander des changements?

**M. Lee :** Oui. C'est l'une des choses sur lesquelles nous nous appuyons pour apporter des changements. Si un intervenant demande au ministère de revoir la politique, la ministre peut certainement amorcer le processus et mener des consultations.

**Le sénateur McIntyre :** Merci.

**M. Trehearne :** Notre proposition comporte plusieurs autres dispositions. Par exemple, nous nous sommes engagés également à créer un processus de résolution de différends plus large. Il y a les garanties relatives aux consultations, et la Chambre des communes et ce comité peuvent toujours nous inviter pour discuter de nos propositions. Nos intervenants viendront aussi témoigner devant vous.

De plus, nous avons adopté des politiques d'atténuation des frais pour les petits commerces et les petites et moyennes entreprises afin qu'ils ne soient pas affectés par ces frais. Si je ne m'abuse, nous réduisons nos frais de quelque 20 millions de dollars par année là où l'impact sur les petites et moyennes entreprises se ferait sentir. Il y a plusieurs mécanismes.

**Le sénateur Neufeld :** Avant de poser ma question, je tiens à préciser que je n'ai rien contre la simplification pour faciliter les choses.

Combien le ministère pourrait-il économiser grâce à ces changements? Vous dites qu'il a fallu travailler pendant 10 ans à ce dossier. Toutes ces ressources et tout ce papier, cela a dû être dispendieux.

**M. Trehearne :** Oui.

**Le sénateur Neufeld :** Donc, combien le ministère pourrait-il économiser? Avez-vous fait ces calculs?

**M. Trehearne :** En fait, il y a deux types d'économies. Je n'ai pas de chiffres avec moi. Si nous pouvons fixer les prix tous les deux ans selon un processus simplifié au lieu d'avoir à composer avec un gros dossier tous les 10 ans, cela permettrait de réduire les coûts pour les administrateurs, les services juridiques, le

others, so there are a whole bunch of indirect costs here. There's a very demanding agenda in this government, and the regulatory requirements are quite large. Anything we can do to take the temperature down there is helpful, but again, as David pointed out, this is a type of regulation, but it's just a little simpler.

Then, also, I think there's the cost that we estimate that we're missing somewhere in the neighbourhood of \$15 to \$20 million a year at this point, based on the fees having been set on 2008 costs. If you take that cost savings into account, where we would recoup those fees, that's \$20 million going back into the regulatory system every year to ensure the integrity and safety there. When we do not have those fees, we do what good bureaucrats do: We risk manage, we reallocate resources and we basically subsidize the cost of that.

**Mr. Lee:** In fact, senator, if I can illuminate that a little bit, several years ago we had a regulatory provision that we needed to put in to regulate active pharmaceutical ingredients, so these are the raw materials that go into drugs. It is a very important regime, and you need inspection cycles around that, but when we put it in, we couldn't keep up with the cost structure. We couldn't go under the User Fees Act fast enough to get cost recovery for that, so you have a very important safety oversight that's not being funded as the regulation comes in, and to this day we still don't have fees in that area.

The other cost that's sitting in the system, for us, as we move regulations in — mind you, we have managed that departmentally. We put good inspection cycles around it, but as Deryck says, you have to move monies within the programs. To have this aligned in a regulation-making way would be of great benefit, also.

**Senator Neufeld:** I certainly appreciate aligning it, doing those savings and actually applying the work to something that you have to do, rather than just shuffling paper to get a fee increase. I still come back to the fact that there's obviously a saving, and I guess what I get from your responses is that people will work a little bit more to make sure safety is better. Is that what you're saying? I kind of get that drift from what you're saying.

So you risk manage to a certain degree, but now your department will actually have more money, so what you'll do is risk manage a little bit better? In layman's terms, would that be fair?

**Mr. Trehearne:** I think that's fair to say.

**Ms. Minto-Saaed:** That's fair to say.

**Senator Neufeld:** Okay. So, the second part of this is I think you said 40 per cent recovery now, and you say worldwide it's 75 to 100 per cent. Is it your intention to get to 75 to 100 per cent? I would assume that's probably a fact. Over what period of time

Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres, et aussi les coûts liés à l'ensemble du processus réglementaire. Il y a toute une panoplie de coûts indirects. Le gouvernement actuel a un programme très exigeant et les exigences réglementaires sont très grandes. Tout ce que nous pouvons faire pour réduire la pression est utile, mais, encore une fois, comme l'a souligné David, il s'agit ici d'un type de règlement, juste simplifié.

Puis, il y a le coût... nous estimons que nous avons un manque à gagner de 15 à 20 millions de dollars, puisque les frais ont été fixés selon les coûts de 2008. Si l'on tient compte des économies que nous pourrions réaliser en récupérant ces frais, 20 millions de dollars pourraient être réinjectés dans le système réglementaire chaque année assurant ainsi l'intégrité et la sécurité du régime. En l'absence de ces frais, nous faisons comme les bureaucrates : nous gérons le risque, réaffectons des ressources et subventionnons essentiellement les coûts.

**M. Lee :** En fait, sénateur, à titre de précision, il y a plusieurs années, nous devons ajouter une disposition réglementaire pour réglementer les ingrédients actifs contenus dans les produits pharmaceutiques, les matières brutes. Il s'agit d'un système très important qui nécessite des cycles d'inspection, mais après avoir ajouté cette disposition, nous n'arrivions pas à garder le rythme avec la structure de coûts. Nous ne pouvions pas recourir assez rapidement aux dispositions de la Loi sur les frais de service pour recouvrer les coûts. Il y a donc un système de surveillance très important en place en matière de sécurité, mais il n'est pas financé de façon à suivre la réglementation. À ce jour, nous n'avons toujours pas de frais dans ce secteur.

L'autre coût, pour nous, alors que nous mettons en œuvre la réglementation — remarquez, c'est une chose que nous avons gérée au sein du ministère. Nous avons mis en place des cycles d'inspection efficaces, mais comme l'a précisé Deryck, il faut réaffecter des fonds à d'autres programmes. Il serait aussi très avantageux si tout cela était harmonisé au processus d'établissement de règlement.

**Le sénateur Neufeld :** Je comprends ce que vous dites en ce qui a trait à harmoniser le processus, à réaliser des économies et à faire ce que vous devez faire plutôt que de simplement déplacer du papier pour augmenter les frais. Je reviens au fait que vous faites forcément des économies. Selon ce que vous dites, les gens travailleront un peu plus pour assurer une meilleure sécurité. C'est exact? C'est ce que j'entends dans vos propos.

Donc, dans une certaine mesure, vous gérez le risque, mais votre ministère disposera de plus de fonds. Donc, vous pourrez mieux gérer le risque, c'est cela, en termes simples?

**M. Trehearne :** On pourrait dire cela.

**Mme Minto-Saaed :** Oui, on pourrait dire cela.

**Le sénateur Neufeld :** D'accord. Passons à l'autre point. Vous dites que votre taux de recouvrement se situe actuellement à 40 p. 100, mais qu'à l'échelle mondiale, ce taux varie entre 75 et 100 p. 100. Votre objectif est-il d'atteindre 75 à 100 p. 100?

would you intend to do that? Then, would those extra earnings, I guess, to put it that way, go into risk manage a little bit better again, or will there be some saving, somewhere, that actually could be a saving to the Canadian taxpayer?

**Mr. Trehearne:** That's absolutely right. Yes, we do intend to have discussions with our stakeholders, starting this summer, about both the percentage and the costs. We intend to have a discussion about starting at a much higher percentage of the cost being recovered, as opposed to kind of a 50-50 sort of deal, which was a saw-off from 20 years ago.

We intend to have those conversations. Where we end up will be subject to those conversations, though, regarding what's doable within those industries and the impacts that they'll explain.

**Senator Neufeld:** I would assume you would start at somewhere around the 75 per cent mark if that is, in fact, where the average is.

**Mr. Trehearne:** We don't have a set target at this point. We want to open up that conversation, and we think it's worth having.

In terms of the savings, again, any new revenues from this, right, subject to re-spending authorities in the department set by the Treasury Board Secretariat, go immediately back into the direct costs of providing that regulatory service. What we will be able to do is, obviously, ensure the sustainability of that and enhance it. That should do more for performance and, therefore, that actually will ensure that there are better outcomes for Canadians, and for the stakeholders as well. There's a net savings there.

Any revenues cannot be distributed to other parts of the branch or the department that are not involved in the service of those revenues. That's fundamental.

**Senator Neufeld:** Let's say you went from 40 per cent to 75 per cent, what would that dollar amount look like? Give me some kind of ballpark figure.

**Mr. Trehearne:** We have looked at this.

**Ms. Minto-Saaed:** I don't think I have the numbers off the top of my head.

**Mr. Trehearne:** Let's put it this way: We recover, in the entire regulatory process — pre, post and vigilance — about \$99 million a year, so we would be talking about \$140 million a year if it came up 25 per cent.

**Senator Neufeld:** If it came up to 75? Okay, thank you.

J'imagine que oui. Quelle serait la période de temps visée pour atteindre cet objectif? Ensuite, ces nouveaux revenus, appelons-les comme cela, seraient-ils utilisés pour mieux gérer le risque ou y aura-t-il des économies qui pourront être refilées aux contribuables canadiens?

**M. Trehearne :** Vous avez tout à fait raison. Nous avons l'intention de discuter dès cet été du pourcentage et des coûts avec nos intervenants. Nous voulons discuter de la possibilité de commencer par un pourcentage plus élevé de recouvrement de coûts, plutôt que de rester à du 50-50, un compromis fait il y a 20 ans.

Nous voulons avoir ce genre de conversation. Toutefois, la suite des choses dépendra de ces conversations en fonction de ce qui est possible au sein de l'industrie et de l'impact sur les intervenants.

**Le sénateur Neufeld :** J'imagine que vous allez établir le plancher à 75 p. 100, dans la moyenne mondiale?

**M. Trehearne :** Nous n'avons pas encore fixé de cycle. Nous voulons d'abord discuter avec les intervenants et nous croyons que ces discussions en vaudront la peine.

Concernant les économies, tous nouveaux revenus, qui sont assujettis aux autorisations du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la réaffectation des revenus au sein du ministère, seraient immédiatement réinvestis pour soutenir les coûts directement liés à la prestation des services réglementaires. Évidemment, nous pourrions assurer la durabilité de ces services et les améliorer, ce qui permettra d'accroître le rendement et, par conséquent, d'assurer de meilleurs résultats pour les Canadiens et les intervenants. Il y a des économies nettes à faire.

Ce ne sont pas tous les revenus qui peuvent être réaffectés à d'autres sections de la direction ou du ministère qui ne participent pas à la prestation de services ayant entraîné ces revenus. C'est fondamental.

**Le sénateur Neufeld :** Disons que vous passez d'un taux de recouvrement de 40 p. 100 à un taux de 75 p. 100. Combien cela représenterait-il en dollars? Donnez-moi un montant approximatif.

**M. Trehearne :** C'est une chose que nous avons analysée.

**Mme Minto-Saaed :** Je ne crois pas avoir ces données avec moi.

**M. Trehearne :** Faisons une estimation. Tout le processus réglementaire — avant, après et grâce à la vigilance — nous permet de recouvrer environ 99 millions de dollars par année. Donc, en augmentant notre taux de recouvrement de 25 p. 100, on parlerait d'environ 140 millions de dollars.

**Le sénateur Neufeld :** Avec un taux de recouvrement de 75 p. 100? D'accord. Merci.

**The Chair:** Colleagues, I think we have explored this. I have read the submission in detail. I fully understand it and we will get the comments from those that you will be regulating, or are regulating, and will be charging next.

**Mr. Trehearne:** Are charging.

**The Chair:** We'll see if there's anything that arises there, but I have no questions for you. I understand it fully. I believe our next witnesses are in the room, so we will get on to the next session.

Thank you all very much for being here.

Today we have two groups meeting with us: Innovative Medicines Canada and the Canadian Generic Pharmaceutical Association. I gather by peaceful agreement, Mr. Hamill will present first followed by Mr. Keon. It's the order they appear on the list, and I didn't have anything contrary.

I welcome Innovative Medicines Canada, Declan Hamill, Vice-President, Legal, Regulatory and Policy; and Keith McIntosh, Executive Director, Scientific and Regulatory Affairs.

**Declan Hamill, Vice-President, Legal, Regulatory and Policy, Innovative Medicines Canada:** Mr. Chair and honourable senators, thank you for inviting us to discuss this very important matter. My name is Declan Hamill, Vice-President, Legal, Regulatory and Policy from Innovative Medicines Canada, and with me is Keith McIntosh, Executive Director, Scientific and Regulatory Affairs.

[*Translation*]

Innovative Medicines Canada is the national voice of Canada's innovative pharmaceutical companies committed to enhancing the well-being of Canadians through the discovery and development of new medicines and vaccines. Together, we invest over \$1 billion in research and development every year, thus helping to fuel Canada's knowledge economy.

[*English*]

Division 16 of Part 4 of Bill C-44 amends the Food and Drugs Act to give the Minister of Health the authority to fix user fee-for-service, such as regulatory review of innovative new medicines, which is a critical milestone in ensuring access to new therapies for Canadians.

The amendments to the Food and Drugs Act must be considered in the full context of other changes proposed to Bill C-44, Part 4. Division 21 of Bill C-44 also repeals the current User Fees Act and replaces it with a modernized services fees act,

**Le président :** Chers collègues, je pense que nous avons fait le tour de la question. J'ai lu le mémoire attentivement. Je le comprends très bien, et nous recevrons les observations des gens qui seront soumis à votre réglementation, ou qui le sont déjà, et qui devront vous payer.

**M. Trehearne :** Ils doivent déjà nous payer.

**Le président :** Nous verrons si des questions se présentent avec eux, mais pour l'instant, je n'en ai pas. Je comprends très bien. Je crois que les témoins suivants sont ici; nous allons donc passer à la prochaine partie de la séance.

Merci beaucoup de votre présence.

Nous recevons deux groupes aujourd'hui : Médicaments novateurs Canada et l'Association canadienne du médicament générique. Je crois que vous avez convenu que M. Hamill présentera son exposé en premier et qu'il sera suivi de M. Keon. C'est l'ordre dans lequel les noms figurent sur la liste, et je n'ai pas reçu d'indication contraire.

Je cède donc la parole aux représentants de Médicaments novateurs Canada : M. Declan Hamill, vice-président, Section juridique, réglementaire et politique; et M. Keith McIntosh, directeur général, Affaires réglementaires et scientifiques.

**Declan Hamill, vice-président, Section juridique, réglementaire et politique, Médicaments novateurs Canada :** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, merci de nous avoir invités à prendre part à la discussion sur ce dossier très important. Je m'appelle Declan Hamill et je suis vice-président, Juridique, réglementaire et politique, chez Médicaments novateurs Canada. Je suis accompagné de M. Keith McIntosh, directeur général, Affaires réglementaires et scientifiques.

[*Français*]

Médicaments novateurs Canada est l'association nationale qui représente les compagnies pharmaceutiques innovatrices du Canada vouées à améliorer le bien-être des Canadiennes et des Canadiens grâce à la découverte et au développement de nouveaux médicaments et vaccins. Ensemble, nous investissons plus de 1 milliard de dollars en recherche et développement chaque année pour alimenter l'économie du savoir au Canada.

[*Traduction*]

La section 16 de la partie 4 du projet de loi C-44 modifie la Loi sur les aliments et drogues de façon à autoriser le ministre de la Santé à fixer le prix des services, comme l'examen réglementaire de nouveaux médicaments novateurs, une étape cruciale pour faire en sorte que la population canadienne ait accès à de nouveaux traitements.

Les modifications à la Loi sur les aliments et drogues doivent être considérées dans le contexte de l'ensemble des modifications proposées dans la partie 4 du projet de loi C-44. Par exemple, la section 21 du projet de loi abroge la Loi sur les frais d'utilisation

which requires consultation on fee proposals, performance standards, annual adjustments based on CPI and reporting on fees.

In contrast, Health Canada is exempted from this new services fees act, and the Minister of Health is provided with her own broad, discretionary authority to set fees by order and prescribe rules for the adjustment of fees without the same transparency, oversight and accountability afforded to other government fees.

On the subject of consultation, the act states that the minister shall consult any persons the minister considers to be interested in the matter.

In contrast, the services fees act prescribes public consultation, inviting representation from interested persons and stakeholders and replying to the representations made.

These amendments provide few safeguards for fee payers, such as performance standards; access to a complaint process during review; and central agency oversight, including by Parliament.

The most significant change impacts directly on Parliament by not explicitly requiring Health Canada to provide annual reporting on fees collected and costs incurred by Parliament, essentially exempting Health Canada's fees from any meaningful parliamentary oversight.

Also absent is true parliamentary review of proposed fees as was performed by this committee in May 2010 on Health Canada's proposal to Parliament for user fees and service standards for human drugs and medical devices.

In effect, those taxed via user fees, as a function of meeting their regulatory obligations under the Food and Drugs Act, will have no point of appeal or accountability for their obligatory fees.

Transparency, oversight and accountability to stakeholders have been hallmarks of Canada's approach to user fees since the User Fees Act was passed with all-party support in 2004.

Innovative Medicines Canada was involved in the development of the original User Fees Act, its subsequent amendment and its application of various fees incurred by our industry. Our industry has been notified, consulted, and had cooperative and comprehensive discussions with Health Canada that achieved timely regulatory assessment of innovative new medicines for Canadians.

actuelle et la remplace par une loi sur les frais de service modernisée, qui requiert la tenue de consultations à l'égard de la proposition de frais, l'établissement de normes de rendement, un rajustement annuel en fonction de l'IPC et le dépôt de rapports sur les coûts.

De son côté, Santé Canada est exempté de la nouvelle Loi sur les frais de service, et le ministre de la Santé dispose d'un vaste pouvoir discrétionnaire qui l'autorise à fixer par décret les prix et les règles de rajustement des prix, sans avoir à respecter les principes de transparence, de supervision et de responsabilisation applicables relativement à d'autres frais gouvernementaux.

En ce qui concerne les consultations, la loi stipule que le ministre consulte les personnes qu'il estime intéressées en l'occurrence.

En revanche, la Loi sur les frais de service exige la tenue de consultations publiques : les personnes et les parties intéressées doivent être invitées à soumettre des observations et elles doivent recevoir une réponse.

Par ailleurs, les modifications offrent peu de mesures de protection aux payeurs, comme des normes de rendement, l'accès à un processus de traitement des plaintes en cours d'examen et une surveillance assurée par les organismes centraux, notamment le Parlement.

La modification la plus importante a une incidence directe sur le Parlement. En effet, rien n'oblige explicitement Santé Canada à déposer des rapports annuels sur les montants perçus et sur les frais engagés par le Parlement, ce qui signifie que les coûts de Santé Canada échappent à une surveillance parlementaire valable.

En outre, aucune disposition ne porte sur l'examen parlementaire des frais proposés, comme celui que votre comité a mené en mai 2010 par rapport à la proposition de Santé Canada soumise au Parlement au sujet des frais d'utilisation et des normes de service concernant les médicaments pour usage humain et les matériels médicaux.

En réalité, les contribuables qui doivent payer des frais d'utilisation et s'acquitter des obligations réglementaires prévues par la Loi sur les aliments et drogues n'auront droit à aucun recours et ils n'auront accès à aucun rapport en matière de frais obligatoires.

La transparence, la supervision et la responsabilisation envers les parties intéressées caractérisent l'approche du Canada à l'égard des frais d'utilisation depuis que la Loi sur les frais d'utilisation a été adoptée en 2004, avec l'appui de tous les partis.

Médicaments novateurs Canada a contribué à l'élaboration de la première Loi sur les frais d'utilisation, à sa modification et à son application relativement aux divers frais engagés par notre industrie. Santé Canada a consulté et informé notre industrie; le ministère a collaboré et il a eu des discussions exhaustives avec elle, ce qui a permis d'évaluer rapidement de nouveaux médicaments novateurs afin de les rendre accessibles à la population canadienne.

We seek to ensure that these principles of transparency, oversight and accountability are upheld in the legislative framework, enabling timely regulatory consideration for innovative new medicines and health products.

Innovative Medicines Canada would also like to note a potential drafting error in Bill C-44, which we have appended to our remarks.

I would like to close by saying that Innovative Medicines Canada is ready and willing to work together with all stakeholders to increase investments in innovation and improve access to medicines for Canadians. It is our hope that this committee recognizes that legislative framework must ensure principles of transparency, oversight and accountability in service fees to enable stakeholders to work together in the best interests of Canadians with Health Canada.

Thank you.

**Jim Keon, President, Canadian Generic Pharmaceutical Association:** We appreciate this opportunity to appear before you.

I won't do much of a preamble since my colleague has done that. The generic pharmaceutical industry is Canada's primary pharmaceutical manufacturing sector and exporters. We are among the top R&D spenders among all industrial sectors. Our members operate the largest life sciences companies in both Ontario and Quebec, and directly employ more than 11,000 Canadians in highly skilled research, development and manufacturing positions.

We play a significant role in controlling health care costs. Generic drugs are dispensed to fill 70 per cent of all prescriptions in Canada, but account for only 22 per cent of the annual spend. Five or six generic prescriptions can be filled for the cost of one brand name because of the difference in price.

This issue on cost recovery and the changes to the User Fees Act matter to us because we are in favour of paying reasonable fees for regulatory review programs at Health Canada. Efficient and effective regulatory programs can help to generate many benefits to society. In the case of generic drug submission reviews, timely drug approvals are needed by payers, including the provinces and the federal government, to control costs and manage their drug programs. It allows them to take the savings provided by new generic medicines and invest in new, more expensive treatments or other health care programs.

I want to say a few words about our experience with cost recovery. CGPA member companies are major users of the Health Products and Food Branch's regulatory review

Nous tenons à ce que le cadre législatif soutienne les principes de transparence, de supervision et de responsabilisation, afin que l'examen réglementaire de nouveaux produits de santé et médicaments novateurs se fasse rapidement.

Médicaments novateurs Canada souhaite aussi soulever une erreur de rédaction qui semble s'être glissée dans le projet de loi C-44. Nous l'avons jointe à notre mémoire.

Pour conclure, permettez-moi d'affirmer que chez Médicaments novateurs Canada, nous sommes prêts et disposés à travailler avec toutes les parties intéressées en vue d'augmenter les investissements dans l'innovation et d'améliorer l'accès aux médicaments pour la population canadienne. Nous espérons que votre comité reconnaîtra que le cadre législatif doit soutenir les principes de transparence, de supervision et de responsabilisation relativement aux frais de service afin que les parties intéressées puissent collaborer avec Santé Canada dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

Merci.

**Jim Keon, président, Association canadienne du médicament générique :** Merci de nous permettre de nous adresser à vous.

Je ne ferai pas une longue introduction puisque mon collègue l'a déjà fait. L'industrie du médicament générique est le principal fabricant et exportateur de produits pharmaceutiques du Canada. En outre, elle est parmi les principales sources de recherche et développement, tous secteurs industriels confondus. Nos membres exploitent les plus importantes entreprises des sciences de la vie en Ontario et au Québec. Ils emploient directement plus de 11 000 Canadiens à des postes très qualifiés, dans les secteurs de la recherche, du développement et de la fabrication.

Nous jouons un rôle important dans le contrôle des coûts des soins de santé. Au Canada, les médicaments génériques sont utilisés pour 70 p. 100 de toutes les ordonnances médicales, mais ils ne représentent que 22 p. 100 du montant que les Canadiens dépensent tous les ans en médicaments d'ordonnance. Cinq ou six ordonnances de médicaments génériques correspondent au coût d'une seule ordonnance de médicament de marque.

Nous nous intéressons à la question du recouvrement des coûts et aux modifications à la Loi sur les frais d'utilisation parce que nous voulons que les programmes d'examen réglementaire de Santé Canada soient fournis à des prix raisonnables. Les programmes réglementaires efficaces sont très avantageux pour la société. Dans le cas de l'examen de demandes d'approbation de médicaments génériques, les médicaments doivent être approuvés rapidement afin que les payeurs, notamment les gouvernements provinciaux et fédéral, puissent réduire leurs dépenses et gérer leurs programmes de médicaments. L'approbation rapide leur permet de prendre les économies réalisées grâce aux nouveaux médicaments génériques et de les investir dans de nouveaux traitements ou programmes de soins de santé plus coûteux.

J'aimerais parler brièvement de notre expérience en matière de recouvrement des coûts. Les entreprises membres de l'ACMG ont beaucoup recours aux programmes d'examen réglementaire

programs. It is not uncommon for a major generic drug company to file a dozen or more new submissions for new generic medicines each year. Several of our members have more than 300 products in their portfolio and they pay fees for those products which remain on the market.

When CGPA appeared before this committee in May 2010, and my colleague was there at that time, we expressed major concerns about the ongoing resource issues within the Therapeutic Products Directorate at Health Canada which reviews generic drug submissions. At that time, significant backlogs for the review of generic drug submissions had been a reality for many years and the situation was reaching critical proportions.

In 2009, for example, 30 per cent of new generic submissions called ANDS, Abbreviated New Drug Submission, had exceeded the maximum number of days for review. That meant that 45 of 151 active ANDS submissions were in backlog. As a result of that backlog, Health Canada review staff would first pick up a generic drug submission six months after it was received. It basically sat for six months before they could pick it up because of their backlog.

If we look at the chart that we provided today, and I am just going to speak to the top chart, on the left of the bar chart you can see in the red at the top was the number of submissions in backlog in the period of 2012. Sixty per cent of submissions were in backlog. That is the time frame when the User Fees Act started to apply to Health Canada.

Immediately, Health Canada was penalized. It saw the revenues and resources for generic drug submissions decline. They took mitigation measures. Within two years they had removed the backlog. That backlog had been in existence for many years. Within two years of penalties from the User Fees Act they removed the backlog and found ways to address our submissions on a timely basis.

When the User Fees Act applied, there were initially some difficult years for Health Canada. They missed their performance targets and were penalized. At that time, 60 per cent were in backlog. There was a stack of submissions submitted before the User Fees Act applied.

We found that, over time, those submissions stayed in backlog and did not get attention. The ones that got attention were the new ones where the User Fees Act applied. As I said, we provided that chart to you.

Our concerns with the proposed Health Canada exemption from the service fees act are several. Without the prospect of severe penalties for missed performance targets, it is our view that generic drug submissions would never have been brought out of

de la Direction générale des produits de santé et des aliments. Les grands fabricants de médicaments génériques déposent souvent plus d'une dizaine de demandes d'approbation de nouveaux médicaments génériques par année. Nombre de nos membres fabriquent plus de 300 médicaments et ils payent des frais pour les produits qui demeurent sur le marché.

Lorsque l'ACMG a témoigné devant votre comité en mai 2010 — ma collègue était là —, nous vous avons fait part de nos préoccupations importantes concernant le manque continu de ressources au sein de la Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada, qui examine les présentations de médicaments génériques. À l'époque, il y avait des arriérés considérables dans l'examen des demandes d'approbation de médicaments génériques depuis de nombreuses années, et la situation devenait critique.

En 2009, par exemple, 30 p. 100 des demandes d'approbation de médicaments génériques appelées PADN, ou « présentation abrégée de drogue nouvelle », avaient dépassé le délai d'examen : 45 des 151 PADN actives étaient en retard. Cela signifie que le personnel de Santé Canada chargé des examens commençait à étudier une demande d'approbation de médicament générique six mois après son dépôt. Autrement dit, il fallait attendre six mois avant le début de l'examen en raison de l'arriéré.

Dans le diagramme en barres que nous vous avons fourni — je vais seulement parler du diagramme du haut —, la partie supérieure, en rouge, à la gauche, représente l'arriéré de présentations en 2012. Soixante pour cent des présentations étaient en retard. C'est à cette époque que Santé Canada a été assujéti à la Loi sur les frais d'utilisation.

Santé Canada a été pénalisé immédiatement. Les recettes et les ressources liées aux demandes d'approbation de médicaments génériques ont diminué. Le ministère a pris des mesures d'atténuation. En deux ans, il a éliminé l'arriéré qui existait depuis de nombreuses années. Il a suffi de deux ans de pénalités infligées en vertu de la Loi sur les frais d'utilisation pour que Santé Canada élimine l'arriéré et pour qu'il trouve des façons d'examiner nos présentations en temps opportun.

Lorsque la Loi sur les frais d'utilisation est entrée en vigueur, Santé Canada a connu quelques années difficiles. Le ministère n'a pas atteint ses objectifs de rendement et il a été pénalisé. À l'époque, 60 p. 100 des présentations étaient en retard. De nombreuses demandes ont été présentées avant la mise en application de la Loi sur les frais d'utilisation.

Avec le temps, nous avons constaté que ces demandes demeuraient dans l'arriéré. On examinait les nouvelles présentations, celles auxquelles la Loi sur les frais d'utilisation était applicable. Je le répète, nous vous avons fourni le diagramme.

Nous avons plusieurs préoccupations concernant la proposition d'exempter Santé Canada de la Loi sur les frais de service. À notre avis, sans la menace de pénalités considérables en cas de non-respect des normes de rendement, l'arriéré de demandes



the backlog in the first place. We are concerned about the exemption of Health Canada from the service fees act that is included as Division 21 of Bill C-44.

There are many things required by the service fees act not required by the Food and Drugs Act amendments under Division 16. For example, the service fees act requires performance standards while Division 16 is completely silent on Health Canada performance standards.

I would be pleased to talk about other differences between the service fees act and the food and drugs regulations in the questions that follow.

I will take my last minute on the presentation to provide our recommendations. How do we move forward? As I said, our industry is not opposed to paying reasonable fees for services provided the following principles are followed: The fees must be fair and related to achievable international performance standards. The fees must be stable and predictable. Any changes in fees must be subject to appropriate transition time frames to provide companies with the time they need to adjust. Health Canada must be transparent about the true cost of operating its regulatory programs.

Number four is very important to us. Health Canada must be held accountable for its review standards through meaningful penalties for failure to meet the standards. Experience tells us how important that is.

Number five, Health Canada should be subject to parliamentary oversight as required in the service fees act.

Lastly, Health Canada must do all it can to control costs and should commit to adopting best international practices and use foreign reviews, wherever possible, to reduce resource burdens and time delays. Thank you very much.

**The Chair:** Thank you to both groups for your presentations.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you for appearing before us today. I think you got to the heart of what I thought might be happening. The lack of consultation that you clearly spelled out does worry me. This is the second instance I've seen this government remove the requirements for public consultations and leave it directly in the hands of the minister. I think that's an important point.

I don't really have a question for you. I think you made your points very clearly. It's something for us to watch.

Thank you so much.

**Senator McIntyre:** Thank you for your presentations. In listening to you, it appears there is obviously a decrease in consultation requirements with regard to user fees affecting stakeholders.

d'approbation de médicaments génériques serait encore une réalité. L'exemption de Santé Canada de la Loi sur les frais de service comprise dans la section 21 du projet de loi C-44 nous préoccupe.

La Loi sur les frais de service comprend de nombreuses exigences qui ne se trouvent pas dans la section 16, section qui modifie la Loi sur les aliments et drogues. Par exemple, la Loi sur les frais de service établit des normes de rendement, tandis que la section 16 ne contient aucune prescription relative aux normes de rendement de Santé Canada.

Je serais ravi de parler d'autres différences entre la Loi sur les frais de service et le Règlement sur les aliments et drogues durant la période de questions.

Je vais employer la dernière minute de mon exposé pour vous présenter nos recommandations. Comment aller de l'avant? Je le répète, notre industrie est prête à payer des prix raisonnables pour les services rendus, pour autant que les principes qui suivent soient respectés. Premièrement, les prix doivent être justes et ils doivent correspondre à des normes de rendement internationales atteignables. Deuxièmement, les prix doivent être stables et prévisibles. Une période de transition raisonnable doit précéder toute modification des prix afin de permettre aux entreprises de s'adapter. Troisièmement, Santé Canada doit divulguer les coûts réels de ses programmes de réglementation.

À notre sens, la quatrième recommandation est très importante. Santé Canada doit devoir répondre de son rendement et le ministère doit être passible de pénalités considérables en cas de non-respect de ses normes de rendement. L'expérience témoigne de l'importance d'une telle disposition.

Cinquièmement, Santé Canada devrait être assujéti à la surveillance du Parlement en vertu de la Loi sur les frais de service.

Enfin, Santé Canada doit tout faire pour limiter les coûts, et le ministère devrait s'engager à adopter les pratiques exemplaires internationales et à avoir recours aux examens étrangers, si possible, afin de réduire le fardeau administratif et les temps d'attente. Merci beaucoup.

**Le président :** Merci aux deux groupes pour leurs exposés.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci d'être avec nous aujourd'hui. Je pense que vous avez décrit la situation telle que je la perçois. L'absence de consultation que vous avez soulignée me préoccupe. C'est la deuxième fois que le gouvernement actuel retire l'obligation de tenir des consultations publiques et s'en remet directement au ministre. Je trouve ce point important.

Je n'ai pas vraiment de question à vous poser. Vos arguments étaient clairs. Nous devons être aux aguets.

Merci beaucoup.

**Le sénateur McIntyre :** Merci pour vos exposés. Vos propos montrent qu'il y a une diminution évidente des exigences relatives aux consultations par rapport aux frais d'utilisation qui touchent les parties intéressées.

My question brings me to the fees adjustments. I understand the current User Fees Act does not contain any provision regarding fees adjustments. In your view, will the new regulations governing the fee adjustments lead to more or less satisfaction with the pharmaceutical and medical device companies?

**Mr. Keon:** Currently, under the User Fees Act, Health Canada increases the fees by 2 per cent per year. I'm not sure whether we call it an adjustment, but they go up by 2 per cent each year. That has been occurring and our companies pay an extra 2 per cent each year. So there has been an increase.

In regard to the regulations, we don't know. We haven't seen them. We heard the witnesses before us saying that all those measures would be included and there would be a guarantee of consultations, but we haven't seen that. Clearly, as the previous senator said, there is going to be less scrutiny because it will not be presented back to Parliament. It will just be within the department the review going forward. So that does concern us.

**Senator McIntyre:** From what I understand, there was a proposal that fees fixed under the FDA, Food and Drugs Act, would not be subject to the proposed service fees act. Could you elaborate on that?

**Mr. Hamill:** I believe that is correct. That's our understanding. We are not comfortable with the exemption of fees under Food and Drugs Act from the general regime which is applicable to other federal government departments and agencies. As a point of principle, we don't agree with that, respectfully.

I would echo what the previous witness said about the discretionary element of the consultation provided for by Health Canada. Again, the quote is:

The minister shall consult with any persons the minister considers to be interested in the matter.

This affords the minister rather broad discretion. Even if a framework was set up from guidelines with a non-binding perspective, that framework would be at the discretion of the department and the minister. So that does concern us.

The other point is there were some percentages that were cited with respect to Health Canada user fees. For the record, in terms of drug submissions, the amount recovered is actually 54 per cent. That's higher than the aggregate number of other fees collected by Health Canada at the moment. So we are in fact, from a drug submission perspective, at 54 per cent. Thank you.

**The Chair:** Colleagues, do you have other questions? I think one of the things that I can say on behalf of my colleagues is your testimony has been exceedingly clear and your summary of issues is very much in front of us. I sense that the committee has understood your concerns and the previous testimony.

Ma question porte sur le rajustement des prix. Je crois comprendre que la Loi sur les frais d'utilisation actuelle ne comprend pas de disposition au sujet du rajustement des prix. À votre avis, les fabricants de médicaments et de matériels médicaux seront-ils plus satisfaits ou moins satisfaits par la nouvelle réglementation en matière de rajustement des prix?

**M. Keon :** Actuellement, en vertu de la Loi sur les frais d'utilisation, Santé Canada augmente les prix de 2 p. 100 par année. Je ne sais pas si on appelle cela un rajustement, mais il y a une augmentation annuelle de 2 p. 100. C'est ainsi qu'on procède; les fabricants payent 2 p. 100 de plus par année. Il y a donc une augmentation.

Nous ne savons pas ce qui sera contenu dans le règlement, car nous ne l'avons pas vu. Les témoins précédents ont déclaré que toutes ces mesures seraient incluses et que la tenue de consultations serait garantie, mais nous ne l'avons pas constaté. Comme la sénatrice vient de le dire, l'examen sera manifestement moins approfondi puisqu'il ne sera pas présenté au Parlement. L'examen relèvera uniquement du ministère, ce qui nous préoccupe.

**Le sénateur McIntyre :** Si j'ai bien compris, les prix fixés en vertu de la LAD, la Loi sur les aliments et drogues, ne seront pas assujettis à la Loi sur les frais de service. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

**M. Hamill :** Je crois que c'est exact. C'est ce que nous avons compris. Nous n'approuvons pas l'exemption des prix fixés en vertu de la Loi sur les aliments et drogues du régime général applicable aux autres ministères et organismes gouvernementaux. Par principe, nous nous opposons à cette exemption, sauf votre respect.

Je répète ce que le témoin précédent a dit concernant l'élément discrétionnaire relatif aux consultations tenues par Santé Canada. La disposition stipule que :

Le ministre consulte les personnes qu'il estime intéressées en l'occurrence.

La disposition accorde au ministre un grand pouvoir discrétionnaire. Même si un cadre était établi en fonction de directives non contraignantes, ce cadre serait à la discrétion du ministère et du ministre, ce qui nous préoccupe.

J'aimerais aussi parler des pourcentages qui ont été présentés relativement aux frais d'utilisation de Santé Canada. Je tiens à souligner que pour les présentations de médicaments, en réalité, 54 p. 100 des coûts sont recouverts. Ce pourcentage est plus élevé que le total des autres coûts récupérés par Santé Canada à l'heure actuelle. Sur le plan des présentations de médicaments, donc, nous sommes en fait à 54 p. 100. Merci.

**Le président :** Avez-vous d'autres questions, mesdames et messieurs? Je pense que je peux dire, au nom de mes collègues, que vos témoignages étaient extrêmement clairs et que nous avons vos résumés des enjeux en main. Je crois que le comité a compris vos préoccupations et celles des témoins précédents.

To my colleagues, I want to say that, as soon as we complete this session, we will go in camera for a short while to discuss what we heard on the two divisions to this point and give some instructions to the drafters. Just to let you know that.

As I said to the previous witnesses, I've read the divisions. I understand them very clearly. I'm not at all surprised at the issues that you are raising. The overall objective clearly is to recover reasonable costs of providing the service that you receive in order to get permission to sell your products in these regulated areas. From my perspective, that concept is appropriate in our kind of system. The issue is how those are set and the process that is used, and you have raised the questions around that. So I think that we have a good understanding of this.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, May 18, 2017

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which Bill C-44, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures, was referred, met this day, at 2:14 p.m., to study the subject matter of those elements contained in Divisions 5, 9, 11, 13, 14 and 16 of Part 4 of the bill.

**Senator Kelvin Kenneth Ogilvie** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Kelvin Ogilvie from Nova Scotia, chair of the committee. I'm going to ask my colleagues to introduce themselves, starting on my right.

**Senator Stewart Olsen:** Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

**Senator McIntyre:** Paul McIntyre, New Brunswick.

**Senator Woo:** Yuen Pau Woo, British Columbia, substituting for Nancy Hartling from New Brunswick.

**The Chair:** Thank you very much. We are continuing our study of the divisions of the budget bill, and right now we will be looking at Division 11.

We have with us, from the Canadian Labour Congress, Barbara Byers, Secretary-Treasurer; and Chris Roberts, Director, Social and Economic Policy. I understand Ms. Byers will be making the presentation.

Je précise, pour mes collègues, que dès que cette partie de la séance sera terminée, nous poursuivrons brièvement à huis clos pour discuter des témoignages que nous avons entendus jusqu'à maintenant concernant les deux sections et pour donner des instructions aux rédacteurs. Je tenais à vous en informer.

Comme je l'ai dit aux témoins précédents, j'ai lu les sections. Je les comprends parfaitement. Les préoccupations que vous avez soulevées ne m'étonnent aucunement. L'objectif global est manifestement de recouvrer les coûts raisonnables encourus pour fournir le service reçu afin d'obtenir la permission de vendre vos produits dans ces secteurs réglementés. Je trouve ce concept adéquat dans le cadre de notre régime. Les préoccupations concernent la façon dont les prix sont fixés et le processus utilisé, et vous nous avez parlé de ces enjeux. À mon avis, nous avons une bonne compréhension du dossier.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 18 mai 2017

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-44, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en oeuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 14 h 14, pour étudier la teneur des sections 5, 9, 11, 13, 14 et 16 de la partie 4 de ce projet de loi.

**Le sénateur Kelvin Kenneth Ogilvie** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je suis Kelvin Ogilvie, de la Nouvelle-Écosse, et je suis le président du comité. Je vais demander à mes collègues de se présenter, à commencer par ma collègue assise à ma droite.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur McIntyre :** Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Woo :** Yuen Pau Woo, de la Colombie-Britannique, en remplacement de Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

**Le président :** Merci beaucoup. Nous poursuivons notre étude des sections du projet de loi d'exécution du budget, et en ce moment, nous nous penchons sur la section 11.

Nous accueillons aujourd'hui, du Congrès du travail du Canada, Barbara Byers, secrétaire-trésorière, et Chris Roberts, directeur, Politiques sociales et économiques. Je crois que Mme Byers va présenter l'exposé.

**Barbara Byers, Secretary-Treasurer, Canadian Labour Congress:** Thank you. As pointed out, my name is Barbara Byers, and I am secretary-treasurer of the largest labour central in Canada, the Canadian Labour Congress. As has already been pointed out, with me is Chris Roberts, our Director of Social and Economic Policy. On behalf of our 3.3 million members, I'm pleased to appear before you today on the issues addressed in Division 11 of the Budget Implementation Act.

The budget announced the government's intention of introducing several changes to maternity and parental leave to increase flexibility and choice for parents. I want to state that the CLC strongly supports the objective of increasing flexibility and choice for working families. We've argued consistently that the best way of expanding real options for working families, and women in particular, is for the federal government to commit to long-term, stable funding for universal, affordable, high-quality child care across Canada.

I want to emphasize that the changes to EI parental benefits proposed in this bill are really no substitute for concerted action to address the child-care crisis in Canada. We look at many of these changes as boutique changes to EI.

In our view, the proposal to allow EI-eligible parents to choose to receive EI parental benefits over an extended period of up to 18 months at a lower benefit rate of 33 per cent of average weekly earnings is misguided and it sets a bad precedent.

The low EI maternity and parental benefit rate is already a significant deterrent to taking leave. Employees without union protections and who have been unable to bargain a top-up supplementary employment benefit are especially disadvantaged. What we do know is that mothers in unionized workplaces are more likely to take the maternity leave that they need.

In our view, the base benefit should not be lower than the minimum wage and should, in any event, be raised above the current 55 per cent. Certainly, there should be no option of a benefit rate that is lower than that.

In fact, the proposed lower benefit rate would constitute a significant cut in EI benefits if, for example, a parent choosing the longer benefit duration manages to find child care after, say, 14 months and opts to return to work early.

Under the government's proposal, some higher-income households may opt for the 18 months of parental leave, but lower- and modest-income households will have great difficulty accessing the extended benefit duration at the lower benefit level.

**Barbara Byers, secrétaire-trésorière, Congrès du travail du Canada :** Merci. Comme vous l'avez entendu, je m'appelle Barbara Byers, et je suis la secrétaire-trésorière de la plus importante centrale de travailleurs au Canada, le Congrès du travail du Canada. Comme on l'a déjà souligné, je suis accompagnée de Chris Roberts, notre directeur des services des politiques sociales et économiques. Je suis ravie de comparaître devant vous aujourd'hui, au nom de nos 3,3 millions de membres, sur les enjeux que couvre la section 11 de la loi d'exécution du budget.

Le gouvernement a annoncé dans le budget son intention d'apporter plusieurs changements au congé de maternité et au congé parental afin d'en améliorer la flexibilité et d'accroître les choix offerts aux parents. Je tiens à souligner que le CTC appuie fermement l'objectif d'améliorer la flexibilité et les choix offerts aux parents qui travaillent. Nous avons constamment soutenu que la meilleure façon pour que les parents qui travaillent — les femmes en particulier — aient davantage de vraies options, c'est que le gouvernement fédéral s'engage à assurer le financement stable à long terme d'un programme universel et abordable de garde d'enfants de grande qualité à l'échelle du Canada.

Je tiens à souligner que les modifications aux prestations parentales de l'AE proposées dans ce projet de loi ne peuvent d'aucune façon remplacer des actions concertées pour résoudre la crise des services de garde au Canada. À nos yeux, bon nombre de ces changements à l'AE sont accessoires et peu utiles.

Nous estimons que la proposition voulant que les parents admissibles à l'AE puissent choisir entre les prestations parentales de l'AE sur une période prolongée pouvant atteindre 18 mois à un taux de prestation inférieur fixé à 33 p. 100 de la rémunération hebdomadaire moyenne est mal avisée et crée un mauvais précédent.

Le faible taux des prestations de maternité et des prestations parentales de l'AE suffit déjà à dissuader les gens de prendre congé. Les employés qui ne sont pas syndiqués et ceux qui n'ont pas pu négocier de prestations supplémentaires sont particulièrement désavantagés. Ce que nous savons, c'est que les mères dont le lieu de travail est syndiqué vont plus vraisemblablement prendre le congé de maternité qu'il leur faut.

D'après nous, la prestation de base ne devrait pas être inférieure au salaire minimum et devrait, dans tous les cas, être augmentée de manière à dépasser le taux actuel de 55 p. 100. L'option d'un taux de prestation inférieur à cela ne devrait absolument pas exister.

En fait, le taux inférieur qui est proposé représenterait une réduction importante des prestations d'AE si, par exemple, un parent qui a choisi le congé de plus longue durée trouve un service de garde après 14 mois, disons, et décide de reprendre le travail plus tôt.

Selon la proposition du gouvernement, des ménages à revenu élevé pourraient choisir les 18 mois de congé parental, mais les ménages à revenu faible ou moyen auront beaucoup de difficulté à se prévaloir du congé prolongé pour lequel le taux de prestation est inférieur.

In any case, we're concerned about the consequences of extending parental leave for labour market attachment, especially for women, even if the only proposal in front of you was extended unpaid leave under the Canada Labour Code. Research suggests that a woman leaving paid work for any purpose for 14 months or more significantly and permanently lowers the odds of regaining the same level of income, pension benefits and work opportunities that she would otherwise have attained.

In general, the federal government has offered little evidence that this proposal would actually benefit parents. On the other hand, there is significant academic research available on family leave, in particular on the relative achievements of Quebec's Parental Insurance Plan. We therefore recommend that the government abandon this initiative and instead take steps to study and adopt the superior features of the Quebec Parental Insurance Plan.

According to one widely cited study, 36 per cent of all mothers who live off reserve and outside Quebec do not qualify for EI maternity and parental benefits. In contrast, only 11 per cent of Quebec mothers fail to qualify for the Quebec Parental Insurance Plan.

EI's 600-hour requirement, equivalent to over four months of full-time work, is too onerous in a labour market rife with unstable and precarious employment. It is significantly above the \$2,000 hurdle in Quebec, equivalent to 177 hours at minimum wage of \$11.25. We therefore recommend that the eligibility requirements for EI special benefits be reduced to the lesser of 300 hours of insurable earnings or \$2,000, which is the minimum earnings for the Quebec plan.

The CLC also supports the introduction of a second dedicated parental leave to foster a more equitable distribution of caring duties between parents. International research confirms the positive impact on gender equity where countries provide dedicated leave for the second parent.

The Budget Implementation Act also allows maternity leave benefits as early as 12 weeks prior to the expected week of birth. In our view, this flexibility does not replace the need for paid leave for protective reassignment for expectant mothers. Pregnant women may wish to remain at work, but if an employer is unable to modify work assignments or reassign the employee in order to ensure a safe work environment for the expectant mother, the employer should be required to pay the cost of the employee's leave.

We do want to express our support for the new EI caregiving benefit for up to 15 weeks. This will provide leave for a family member to care for a critically ill or injured adult. There will also be additional flexibility to share benefits and allow leave related to the critical illness of a child to be taken by a family

De toute manière, nous nous inquiétons des conséquences de la prolongation du congé parental sur la participation au marché du travail, surtout pour les femmes, même si la seule proposition était un congé prolongé non rémunéré en vertu du Code canadien du travail. Selon les recherches qui ont été menées, si une femme laisse un emploi rémunéré pour quelque raison que ce soit pendant au moins 14 mois, cela réduit nettement et de façon permanente ses chances de retrouver le même niveau de revenu, les mêmes prestations de pension et les mêmes occasions d'emploi qu'elle aurait sans cela.

En général, le gouvernement fédéral a présenté très peu de données qui pourraient démontrer que cette proposition profiterait effectivement aux parents. Par contre, de nombreuses recherches universitaires ont porté sur les congés pour obligations familiales et en particulier sur les bienfaits relatifs du Régime québécois d'assurance parentale. Nous recommandons par conséquent que le gouvernement renonce à cette initiative et prenne plutôt des mesures pour étudier et adopter les éléments supérieurs du Régime québécois d'assurance parentale.

Selon une étude largement citée, 36 p. 100 des mères qui vivent hors réserves et hors du Québec ne sont pas admissibles aux prestations de maternité et aux prestations parentales de l'AE. Par contraste, seulement 11 p. 100 des mères québécoises ne sont pas admissibles au Régime québécois d'assurance parentale.

Les 600 heures de travail à temps plein exigées par l'AE — soit plus de quatre mois — sont beaucoup trop compte tenu des emplois instables et précaires qui caractérisent le marché du travail. C'est nettement plus que le minimum de 2 000 \$ en rémunération exigé au Québec, soit l'équivalent de 177 heures au salaire minimum de 11,25 \$. Nous recommandons par conséquent que les exigences d'admissibilité aux prestations spéciales d'AE soient réduites au moindre de 300 heures de gains assurables ou de 2 000 \$, soit le montant minimum de rémunération du régime québécois.

Le CTC appuie aussi l'adoption d'un congé parental dédié au deuxième parent afin de favoriser une répartition plus équitable des tâches liées aux soins entre les parents. Les recherches menées à l'étranger confirment l'effet positif sur l'équité entre les sexes dans les pays qui offrent un congé dédié au deuxième parent.

La Loi d'exécution du budget permet aussi que les prestations de maternité commencent 12 semaines avant la semaine présumée de l'accouchement. D'après nous, cette flexibilité ne remplace pas la nécessité d'un congé payé pour la réaffectation par mesure de sécurité en cas de grossesse. Une femme enceinte peut souhaiter demeurer au travail, mais si un employeur est incapable de modifier ses tâches ou de la réaffecter afin de lui garantir un environnement de travail sûr, l'employeur devrait être tenu de payer le coût de son congé.

Nous tenons à exprimer notre appui aux nouvelles prestations de l'AE pour soignant pouvant atteindre 15 semaines. Cela permettra à une personne de prendre congé pour s'occuper d'un membre adulte de sa famille qui est gravement malade ou blessé. Il sera également possible de partager les prestations, de sorte

member. The CLC seeks assurances from the government that the regulatory interpretation of “family member” will follow the precedent established for compassionate care benefits in 2006 and include individuals considered like family, including a close family friend.

Finally, because of the complexity of EI special benefits, the CLC urges the government to ensure that an expanded number of public liaison officers be made available to help parents and their advocates to negotiate the complex rules surrounding EI special benefits. As I said earlier, there is more likelihood that a mother will take leave in a unionized environment, and that’s because she has resources available to her in terms of staff and elected people.

We would say in this area that you’re looking at today, but also in other areas that you’re looking at in terms of education and training, that one of the things we find most lacking is consultation with the stakeholders, which includes employers, workers and the worker commissioner and the employer commissioner, because we strongly believe that must be done.

With that, I’d like to end my remarks. I’m hoping for a lot of questions from the people gathered here. Thank you.

**The Chair:** Thank you very much.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you for being here. It’s very interesting to hear from you. Can you elaborate on the lower benefit payout but extended? Does that actually work out to less than they get now? What does that mean?

**Ms. Byers:** What it means is people have to indicate that they’re either going to take the 12 or 18 months. If you opt to take the longer benefit time, you’re not getting your 55 per cent over 18 months; you’re getting 33 per cent over 18 months. You’re getting a lower benefit over a longer period of time, which means that people who are already having difficulty with the 55 per cent level are much less likely to be taking the 18 months. By the way, they’re still not going to have the child care they need.

**Senator Stewart Olsen:** You mentioned the lack of consultation, so no stakeholders were consulted about this proposal or this change, to your knowledge?

**Ms. Byers:** Well, certainly when announcements were made, there were some discussions and occasional meetings after. Our concern with EI, as anybody who’s dealt with it knows, is it is a complex system. Many of you, I’m sure, have been dealing with it in your offices, in your calls, and it’s a complex system. It’s like there are all these announcements that we’re going to go to 18 months, we’re going to do this, we’re going to do that, and

qu’un membre de la famille puisse prendre congé afin de s’occuper d’un enfant gravement malade. Le CTC veut obtenir du gouvernement l’assurance que l’interprétation de « membre de la famille » sera conforme au précédent créé pour les prestations de soins de compassion en 2006 et qu’elle inclura les personnes qui sont considérées comme des membres de la famille, comme un ami proche de la famille.

Enfin, en raison de la complexité des prestations spéciales de l’AE, le CTC presse le gouvernement de veiller à prévoir un plus grand nombre d’agents de liaison avec le public pour aider les parents et leurs défenseurs à négocier les règles complexes entourant les prestations spéciales de l’AE. Comme je l’ai dit précédemment, une mère va plus vraisemblablement prendre congé si elle travaille dans un milieu syndiqué, et c’est parce qu’elle a accès à des ressources, comme du personnel et des représentants élus.

Quant à ce que vous examinez aujourd’hui et à d’autres aspects que vous envisagez, sur le plan de l’éducation et de la formation, nous dirions qu’une des choses qui manquent le plus est la consultation des parties prenantes, ce qui comprend les employeurs, les travailleurs, le commissaire des travailleurs et le commissaire des employeurs, car nous croyons fermement que c’est nécessaire.

Je termine ici ma déclaration. J’espère répondre à beaucoup de questions de votre part. Merci.

**Le président :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci de votre présence. Vos propos sont très intéressants. Pouvez-vous en dire plus sur les prestations inférieures versées sur une plus longue période? Est-ce que cela donne moins que ce qu’ils obtiennent maintenant? Qu’est-ce que cela signifie?

**Mme Byers :** Ce que cela signifie, c’est que les gens doivent indiquer s’ils vont prendre un congé de 12 mois ou de 18 mois. Si vous optez pour le plus long congé, vous obtenez 33 p. 100 sur 18 mois. Si vous choisissez cela, vous n’obtenez pas 55 p. 100 sur 18 mois; vous obtenez 33 p. 100 sur 18 mois. Vous obtenez une prestation inférieure sur une plus longue période de temps, ce qui signifie que les personnes qui ont déjà de la difficulté avec 55 p. 100 risquent encore moins de choisir un congé de 18 mois. En passant, ils n’auront toujours pas les services de garde qu’il leur faut.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Vous avez mentionné le manque de consultation. Donc, les parties prenantes n’ont pas du tout été consultées au sujet de cette proposition ou de ce changement, à votre connaissance?

**Mme Byers :** Eh bien, au moment des annonces, il y a certainement eu des discussions, ainsi que des réunions occasionnelles par la suite. Ce qui nous préoccupe de l’AE — comme c’est le cas de toute personne qui a eu à s’en servir —, c’est que c’est un système complexe. Je suis sûre que vous êtes nombreux à avoir dû traiter de cela dans vos bureaux, en réponse à des appels, et c’est un système complexe. Il y a toutes ces annonces qui disent

there hasn't been a fulsome discussion about what needs to be done to modernize EI and make it work for the current workforce.

There are these changes being made, but for what end, for how many people, when we also know that there are some big changes that are needed? We need better access for people. One of our major issues for a long time in the labour movement is to have a uniform 360 hours access across the country.

Could I say we've not been talked to at all? No, I wouldn't say that. What I would say is this requires more extensive consultation or you're going to get what I call boutique changes. Somebody notices a problem, and they make a change. Somebody else notices another problem, and there's another change. And you haven't dealt with the overall.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you very much.

**Senator McIntyre:** Thank you for your presentation. The Employment Insurance Act is to be amended, as you indicated, specifically for those provisions dealing with four different types of special benefits: maternity, parental, compassionate care and critically ill child. I note it also proposes the creation of a new special benefit — critically ill adult. This is something new. Could you elaborate on that, please?

**Chris Roberts, Director, Social and Economic Policy, Canadian Labour Congress:** This leave is a new 15-week benefit, which is to provide leave to a family member to care for a critically ill or injured adult. There's also some flexibility introduced to share benefits and leave when it's the critical illness of a child. It can be taken by a family member.

The point made in our introductory remarks is that what hasn't been discussed, to our knowledge, is whether the expanded definition of family, to include like family or close relations, a close friend, even a sick neighbour, will apply to this new benefit as well. We see that as a definite improvement in the regulatory interpretation of "family member," and we would like to see that applied to the new 15-week benefit as well.

**Ms. Byers:** There's also a concern we have that because of the problems with people accessing EI, you may end up with someone who is a caregiver who can access EI that the person who is ill or injured cannot access. We're concerned about how those start to work together.

**Senator McIntyre:** I note that with respect to some of the special benefits, not only is the doctor involved but the nurse practitioner as well. Are you pleased and satisfied with her involvement?

que nous allons passer à 18 mois, que nous allons faire ceci et cela, sans qu'il y ait eu de discussion complète sur ce qu'il faudrait faire pour moderniser l'AE et la faire fonctionner pour la population active actuelle.

On apporte ces changements, mais à quelle fin, ou pour combien de personnes, alors que nous savons aussi qu'il faudrait y apporter de grands changements? Il faut que les gens aient un meilleur accès à l'AE. Depuis longtemps, l'un des principaux enjeux, pour le mouvement des travailleurs, c'est qu'il faut un accès uniforme à l'échelle du pays après 360 heures.

Puis-je dire qu'on ne nous a pas du tout parlé? Non, je ne dirais pas cela. Ce que je dirais, c'est qu'il faut des consultations plus vastes, sans quoi vous aurez des changements accessoires. Quelqu'un remarque un problème, et on apporte un changement. Quelqu'un d'autre remarque un autre problème, et on apporte un autre changement. Mais on ne s'occupe pas de l'ensemble.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci beaucoup.

**Le sénateur McIntyre :** Je vous remercie de votre exposé. La Loi sur l'assurance-emploi doit être modifiée, comme vous l'avez indiqué, précisément pour les dispositions relatives à quatre types différents de prestations spéciales : la prestation pour maternité, la prestation parentale, la prestation pour soignant et la prestation pour les soins d'un enfant gravement malade. Je souligne qu'on propose aussi la création d'une nouvelle prestation spéciale — pour un adulte gravement malade. C'est nouveau. Pouvez-vous nous parler de cela, je vous prie?

**Chris Roberts, directeur, Politiques sociales et économiques, Congrès du travail du Canada :** Il s'agit d'un nouveau congé pouvant atteindre 15 semaines et permettant à un membre de la famille de prendre soin d'un adulte gravement malade ou blessé. La prestation est également plus souple puisqu'il est possible de partager les prestations et le congé quand il s'agit d'un enfant gravement malade. Un membre de la famille peut s'en prévaloir.

Ce que nous avons dit dans notre déclaration liminaire, c'est qu'à notre connaissance, on n'a pas discuté de la définition plus large de la famille — des membres de la famille ou des proches, un ami proche, même un voisin malade —, à savoir si elle s'appliquera aussi à cette nouvelle prestation d'une durée de 15 semaines.

**Mme Byers :** Parce que les gens ont de la difficulté à se prévaloir de l'AE, nous craignons aussi que vous ayez une personne capable d'avoir de l'AE pour soigner une personne malade ou blessée qui, elle, ne peut pas s'en prévaloir. Nous nous préoccupons de la façon dont cela peut fonctionner ensemble.

**Le sénateur McIntyre :** Je souligne que pour certaines des prestations spéciales, le médecin intervient, mais aussi l'infirmière praticienne. Êtes-vous satisfaits de cette intervention?

**Mr. Roberts:** We think an expanded definition to meet the complexities and realities of families struggling with a critically ill or injured friend or family member is best. So, yes, we want an encompassing and expanded definition.

**Senator McIntyre:** In the final paragraph of your presentation, Ms. Byers, you're urging the government to ensure that an expanded number of public liaison officers be made available to help parents negotiate the complex rules around the EI special benefits. Could you elaborate on what you mean by "public liaison officers"? What difference would they bring to the system?

**Ms. Byers:** As I indicated earlier, all of you know that EI is a very complex system. People go and apply for it, but they don't understand it. It's not something that occurs in your daily lives or you hope doesn't occur a lot.

Public liaison officers would be bridges for people to work out some of those difficulties. We've certainly had them in the past. We've had them for particular work sites or kinds of work. This is going to be difficult for parents to figure out, "Okay, I have to indicate ahead of time how many months of EI I'm going to take and that's going to affect what my level is," and all sorts of things. What we do know is because of many years of cutbacks of the staff doing the work, there isn't that same ability to do that.

In some locations, we have the advantage, I guess you could say, of having unemployed workers help centres and so on. They're not government institutions or always well known. We need people to help others maneuver their way through a very difficult and complex system. I think a lot of people just give up. They just say, "I don't even know that I can appeal or how I can appeal or what I can do."

So we need public liaison officers that can actually help the public with a program that they've paid into. It's their money, yet there's not the help there for them to be able to access their benefits.

**Senator Dean:** The liaison officer idea is an interesting one, similar to the system navigators we have in the health care system.

You've mentioned the issue of the 12 and 18-month periods and that if I elect an 18-month leave, I get pretty much the same benefit spread out over 18 months at a lower level. What happens in a situation in which I elect to take 18 months and drop to the 33 per cent level and, in month 11, I get to worry about the employability drop-off you mentioned at the 18 or 17-month mark? Can I switch back to the 12-month model?

**Ms. Byers:** My understanding with the way it is structured is that you elect before you start your EI benefits. You're electing for either the 12 months or the 18 months. If somehow you find

**M. Roberts :** Nous croyons qu'une définition élargie répondant aux complexités et aux réalités des familles devant s'occuper d'un ami ou d'un membre de la famille gravement malade ou blessé vaut mieux. Donc, oui, nous souhaitons une définition englobante et élargie.

**Le sénateur McIntyre :** Dans le dernier paragraphe de votre exposé, madame Byers, vous pressez le gouvernement de veiller à augmenter le nombre d'agents de liaison avec le public qui aideraient les parents à négocier les règles complexes des prestations spéciales de l'AE. Pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « agents de liaison avec le public »? Qu'est-ce qu'ils apporteraient au système?

**Mme Byers :** Comme je l'ai indiqué précédemment, vous savez tous que l'AE est un système très complexe. Les gens font leurs demandes, mais ils ne comprennent pas le système. Cela ne fait pas partie de votre quotidien, ou c'est du moins ce que vous espérez.

Les agents de liaison avec le public aideraient les gens à surmonter certaines difficultés. Nous en avons certainement eu dans le passé. Nous en avons eu pour des sites de travail ou des types de travail particuliers. Ce sera difficile à comprendre, pour les parents, qui se diront par exemple : « Voilà. Je dois indiquer à l'avance combien de mois d'AE je vais prendre, et cela va avoir un effet sur mon niveau. » Ce que nous savons, c'est qu'à cause des nombreuses années de réduction du personnel qui exécute le travail, la capacité de faire cela n'est plus la même.

Il y a des endroits où nous avons l'avantage — on pourrait dire cela — d'avoir des centres d'aide pour les travailleurs au chômage et ainsi de suite. Ce ne sont pas des établissements gouvernementaux, et ils ne sont pas toujours bien connus. Il faut des gens qui aideront les gens à naviguer dans ce système très difficile et complexe. Je crois que bien des gens abandonnent tout simplement. Ils se disent : « Je ne sais même pas si je peux en appeler, comment le faire et ce que je peux faire. »

Il faut donc des agents de liaison avec le public qui peuvent réellement aider les gens à se débrouiller dans un programme auquel ils ont cotisé. C'est leur argent, mais ils n'ont pas l'aide qu'il leur faut pour pouvoir se prévaloir des prestations.

**Le sénateur Dean :** L'idée de l'agent de liaison est intéressante, et c'est semblable aux intervenants-pivots du système de soins de santé.

Vous avez mentionné la question des périodes de 12 et de 18 mois et dit qu'en choisissant le congé de 18 mois, j'obtiendrais à peu près les mêmes prestations, mais étalées sur 18 mois, donc moins élevées. Qu'arrive-t-il si je choisis de prendre un congé de 18 mois et que le niveau descend à 33 p. 100, mais qu'au 11<sup>e</sup> mois je me mets à m'inquiéter de ma baisse d'employabilité, comme vous l'avez mentionné, après 17 ou 18 mois? Est-ce que je peux revenir au modèle du congé de 12 mois?

**Mme Byers :** D'après ce que j'ai compris, à la façon dont c'est structuré, vous faites le choix avant de commencer à recevoir vos prestations d'AE. Vous choisissez un congé de 12 mois ou



child care, for example, and you decide you want to go back, well, you've elected to be on EI for 18 months at the lower level. To my knowledge, there's not a recovery.

**Senator Dean:** So it's inflexible?

**Ms. Byers:** Yes.

**Mr. Roberts:** The language in the bill is the election is "irrevocable."

**Senator Dean:** Thanks.

**Ms. Byers:** Again, I don't want to miss this point. Part of the reason I think people were promoting 18 months of leave is really connected to the child-care issue. There was a group of Toronto mothers that had a website promoting this 18 months, but consistently they said there, "The reason we're doing this is because we can't find child care for infants. We can't find it, so we need something else." This may look like it's a solution, but it's not going to be a solution for most people.

**The Chair:** Ms. Byers, do you have any figures on the degree to which the current leave is used? And if so, would you have a sense of what the change might look like, whether there will be considerably fewer people taking up the 18-month option?

**Ms. Byers:** Chris is the numbers guy.

**Mr. Roberts:** There is good research in the context of comparisons between the Quebec parental plan and EI parental benefits outside of Quebec with respect to take-up. That breaks down by income, by educational attainment, by landed status and year of arrival for newcomers, et cetera. So there is good evidence with respect to differing levels of take-up generally with respect to maternity and parental benefits.

Regarding the 18-month extension, I'm not sure there is a good evidence base justifying this innovation. I have not seen good evidence that suggests that this will increase the take-up of parental benefits. In fact, what we know from the research is that a significant deterrent is the low income replacement level that currently exists. By reducing that further, it's likely to have the opposite effect. It's also likely, based on what we know thus far, to appeal to higher-income households that can already access parental benefits at a higher rate than modest- and low-income households. So the evidence I don't think is well established by any stretch that this is going to improve take-up.

**Ms. Byers:** If I could, there are a couple of other things that we might add. I think people make changes perhaps with the best of intent but it doesn't work out in terms of support. The previous government made a change that the self-employed could access a maternity leave, which looked great for people initially, and

de 18 mois. Si, par exemple, vous trouvez un service de garde et voulez retourner au travail, eh bien, vous avez choisi le congé de 18 mois au niveau inférieur. À ma connaissance, vous ne pouvez pas récupérer cela.

**Le sénateur Dean :** Donc, c'est inflexible?

**Mme Byers :** Oui.

**M. Roberts :** Selon le libellé du projet de loi, le choix est « irrévocable ».

**Le sénateur Dean :** Merci.

**Mme Byers :** Je tiens, encore une fois, à ne pas manquer l'occasion de souligner ceci. Je pense que les gens préconisaient le congé de 18 mois en partie à cause du problème relatif aux services de garde. Un groupe de mères de Toronto avaient un site web qui faisait la promotion de ce congé de 18 mois, mais elles y disaient constamment : « La raison pour laquelle nous faisons cela, c'est parce que nous ne pouvons trouver de services de garde pour les nourrissons. Nous n'arrivons pas à en trouver, alors il nous faut quelque chose d'autre. » On peut avoir l'impression que c'est une solution, mais ce n'en sera pas une pour la plupart des gens.

**Le président :** Madame Byers, avez-vous des chiffres sur la mesure dans laquelle le congé actuel est utilisé? Dans l'affirmative, avez-vous une idée du changement qui se produirait, à savoir s'il y aura nettement moins de gens qui vont se prévaloir de l'option du congé de 18 mois?

**Mme Byers :** C'est Chris qui s'occupe des chiffres.

**M. Roberts :** D'excellentes recherches ont établi des comparaisons entre le régime parental du Québec et les prestations parentales à l'extérieur du Québec, sur le plan de l'utilisation. Les données sont réparties en fonction du revenu, du niveau de scolarité, du statut de résident et de l'année d'arrivée des nouveaux arrivants, et cetera. Il existe donc de solides données concernant les divers taux de participation relatifs aux prestations de maternité et aux prestations parentales.

En ce qui concerne le congé prolongé de 18 mois, je ne crois pas qu'il existe de données suffisantes pour justifier cette innovation. Je n'ai pas vu de données solides donnant à croire que cela va faire augmenter le taux d'utilisation des prestations parentales. En fait, ce que la recherche nous a révélé, c'est que le faible taux de remplacement actuel du revenu produit un effet très dissuasif. En réduisant cela davantage, l'effet sera vraisemblablement opposé. D'après ce que nous savons, il est aussi probable d'intéresser les ménages à revenu élevé qui peuvent déjà se prévaloir des prestations parentales à un taux supérieur à ceux des ménages à revenu faible ou moyen. Je ne pense donc pas que les données établissent assez bien que cela va améliorer la participation.

**Mme Byers :** Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelques autres choses. Je pense que les gens apportent des changements avec les meilleures intentions, mais que le soutien n'est pas vraiment là. Le gouvernement précédent a apporté un changement permettant aux travailleurs autonomes de se

then they discovered that it really wasn't going to address their needs. They weren't going to keep paying into it, which was a requirement. The commissioners are here so they'll have the stats on that, but I don't think the take-up has been terribly huge in that area.

There is another piece that I think we still need some clarity on. In my previous life, I was the president of the Federation of Labour in Saskatchewan. When the 12-month change was brought in, all the labour and employment standards had to change to meet that in order that people had that right. I haven't seen a big groundswell of provinces saying, "We're changing our labour standards to allow 18 months." You may have somebody who has the right to take EI for 18 months, but they do not have the right under their labour standards to be gone that long.

**The Chair:** I sense the committee members have explored the issue and understand the points that you have made. They have read the document itself, so —

**Ms. Byers:** I'll just jump in because I have one thing that I thought I'd get to squeeze in.

**The Chair:** Well, you squeeze it in.

**Ms. Byers:** The whole question of leaves, particularly parental leaves, is very complex. People often don't know the rights that they have. There are two Supreme Court decisions from 1989. This only applies for women who have a sick leave plan with their employer. This again gets to this protective reassignment issue, which you haven't asked further about. In those cases, women have access to sick leave plans, and this is a decision between them and their physician, not anyone else. It was left with the College of Physicians and Surgeons in every province. The take-up of that has been very small because people don't know that's a right they have, an access they have. I think we're going to run into the same thing with EI.

The question is, do we want to make EI changes that are going to be useful for a large number of people, or are we going to do it just for those who might have knowledge and use it?

**The Chair:** I think you've made those points, and we understand the point you're making with regard to what it would take to do that and the reference to the Quebec situation.

Colleagues, I understand the commissioners would be prepared to join us to deal with Division 11 now and give us responses on this. I thank the commissioners for being willing to come to the table quickly. We'll hear your input on Division 11 now and then wait for your appearance on Division 14. Thank you very much for being willing to do so.

prévaloir d'un congé de maternité, ce qui a semblé formidable au début, mais les gens ont découvert que cela n'allait pas vraiment répondre à leurs besoins. Ces personnes n'allaient pas continuer d'y cotiser, ce qui est une exigence. Les commissaires sont ici, alors ils auront les statistiques, mais je ne pense pas que le taux de participation a été terriblement élevé.

Il y a un autre élément pour lequel nous avons besoin d'autres éclaircissements. Dans mon ancienne vie, j'ai été le président de la Fédération du travail de la Saskatchewan. Lorsque le changement des 12 mois a été mis en place, toutes les normes sur le travail et l'emploi devaient être modifiées pour que les gens puissent avoir ce droit. Je n'ai pas vu un groupe de provinces dire : « Nous changeons nos normes du travail pour permettre 18 mois. » Vous pouvez avoir une personne qui a le droit de toucher des prestations d'assurance-emploi pendant 18 mois, mais les gens n'ont pas le droit en vertu des normes d'être en arrêt de travail aussi longtemps.

**Le président :** J'ai l'impression que les membres du comité ont exploré la question et comprennent les arguments que vous faites valoir. Ils ont lu le document, alors...

**Mme Byers :** Je vais intervenir, car il y a un point que j'aimerais aborder.

**Le président :** Eh bien, on vous écoute.

**Mme Byers :** Toute la question des congés, et plus particulièrement les congés parentaux, est très complexe. Les gens ne connaissent souvent pas les droits dont ils disposent. Il y a deux décisions de la Cour suprême qui ont été rendues en 1989. Cela ne s'applique qu'aux femmes qui ont un régime de congés de maladie avec leur employeur. Cela se rapporte à la question de la réaffectation par mesure de sécurité, sur laquelle vous n'avez pas posé de questions supplémentaires. Dans ces cas-là, les femmes ont accès à des régimes de congés de maladie, et c'est une décision entre elles et leur médecin, et personne d'autre. Cette responsabilité incombe au collège des médecins et chirurgiens de chaque province. La participation est très faible, car les gens ignorent que c'est un droit qu'ils ont. Je pense que nous allons nous heurter au même problème avec l'assurance-emploi.

La question qui se pose consiste à déterminer si nous voulons apporter des changements à l'assurance-emploi qui seront utiles à un grand nombre de personnes ou si nous allons seulement le faire pour ceux qui sont au courant de cette mesure et qui pourraient s'en prévaloir.

**Le président :** Je pense que vous avez fait valoir ces points, et nous comprenons votre argument concernant les mesures à prendre et votre référence à la situation au Québec.

Chers collègues, je crois savoir que les commissaires seraient disposés à se joindre à nous pour aborder la section 11 et nous fournir des réponses. Je remercie les commissaires d'être disposés à venir à la table des négociations rapidement. Nous entendrons vos opinions sur la section 11, puis nous attendrons votre comparaison sur la section 14. Merci beaucoup d'être disposés à participer.

Basically, you heard the testimony. The reason I'm glad to get this stuff is that you just heard the testimony. I wonder if you would like to make some comments to us before our colleagues pursue some of the questions. You know what the questions are. Could you give us a brief summary from your point of view?

**Judith Andrew, Commissioner for Employers, Canada Employment Insurance Commission (CEIC):** Mr. Chair, members of the committee, good afternoon. I appreciate the opportunity to appear here today.

The commission counts over 75 years of tripartite oversight of the Employment Insurance system, and I'm happy to serve as a non-partisan representative of the employer interests on the commission. My counterpart serves as the Labour Commissioner.

A synopsis of the mandate of the commission and the commissioners' role in it is in your kits, as are some guiding principles on EI from employers, my office's budget bulletin as well as a study of maternity and parental top-ups.

On Division 11, my comments surround the EI parental benefits. Amid the many quite complicated amendments in Division 11 are the new flexibilities in EI parental benefits. The legislation now allows parents an irrevocable choice of two options: as currently provided, 35 weeks paid at 55 per cent, or 61 weeks paid at 33 per cent. Together with maternity leave, the options sum to one year and 18 months.

Many firms have trouble coping with 12-month leaves currently. They say that covering the work and finding a replacement for 18 months would be an even greater challenge. Business people are family people themselves, and while no one begrudges new parents having necessary time with their families, the job of covering off-work imperatives will be challenging for all but particularly difficult for small firms, the predominant size of enterprise in the country.

It should also be noted that the 18-month option means employers will shoulder additional and sometimes substantial direct costs, for example, for benefit continuation, vacations, pensions and EI top-ups. A key issue is the effect of the change on top-ups to the EI benefits, either negotiated or by policy. Topping up from 33 per cent for 18 months is quite a different proposition from toppling up 55 per cent for 12 months.

The information on maternity/parental top-ups that's available is now somewhat dated, but you would find this in your kit: a study entitled *Employer Top-ups*. It's from Statistics Canada

Essentiellement, vous avez entendu les témoignages. La raison pour laquelle je suis ravi que l'on aborde ces points est que vous venez d'entendre les témoignages. Je me demande si vous aimeriez faire des observations avant que nos collègues passent aux questions. Vous savez en quoi consiste la période des questions. Pourriez-vous nous résumer votre point de vue?

**Judith Andrew, commissaire des employeurs, Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC) :** Monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du comité, bon après-midi. Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous aujourd'hui.

La commission compte plus de 75 entités de surveillance tripartite du régime d'assurance-emploi, et je suis heureuse d'agir à titre de représentante impartiale des intérêts des employeurs à la commission. Mon homologue est le commissaire du travail.

Vous trouverez dans votre trousse de documents un résumé du mandat de la commission et du rôle du commissaire, de même que quelques principes directeurs sur l'assurance-emploi des employeurs, le bulletin sur le budget de mon bureau et une étude sur les prestations supplémentaires pour les congés de maternité et les congés parentaux.

À la section 11, mes observations portent sur les prestations parentales. Au nombre des nombreux amendements très compliqués à la section 11, citons notamment les nouveaux assouplissements dans les prestations parentales. La loi permet désormais aux parents de faire le choix irrévocable entre deux options : comme c'est le cas à l'heure actuelle, ils peuvent choisir 35 semaines de congé rémunérées à 55 p. 100, ou 61 semaines de congé rémunérées à 33 p. 100 de leur salaire. Les options vont d'un congé d'un an à 18 mois.

De nombreuses firmes ont du mal à gérer les congés de 12 mois à l'heure actuelle. Elles disent que le fait d'assumer le travail de la personne en congé et de trouver un remplaçant pour 18 mois serait encore plus difficile. Les entrepreneurs ont des familles, et bien que personne ne s'insurge contre le fait que les nouveaux parents puissent passer du temps avec leur famille, la charge de travail supplémentaire associée aux congés de ces personnes sera difficile pour tous, mais plus particulièrement pour les petites entreprises, qui sont les entreprises les plus nombreuses au pays.

Il convient également de signaler que l'option des 18 mois signifie que les employeurs assumeront des coûts directs additionnels et parfois considérables, notamment pour le maintien des prestations, les vacances, les pensions et les prestations complémentaires d'assurance-emploi. Un élément clé est l'effet du changement aux prestations complémentaires d'assurance-emploi, qu'il ait été négocié ou prescrit dans une politique. Le versement de prestations de 33 p. 100 du salaire pendant 18 mois est une proposition très différente par rapport au versement de prestations de 55 p. 100 du salaire pendant 12 mois.

L'information sur les prestations complémentaires pour congé de maternité ou congé parental qui est disponible à l'heure actuelle est quelque peu désuète, mais vous trouverez dans votre

from 2010. It shows that, in 2008, one in five beneficiaries received an employer top-up for an average of 19 weeks, but the study itself doesn't get into details of the agreed top-up calculations.

One would certainly hope that this amendment that's intended to offer flexibility to new parents, if passed, doesn't discourage employers from newly offering top-ups to EI benefits, and for those that do, that they be accorded sufficient time to reconsider or renegotiate based on the changed circumstances.

I would say that Division 11, together with the Division 14 amendment, has implications on the financing side for EI rate payers. Chair, would you like me to address this aspect now?

**The Chair:** I would like you to hold that until we have done 14.

**Ms. Andrew:** I've chosen to talk about parental benefits. There are many other enhancements in Division 11, and I would stand ready to attempt to answer your questions on them.

**The Chair:** Thank you very much. I know you heard the earlier testimony. One question that was specific is the question of whether an individual can switch out — let's suppose they've opted for the 18 months, but 11 months in, they decided they would rather change. The question was: Can they change? I think I know the answer, but we want to have it on the record.

**Ms. Andrew:** The officials are better placed to answer this, but they have given me a briefing note that says it's an irrevocable choice made at the outset. A person can choose, but once their claim is in pay, they cannot change after that.

**The Chair:** Thank you. That's the way I read the issue too, but since you're here, I wanted to have that confirmed in testimony.

**Ms. Andrew:** If I could say something else about that, I think one of the concerns employers had before seeing the legislation was that it would be entirely flexible at the option of the employee to decide to move in and out of the workforce, depending on their family circumstances. That kind of thing would be even more problematic for firms, from a payroll administration standpoint and from an operations standpoint covering the work. So the notion of people making a solid choice at the beginning was intended, I think, to respond to employers, but ultimately, it's challenging.

**The Chair:** I got that. Mr. Laliberté, is there anything you would like to add to this? We'd certainly like to hear from you.

trousse une étude intitulée « Prestations complémentaires versées par l'employeur ». C'est une étude de 2010 menée par Statistique Canada. Elle révèle qu'en 2008, un prestataire sur cinq recevait une prestation pendant une durée moyenne de 19 semaines, mais l'étude ne fournit pas en détail les calculs des prestations complémentaires convenues.

On peut certainement espérer que cet amendement qui vise à offrir une certaine flexibilité aux nouveaux parents, s'il est adopté, ne découragera pas les employeurs à offrir des suppléments aux prestations d'assurance-emploi. De plus, pour ceux qui le feront, on espère qu'ils disposeront de suffisamment de temps pour réévaluer ou renégocier la situation en fonction des nouvelles circonstances.

Je dirais que la section 11, tout comme l'amendement à la section 14, a des répercussions financières pour les contribuables. Monsieur le président, voudriez-vous que j'aborde ce point maintenant?

**Le président :** J'aimerais que vous attendiez que nous ayons examiné la section 14.

**Mme Andrew :** J'ai choisi de parler des prestations parentales. Il y a de nombreuses bonifications prévues à la section 11, et je serais prête à essayer de répondre à vos questions sur ces bonifications.

**Le président :** Merci beaucoup. Je sais que vous avez entendu les témoignages précédents. On a demandé si une personne pouvait changer d'idée. Par exemple, elle a choisi l'option des 18 mois, mais après 11 mois, elle décide qu'elle aimerait changer d'option. Peut-elle le faire? Je pense connaître la réponse, mais nous voulons qu'elle soit consignée au compte rendu.

**Mme Andrew :** Les fonctionnaires sont mieux placés que moi pour répondre à cette question, mais ils m'ont remis une note d'information qui précise que c'est un choix irrévocable fait au début. Une personne peut faire le choix, mais une fois qu'elle reçoit les prestations, elle ne peut pas changer d'idée.

**Le président :** Merci. C'est ce que j'avais compris également, mais puisque vous êtes ici, je voulais que vous nous le confirmiez.

**Mme Andrew :** Si vous le permettez, je pense que l'une des préoccupations qu'avaient les employeurs avant de voir la mesure législative était que l'employé pourrait décider d'intégrer ou de quitter le marché du travail, selon leur situation familiale. Ce serait plus problématique pour les entreprises, d'un point de vue de la gestion de la rémunération et des opérations pour assumer la charge de travail supplémentaire. Donc, l'idée que les gens fassent un choix irrévocable au début était prévue, je pense, pour répondre aux besoins des employeurs, mais au final, c'est complexe.

**Le président :** J'ai compris cela. Monsieur Laliberté, voulez-vous ajouter quelque chose? Nous aimerions certainement entendre ce que vous avez à dire.

**Pierre Laliberté, Commissioner for Workers, Canada Employment Insurance Commission (CEIC):** On that, there was a consensus that exaggerated flexibilities would create unfortunate situations in the workplace. That was heard by the government when they held their consultations. In that sense, the decision to go with the irrevocable choice and for a 12- or 18-month benefit is, I think, actually better.

But I would like to reiterate a little bit what was said earlier. In essence, this is really no gift to parents. It's basically just reshuffling what they already have.

Typically, when there are top-ups in collective bargaining agreements, they are usually fairly well specified. I cannot imagine that only but a small minority of people who have these top-ups would have a top-up from 33 to whatever. In that sense, I have a different sense of that possibility than my colleague here.

More generally, though, the issue at the bottom here is child care. Can someone who wants to go back to work after a maternity or parental leave find decent, affordable child care? This is a very weak answer to that problem.

Quite frankly, it would be very surprising; I think less than 10 per cent of parents will avail themselves of that option because, as was mentioned before, it brings your level of expected earnings so low that you really have to be rich enough to afford it, so to speak. The same goes for the other benefit.

Now, allowing mothers to leave the workplace, if they feel, as a preventive measure, this is a well-inspired notion. The way it's being done, it gives at least some power and entitlement to the expecting mother to make the decision that she thinks is best for herself and her baby. However, this is a health and safety issue. Dealing with it through Employment Insurance is a bit odd. She is entitled to 15 weeks. If she has to leave at 12 weeks before birth because she feels like her workplace puts her health and the health of her baby at risk, then she loses those weeks after birth, so it's not much of a benefit. Quite frankly, it would be better addressed through health and safety laws. Of course, if the federal government wants to do this across country, it can only address the 10 per cent of employees it has under the federal labour code. This is a very inadequate answer to a genuine concern.

On a more positive note, there is compassionate leave. The problem with the benefits that existed already was the poor take-up. Statistics show very few people avail themselves of the benefits for parents with critically ill children, so this goes some way to fixing some of the problems. In this case, there is flexibility, so the people you tend to need to be close to you, but they don't need to necessarily be family and they don't need to be

**Pierre Laliberté, commissaire des travailleurs et travailleuses, Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC) :** À ce sujet, un consensus a été dégagé selon lequel des assouplissements exagérés créeraient des situations regrettables dans le lieu de travail. C'est ce qu'on a dit au gouvernement lorsqu'il a tenu ses consultations. C'est pourquoi la décision du choix irrévocable entre des prestations sur 12 ou 18 mois est une meilleure idée, à mon avis.

Mais j'aimerais répéter en partie ce que j'ai dit plus tôt. Essentiellement, on ne fait pas de cadeau aux parents. On ne fait que remanier ce qu'ils ont déjà.

Ordinairement, lorsqu'il y a des prestations complémentaires dans les conventions collectives, elles sont assez bien précisées. Je ne peux pas imaginer que seulement une petite minorité de personnes qui touchent ces prestations complémentaires l'ont à partir de 33 p. 100 ou peu importe. Je pense que je perçois cette possibilité différemment que ma collègue.

De façon plus générale, la question fondamentale est la garde des enfants. Une personne qui veut retourner au travail après un congé de maternité ou un congé parental peut-elle trouver des services de garde décentes et abordables? C'est une réponse qui laisse à désirer à ce problème.

Bien franchement, ce serait surprenant. Je pense que moins de 10 p. 100 des parents se prévalent de cette option, car, comme on l'a mentionné précédemment, elle fait diminuer vos revenus à un niveau tellement bas que vous devez être riche pour pouvoir vous permettre cette option. Il en va de même pour l'autre prestation.

Maintenant, la notion de permettre aux mères de quitter le lieu de travail à titre de mesure préventive est judicieuse. Cette mesure donne un pouvoir et un droit à la femme enceinte de prendre la décision qu'elle estime être la meilleure pour son bébé et pour elle-même. Cependant, c'est une question de santé et de sécurité. Il est un peu étrange de traiter cette question par l'entremise du régime d'assurance-emploi. Elle a droit à 15 semaines. Si elle doit quitter le lieu de travail 12 semaines avant la naissance de l'enfant parce qu'elle juge que son lieu de travail met sa santé et la santé de son bébé à risque, alors elle perd ces semaines après la naissance. Ce n'est donc pas vraiment avantageux. Pour être honnête, il serait plus approprié que cette question soit prévue dans les lois relatives à la santé et à la sécurité. Bien entendu, si le gouvernement fédéral veut appliquer ces mesures à l'échelle du pays, il peut seulement le faire pour les 10 p. 100 des employés qui sont visés par le code fédéral du travail. C'est une réponse très inadéquate à une réelle préoccupation.

Sur une note plus positive, il y a les congés de compassion. Le problème avec les prestations qui existaient déjà était le nombre très faible de personnes qui s'en prévalent. Les statistiques révèlent que très peu de gens profitent des prestations destinées aux parents qui ont des enfants gravement malades, et c'est une solution à quelques-uns des problèmes. Dans ce cas-ci, il y a une certaine flexibilité, alors il n'est pas forcément nécessaire que vos proches

certified to die tomorrow. The mechanics of just accessing the benefit have been improved. So we're hoping this is a benefit that will serve people well and will not be too difficult to access.

**The Chair:** What I sense from your contributions here, and the previous testimony, is that this was perhaps a well-intentioned situation to try to address an identifiable issue in society, but that there are some issues for both the employee and the employer. This involves challenges for employers with additional time and looking for replacements, that sort of thing. I can certainly understand why you can't switch in and out of it for those kinds of reasons. It's not that easy to deal with the workplace environment there. But I also understand the comments you made with regard to the likelihood of take-up under this consideration.

There was reference to the Quebec situation. Is it your observation, or from your knowledge of the Quebec legislation in this regard, do you feel it is clearly superior to what is being proposed here?

**Mr. Laliberté:** Depending on the point of view you have on the matter, I would say absolutely.

**The Chair:** From the employee's point of view? You would be less certain with regard to the employer?

**Ms. Andrew:** Yes, from the employer's standpoint, that wouldn't be the model to follow except perhaps the administration.

**Mr. Laliberté:** The Quebec model is also funded through payroll taxes and through the tax system. Self-employed people pay when they file their taxes. Part of my point is it borrowed from what we know from EI and it covers a greater range of the income stream, not stopping at \$51,000 and going to over \$80,000. Right there, it has the makings of a more generous system to start with, and then because it covers the self-employed through the tax system, it's more equitable that way and it doesn't penalize people just by virtue of being an employee or self-employed.

**Ms. Andrew:** But it doesn't extend to 18 months.

**The Chair:** You will get a chance to update us if you think of anything else because you'll be coming back. I really appreciate you being willing to come forward with this and help us.

We welcome our next witnesses. We have in the committee room with us, from the Canadian Federation of Independent Business, Monique Moreau, Vice President, National Affairs, and by video conference, all the way from Newfoundland, we have Nora Spinks, Chief Executive Officer, Vanier Institute of the Family. By tradition, we invite our video conference witness to present first to make sure that the electronics hold long enough to at least get the testimony in place. Ms. Spinks, I will invite you to present to us.

soient des membres de la famille ou des gens sur le point de mourir. La procédure pour accéder à la prestation a été améliorée. Nous espérons donc que cette prestation sera utile aux gens et qu'il ne sera pas difficile d'y accéder.

**Le président :** Ce que je crois comprendre, si je me fie à vos remarques et aux témoignages précédents, c'est que c'était peut-être une tentative bien intentionnée de régler un problème précis dans la société, mais il y a des problèmes tant pour l'employé que pour l'employeur. C'est problématique pour les employeurs qui doivent assumer la charge de travail additionnelle et trouver des remplaçants, notamment. Je peux certainement comprendre pourquoi vous ne pouvez pas laisser les gens changer d'idée pour ce genre de raisons. Il n'est pas facile de gérer le milieu de travail. Mais je comprends également les remarques que vous avez faites concernant la possibilité d'envisager cette mesure.

On a fait référence à la situation au Québec. D'après ce que vous savez de la législation au Québec à cet égard, estimez-vous qu'elle est clairement supérieure à la mesure proposée ici?

**M. Laliberté :** Cela dépend de votre point de vue sur la question, mais je dirais qu'elle l'est certainement.

**Le président :** Du point de vue de l'employé? Vous êtes moins certain en ce qui concerne l'employeur?

**Mme Andrew :** Oui, du point de vue de l'employeur, ce serait le modèle à suivre, à l'exception peut-être de l'administration.

**M. Laliberté :** Le modèle du Québec est également financé par l'entremise des charges sociales et du système fiscal. Les travailleurs autonomes paient lorsqu'ils soumettent leurs déclarations de revenus. Ce que je veux savoir, c'est si l'on emprunte l'argent de la caisse de l'assurance-emploi et si un plus grand éventail de tranches de revenu sont couvertes, à savoir qu'on ne s'arrête pas à 51 000 \$, mais on va jusqu'à plus de 80 000 \$. On a déjà là les éléments d'un système plus généreux, car il couvre les travailleurs autonomes par l'entremise du système fiscal, ce qui est plus équitable et ne pénalise pas les gens parce qu'ils sont des employés ou des travailleurs autonomes.

**Mme Andrew :** Mais il ne s'étend pas jusqu'à 18 mois.

**Le président :** Vous aurez l'occasion de nous fournir plus de renseignements puisque vous reviendrez comparaître. Je vous suis très reconnaissant de votre contribution à notre étude.

Nous accueillons nos prochains témoins. Nous avons parmi nous, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Monique Moreau, vice-présidente, Affaires nationales et, par vidéoconférence, de Terre-Neuve, Nora Spinks, directrice générale de l'Institut Vanier de la famille. D'habitude, nous invitons notre témoin qui compare par vidéoconférence à faire son exposé en premier pour nous assurer que le matériel électronique fonctionne assez longtemps pour entendre à tout le moins ses déclarations. Madame Spinks, je vous invite à faire vos déclarations liminaires.

**Nora Spinks, Chief Executive Officer, Vanier Institute of the Family:** Thank you so much. It is a pleasure to be here and I apologize for not being able to be with you in person today.

My name is Nora Spinks, and I am the CEO of the Vanier Institute of the Family. We are a research and education organization. We are a national resource serving Canada for over 50 years. We seek to understand how families interact with, have an impact on and are affected by social, economic, environmental and cultural factors.

I'm very pleased to appear before you today on the issues addressed in Division 11 of the Budget Implementation Act.

Regarding the recent budget entitled *Building a Strong Middle Class*, from our perspective, it really was a families-in-Canada budget. There are many provisions in this budget related to families, including what we will be talking about here today, namely, new and expectant parents. There have been other statutes within the budget related to individuals and couples accessing reproductive technologies, families seeking to hire foreign caregivers, families experiencing separation and divorce, family caregivers, families requiring home care and mental health services, military and veteran families, including those experiencing PTSD, medically released veterans and their families, First Nations and Inuit families and families affected by incarceration, just to name a few. I could comfortably speak to this budget for seven hours, let alone seven minutes, so I will focus specifically on Canada's family-related benefits under the Employment Insurance program.

There are three main benefits to this program: income security, labour force attachment and the parent-child relationship, parent-child attachment and healthy child development. I will focus on three things specifically: flexibility and choice, duration of benefits period and accessibility. I will provide you a bit of context so as you go through your deliberations there is a sense of where this all fits in the grand scheme of things. I will be sharing with you some numbers out of our recently released "A Snapshot of Women, Work and Family in Canada" and our "Fifty Years of Women, Work and Family in Canada."

To put some context here, 82 per cent of core work-age families aged 25 to 54 are in the paid labour force. That is up from 35 per cent in 1965. That's also the core childbearing age or parenting age. Interestingly enough, we are seeing first-time new moms over the age of 40. Don't forget those as you're thinking about new and expectant moms. The employment rates of this group vary based on immigrant status, or Aboriginal identity, or those living with disabilities, all of which have a lower employment or labour force participation rate.

**Nora Spinks, directrice générale, Institut Vanier de la famille :** Merci beaucoup. C'est un plaisir d'être ici, et je m'excuse de ne pas avoir pu être avec vous en personne aujourd'hui.

Je suis Nora Spinks, directrice générale de l'Institut Vanier de la famille. Nous sommes un organisme de recherche et d'éducation. Nous sommes une ressource nationale au service du Canada depuis plus de 50 ans. Nous cherchons à comprendre comment les familles interagissent avec les facteurs sociaux, économiques, environnementaux et culturels, ont une incidence sur eux et sont touchées par ces facteurs.

Je suis ravie de témoigner devant vous aujourd'hui sur les questions abordées à la section 11 de la Loi d'exécution du budget.

En ce qui concerne le récent budget intitulé *Bâtir une classe moyenne forte*, à notre avis, c'est un budget axé sur les familles au Canada. Il y a de nombreuses dispositions dans ce budget liées aux familles, dont les mesures dont nous discuterons aujourd'hui, notamment celles pour les nouveaux parents qui attendent un enfant. Il y a eu d'autres lois dans le budget visant les personnes et les couples qui ont accès aux technologies de reproduction, les familles qui souhaitent embaucher un aidant familial étranger, les familles qui vivent une séparation ou un divorce, les aidants naturels, les familles qui ont besoin de soins à domicile et de services de santé mentale, les familles des militaires et des vétérans, y compris les familles de militaires atteints de trouble de stress post-traumatique et d'anciens combattants libérés pour des raisons médicales, les familles des Premières Nations et des Inuits, les familles touchées par l'incarcération, et j'en passe. Je pourrais facilement parler de ce budget pendant sept heures, alors dans les sept minutes dont je dispose, je vais me concentrer sur les prestations familiales qui sont offertes dans le cadre du programme d'assurance-emploi du Canada.

Ce programme offre trois avantages : une sécurité du revenu, la participation au marché du travail et la relation parent-enfant, l'attachement parent-enfant et le développement sain de l'enfant. Je vais vous donner un peu de contexte pour que, dans le cadre de vos délibérations, vous ayez une idée de la façon dont ces mesures s'insèrent dans le contexte global. Je vais vous fournir des données tirées de nos récentes publications intitulées « Coup d'œil sur les femmes, le travail et la famille au Canada » et « Cinquante ans : les femmes, le travail et la famille au Canada ».

Pour vous donner une idée, 82 p. 100 des familles en âge de travailler de 25 à 54 ans sont sur le marché du travail. C'est 35 p. 100 de plus qu'en 1965. Ce sont les gens en âge de procréer ou d'avoir des enfants. Fait intéressant, nous voyons maintenant de nouvelles mamans de plus de 40 ans. N'oubliez pas ces femmes lorsque vous vous penchez sur la situation des nouvelles mères et des femmes enceintes. Les taux d'emploi parmi ce groupe varient selon que les femmes sont des immigrantes, des Autochtones et des personnes handicapées, qui sont tous des groupes pour lesquels le taux d'emploi ou la participation à la vie active sont plus faibles.

On average, women without children earn 12 per cent more per hour than those with children, so there is a mommy “tax” that needs to be considered when we look at income security measures. Nearly one third of women aged 25 to 44 are employed part-time and they’re saying they are part-time in order to care for their children. Seventy per cent of mothers with children aged 5 or under were employed in 2015, and that’s up from 32 per cent in the 1970s. Eleven per cent of all new mothers inside of Quebec and 36 per cent of new mothers outside of Quebec do not receive maternity or parental benefits at all. They’re not eligible. Seventy-five per cent of working mothers with a flexible work schedule report that they’re satisfied with their work/life balance.

Now, when we’re talking about caring for a new baby, it’s not just a women’s issue and it’s not just about mothers. It’s also about fathers, partners and grandparents. In our soon-to-be released snapshot of men, work and family, we’re reporting that the labour force participation of core working-age men is down slightly since 1976, but those living with a disability are higher and those with immigrant status, our recent immigrants, are also higher. The employment rate of this same age group reporting an Aboriginal identity was 72 per cent recently, compared with 85 per cent of non-Aboriginal counterparts. When we’re looking at these new provisions, we need to consider these groups that aren’t necessarily being served.

One interesting study showed that 4 in 10 surveyed men say they would prefer to be a stay-at-home parent and more fathers are taking time off to care for their newborn children — 3 in 10 across Canada, when you look at the aggregate numbers. However, when you look at Quebec, the share of Quebec dads who reported that they claimed or intended to claim parental benefits in Quebec are up from 28 per cent in 2005 to an astonishing 86 per cent in 2015. Outside of Quebec, those numbers drop dramatically, to about 12 per cent. Half of recently surveyed fathers in Canada said they would consider making a job change if they had more family-friendly benefits with a different employer.

I now want to focus on three things quickly: flexibility, duration and access. Regarding flexibility, certainly the introduction of more flexibility as to when you can start your leave will be of value to families in Canada, but there’s already confusion about the special benefits and this may increase confusion. Careful communication is needed with respect to how families learn about any changes that are taking place and to be clear that it’s not an additional 12 weeks but it is part of the envelope. The other thing that’s important about families who may choose to accelerate the start date is that they need to understand how that could possibly impact their child care options when they return prior to their child’s first birthday.

En moyenne, les femmes sans enfants gagnent 12 p. 100 de plus l’heure que celles qui ont des enfants. Il y a donc une « taxe » imposée aux mères qui doit être prise en considération lorsqu’on examine les mesures en matière de sécurité du revenu. Près d’un tiers des femmes âgées de 25 à 44 ans travaillent à temps partiel pour s’occuper de leurs enfants. Soixante-dix pour cent des mères qui ont des enfants de 5 ans et moins détenaient un emploi en 2015, ce qui est 32 p. 100 de plus que dans les années 1970. Onze pour cent de toutes les nouvelles mères au Québec et 36 p. 100 de toutes les nouvelles mères en dehors du Québec ne reçoivent pas de prestations de maternité ou parentales. Elles n’y ont pas droit. Soixante-quinze pour cent des femmes qui travaillent et qui bénéficient d’un horaire de travail flexible signalent qu’elles sont satisfaites de l’équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

Quand nous parlons de prendre soin d’un nouveau bébé, cela ne revient pas seulement qu’aux femmes, qu’aux mères. C’est également le rôle des pères, des partenaires et des grands-parents. Ce sera bientôt l’idée que nous nous ferons des hommes, du travail et de la famille. Nous signalons que la participation au marché du travail du principal groupe d’hommes en âge de travailler a légèrement diminué depuis 1976, mais il y a également plus de personnes handicapées et de personnes ayant le statut d’immigrants, d’immigrants récents. Le taux d’emploi des personnes du même groupe d’âge qui ont déclaré appartenir à un groupe autochtone était récemment de 72 p. 100, comparativement à 85 p. 100 pour ce qui est de leurs homologues non autochtones. Au moment d’examiner ces nouvelles dispositions, nous devons tenir compte de ces groupes qui ne sont pas nécessairement pris en considération.

Selon une étude intéressante, 4 hommes sondés sur 10 préféreraient être parents au foyer, et les pères sont plus nombreux à s’absenter de leur travail pour prendre soin de leurs nouveau-nés — 3 sur 10 d’un bout à l’autre du Canada, selon les chiffres globaux. Cependant, au Québec, la proportion de pères ayant déclaré qu’ils ont demandé ou qu’ils avaient l’intention de demander des prestations parentales est passée de 28 p. 100 en 2005 au chiffre étonnant de 86 p. 100 en 2015. À l’extérieur du Québec, ces chiffres diminuent considérablement, pour s’établir à environ 12 p. 100. La moitié des pères sondés récemment au Canada ont dit qu’ils envisageraient de changer d’emploi s’ils pouvaient obtenir des avantages sociaux plus favorables à la vie de famille auprès d’un autre employeur.

Je veux maintenant mettre rapidement l’accent sur trois choses : la souplesse, la durée et l’accès. À propos de la souplesse, il ne fait aucun doute qu’offrir davantage de souplesse quant au commencement du congé sera utile aux familles au Canada, mais il existe déjà une certaine confusion par rapport aux prestations spéciales, et cette disposition risque de l’augmenter. Il faut faire preuve de prudence au moment d’informer les familles de nouveaux changements et indiquer clairement qu’il ne s’agit pas de 12 semaines supplémentaires, mais que cela fait partie de l’enveloppe. L’autre chose importante à propos des familles qui pourraient choisir de devancer la date de commencement de leur



The second thing I want to talk about is duration. When we look at the benefits envelope, currently it's 12 months; in future it will be 12 months or 18 months. There are two groups of particularly women who are disadvantaged by both of those options. What they're looking for is actually a compressed benefits period where they would get, say, 75 per cent over six months so that they would be able to have income security and income stability during those first six months. That appeals to two groups. First, it benefits those from low-income, who tend to return to work very quickly. It's tough enough to live on 55 per cent of your earnings if you have a middle income, but if you have a low income it's virtually impossible. Second, it benefits high-income women, who also tend to return sooner because of their career choices.

Lastly, I want to talk about accessibility. As Barb Byers mentioned earlier, defining family member broadly as "like family" would be important for both the maternity benefits — or the parental benefits in this case — and the family care benefit. If you consider multi-generational households or single-parent households, if you are a new mom and can't take advantage of the full parental benefits because there isn't a dad to share that with, opening that up to a grandparent or another adult would also assist in that third benefit, which is the attachment and healthy child development of the child.

In closing, I want to mention the significance of the special benefits that we're talking about today and the importance of aligning those with flexible work arrangements, not only within the federal labour code, which is already in motion, but also, as others have mentioned, employment standards across the country, and to harmonize the benefits with the workplace — work and family or work/life programs such as top-up, or phased return, or gradual going off on a leave — and to encourage employers to look at employees who take family-related leave, whether it's caregiving, or maternity and parental, or paternity. This is really an opportunity for employers to enhance their workforce capability and expand opportunities for development, for learning and for cross-training, and it's not all negative for employers as well.

**The Chair:** Thank you very much.

**Monique Moreau, Vice President, National Affairs, Canadian Federation of Independent Business:** Thank you for the opportunity to be here today to share CFIB's perspective on EI parental leave

congé, c'est qu'elles doivent comprendre de quelle façon cela pourrait avoir une incidence sur leurs options de garde lors du retour au travail après le premier anniversaire de leur enfant.

La deuxième chose dont je veux parler est la durée. À l'heure actuelle, 12 mois sont prévus dans les avantages sociaux, mais ce chiffre sera dorénavant de 12 ou 18 mois. Il existe deux groupes composés principalement de femmes qui sont désavantagés par ces deux options. Ce qu'ils veulent, c'est une période comprimée de prestations qui leur permettrait d'avoir 75 p. 100 de leur salaire sur 6 mois pour pouvoir bénéficier d'une sécurité et d'une stabilité de revenu pendant ces 6 premiers mois. Cette option intéresse deux groupes. Premièrement, c'est avantageux pour les femmes à faible revenu, qui ont tendance à retourner très rapidement au travail. Il est déjà assez difficile de vivre avec 55 p. 100 de leur salaire lorsqu'elles ont un revenu moyen, mais c'est pratiquement impossible lorsqu'elles ont un faible revenu. Deuxièmement, c'est avantageux pour les femmes à revenu élevé, qui ont également tendance à reprendre le travail plus tôt compte tenu de leurs choix de carrière.

Enfin, je veux parler de l'accessibilité. Comme Barb Byers l'a mentionné plus tôt, avoir une définition large de ce qu'on entend par membres de la famille, par exemple en incluant des personnes considérées « comme étant membres de la famille », serait important tant pour ce qui est des prestations de maternité — ou les prestations parentales dans ce cas-ci — que pour les prestations de soins familiaux. Dans le cas des ménages multigénérationnels ou des ménages monoparentaux, une nouvelle mère qui ne peut pas bénéficier entièrement des prestations familiales à défaut d'avoir un père avec qui les partager profiterait d'une définition plus large qui englobe un grand-parent ou un autre adulte qui aiderait également à offrir ce troisième avantage, à savoir des liens avec un enfant et son bon développement.

En terminant, je veux mentionner l'importance des prestations spéciales dont nous parlons aujourd'hui et l'importance de les harmoniser avec des formules de travail souples, non seulement dans le code fédéral du travail, ce qui est déjà enclenché, mais aussi, comme d'autres l'ont mentionné, dans les normes d'emploi d'un bout à l'autre du pays. Il est également important d'harmoniser les prestations avec le milieu de travail — les programmes de conciliation travail-famille ou travail-vie personnelle comme la prestation complémentaire, le retour progressif au travail ou le départ progressif en congé — et d'encourager les employeurs à tenir compte des employés qui prennent un congé familial, que ce soit pour prendre soin d'un proche, un congé de maternité, un congé parental ou un congé de paternité. C'est vraiment une occasion pour les employeurs de renforcer la capacité de leur main-d'œuvre et de multiplier les occasions de perfectionnement, d'apprentissage et de formation polyvalente. Ce n'est pas seulement négatif pour eux.

**Le président :** Merci beaucoup.

**Monique Moreau, vice-présidente, Affaires nationales, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :** Merci de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui pour donner le point de vue

benefits and compassionate care benefits. You should have a slide presentation in front of you that I'd like to walk you through for the next few minutes.

CFIB is a not-for-profit, non-partisan organization representing more than 109,000 small- and medium-sized businesses across Canada that collectively employ more than 1.25 million Canadians and accounts for \$75 billion or nearly half of Canada's GDP. Our members represent all sectors of the economy and are found in every region of the country.

Collectively, Canada's SMEs employ 70 per cent of Canadians working in the private sector and are responsible for the bulk of new job creation. Addressing issues of importance to them can have a widespread impact on job creation and the economy.

As you see on slide 3, one of the surveys CFIB conducts is our monthly business barometer. Our latest barometer from the month of April shows that small business confidence has gained a point and a half to finish the month at 64.4, its best level since November 2014. Ideally we want to see this index between 65 and 70 when the economy is growing at its full potential. Senators should have the fulsome barometer with them as well.

We also survey our members to get a sense of what their high-priority issues are. On slide 4, you'll see that they have identified the total tax burden, followed by government debt and deficit and government regulation and paper burden or red tape as their top three priority issues. Employment Insurance is on the minds of 46 per cent, or nearly half, of small business owners surveyed.

Before getting into a discussion on maternity, parental and compassionate care benefits, we thought it would be helpful to set the stage on SME perspectives related to EI more generally. Small business owners generally support the EI system and the concept of helping Canadians during periods of unemployment. However, EI is a significant payroll tax that small business owners must pay regardless of their business's profitability.

Canada's employers contribute 1.4 times the EI rate compared to employees, making them the major contributors to the EI system. SMEs are also more labour intensive when compared to larger businesses, and payroll taxes tend to have larger impacts on the smaller businesses.

Overall, small businesses are supportive of some of the special benefits that are financed through the EI fund, as you can see on slide 5. Nearly two thirds of respondents to our survey on EI and service quality support maternity and parental leave benefits. Support for compassionate care and sickness benefits is not far behind, with 58 per cent of our members in support.

de la FCEI sur les prestations de congé parental et les prestations de compassion de l'assurance-emploi. Vous devriez avoir devant vous des diapositives que j'aimerais parcourir au cours des prochaines minutes.

La FCEI est un organisme non partisan à but non lucratif qui représente plus de 109 000 petites et moyennes entreprises au Canada. Nos membres emploient plus de 1,25 million de Canadiens qui représentent 75 milliards ou près de la moitié du PIB du Canada. Nos membres représentent tous les secteurs de l'économie dans chaque région du pays.

Collectivement, les PME du Canada emploient 70 p. 100 des Canadiens qui travaillent dans le secteur privé et créent la grande majorité des nouveaux emplois. Voilà pourquoi régler des questions qui leur sont importantes peut avoir de vastes répercussions sur la création d'emplois et l'économie.

Comme vous le voyez à la troisième diapositive, l'un des sondages menés par la FCEI nous sert de baromètre mensuel des affaires. Notre dernière mesure pour le mois d'avril indique que la confiance des petites entreprises a gagné un point et demi pour s'établir à 64,4 points à la fin du mois. C'est le meilleur niveau enregistré depuis novembre 2014. Idéalement, nous voulons que cet indice se situe entre 65 et 70 points lorsque l'économie réalise son plein potentiel de croissance. Les sénateurs sont également censés avoir reçu l'ensemble des mesures du baromètre.

Nous sondons également nos membres pour avoir une idée de leurs principales priorités. À la quatrième diapositive, vous verrez que leurs trois dossiers prioritaires sont le fardeau fiscal total; la dette et le déficit de l'État; et la réglementation gouvernementale ainsi que les formalités administratives. Quant à l'assurance-emploi, elle préoccupe 46 p. 100 des propriétaires de petite entreprise sondés, soit près de la moitié.

Avant de discuter des prestations de maternité, des prestations parentales et des prestations de compassion, nous avons pensé qu'il serait utile de mettre en contexte le point de vue des PME concernant l'assurance-emploi de façon plus générale. Les propriétaires de petite entreprise soutiennent généralement le régime d'assurance-emploi et l'idée d'aider les Canadiens pendant les périodes de chômage. L'assurance-emploi est toutefois une importante charge sociale que les propriétaires de petite entreprise doivent payer indépendamment de la rentabilité de leur entreprise.

Le taux de cotisation à l'assurance-emploi des employeurs est 1,4 fois supérieur à celui des travailleurs, ce qui en fait les principaux cotisants au régime d'assurance-emploi. Les PME emploient également plus de main-d'œuvre que les grandes entreprises, et les charges sociales ont tendance à avoir une plus grande incidence sur les petites entreprises.

Dans l'ensemble, les petites entreprises sont favorables à une partie des prestations spéciales qui sont financées au moyen de la caisse d'assurance-emploi, comme vous pouvez le voir à la cinquième diapositive. Près des deux tiers des répondants à notre sondage sur l'assurance-emploi et la qualité du service sont favorables aux prestations de maternité et aux prestations de

As I said, small business owners tend to be supportive of EI and they are generally also compassionate in the EI system's assistance to employees and their families during times of critical illness. Many small business owners already accommodate employees requiring extra time or flexibility to manage a critical illness in the family. As you can see on slide 6, 58 per cent either strongly or somewhat support improving the flexibility and accessibility of compassionate care benefits.

Where we would like to advise caution is when it comes to the eligibility requirements of these compassionate care benefits. We want to ensure that while making the benefits more flexible and accessible to those with a legitimate need, we do not open the floodgates to all types of requests that would potentially place a severe strain on the system and make it difficult for employers to accommodate.

I'm going to turn now to the EI system as it pertains to maternity and parental leave. It is imperative that, as policy-makers and legislative decision-makers, you recall that employers pay nearly 60 per cent, or 7/12th, of the EI benefits. As you can see on slide 7, while EI rates for 2017 came down for the largest of businesses and employees, they actually rose by four cents per \$100 of EI assessable payroll for the smallest employers. This is because the small business job credit was not renewed beyond 2016.

Further increases are on the horizon. Budget 2017 has predicted that EI rates will increase by 7 cents for employers, bringing the rate to \$2.35 for 2018. Unlike CPP, where the cost is split equally between employers and employees, the majority of EI remains squarely on the shoulders of employers, many of them small.

When polled in our survey in 2016, as you can see on slide 8, only 28 per cent or just over one in five small business owners were in favour of extending EI parental leave from 12 to 18 months. There are many reasons why the absence of an employee who is on maternity leave may be difficult and costly for small businesses to manage.

The average number of employees our business owner members have is 11. Many of them have even less. In a small business, the limited number of staff makes cross-training and coverage difficult. Being off work for 18 months may mean the employee needs retraining when they return. The cost to

congé parental. Le soutien aux prestations de compassion et aux prestations de maladie suit de près alors que 58 p. 100 de nos membres y sont favorables.

Comme je l'ai dit, les propriétaires de petite entreprise ont tendance à être favorables à l'assurance-emploi et aux prestations de compassion que le régime offre aux employés et à leur famille en cas de maladie grave. De nombreux propriétaires de petites entreprises accommodent déjà les employés qui ont besoin de temps supplémentaire ou d'un horaire souple pour aider un membre de leur famille atteint d'une maladie grave. Comme vous pouvez le voir à la sixième diapositive, 58 p. 100 d'entre eux appuient fortement ou quelque peu une souplesse accrue et un meilleur accès aux prestations de compassion.

C'est quand il est question des critères d'admissibilité à ces prestations de compassion que nous invitons les gens à la prudence. Nous voulons nous assurer qu'en rendant les prestations plus souples et plus accessibles à ceux qui en ont vraiment besoin, nous n'ouvrons pas toutes grandes les portes à un éventail de demandes qui pourraient grever le régime et faire en sorte qu'il est difficile pour les employeurs d'accueillir leurs employés.

Je vais maintenant parler du régime d'assurance-emploi, plus précisément du congé de maternité et du congé parental. Il est impératif, en tant que responsables des politiques et législateurs, que vous n'oubliez pas que les employeurs payent près de 60 p. 100, ou les sept douzièmes, des prestations d'assurance-emploi. Comme vous pouvez le voir à la septième diapositive, pendant que les taux de cotisation à l'assurance-emploi diminuaient pour les grandes entreprises et les employés, ils augmentaient de 4 p. 100 par tranche de 100 \$ de masse salariale cotisable pour les petits employeurs. Cette situation est attribuable au non-renouvellement après 2016 du crédit pour l'emploi visant les petites entreprises.

D'autres hausses se profilent à l'horizon. Le budget de 2017 prévoit une hausse de 7 p. 100 du taux de cotisation à l'assurance-emploi des employeurs, ce qui le fera passer à 2,35 \$ en 2018. Contrairement à ce qui est fait dans le Régime de pensions du Canada, alors que le coût est partagé également entre les employeurs et les employés, il incombe aux employeurs, dont de nombreux petits entrepreneurs, de verser la majorité des cotisations à l'assurance-emploi.

Lorsque nous les avons interrogés dans notre sondage en 2016, comme vous pouvez le voir à la huitième diapositive, seuls 28 p. 100 des propriétaires de petite entreprise — un peu plus d'un propriétaire sur cinq — étaient favorables au prolongement de 12 à 18 mois de la durée du congé parental de l'assurance-emploi. De nombreuses raisons expliquent pourquoi l'absence d'une employée en congé de maternité peut être coûteuse et difficile à gérer pour les petites entreprises.

Le nombre moyen d'employés de nos membres propriétaires d'entreprise est de 11. Ils sont nombreux à en avoir encore moins. Dans une petite entreprise, le nombre limité d'employés rend la formation polyvalente et les remplacements difficiles. Le fait d'être en congé pendant 18 mois peut également vouloir dire que

employers to retrain these employees can be very significant. Our research shows that small businesses already spend nearly \$14 billion a year on training, approximately \$9 billion of which is informal, on-the-job training that goes unrecognized by government.

You will be receiving a brief from the Canadian Payroll Association with very detailed information as to the costs involved in making these changes to payroll providers. As they point out and we support, we strongly encourage the government to consider whether there will be sufficient take-up of this plan to justify the administration, processing and system costs to employers, payroll service providers, software developers and Service Canada, especially at a time when government is reviewing the service quality of the EI program.

To this end, CFIB strongly recommends that the federal government maintain the current 12-month benefit period.

We can give you reams of data and research, but we thought it might be most helpful to you to hear from our members directly. You'll see on slides 9 and 10 that we've included comments from our members who voiced their concerns about the difficulties they are currently having with managing the 12-month leave period, as well as their thoughts on the extension to 18 months. I won't read them all, but I thought I would highlight the story of one retail member who has 16 employees in a small town in southern Ontario. He writes:

I have two employees that have worked for me for over 10 years and one employee did two back-to-back maternity leaves and the other did three maternity leaves over a four-year period. I'm a small business and this hurt my business very much and caused a lot of stress and issues for the other employees. I even had three employees quit because of these issues. One had a breakdown and had to take six months off due to stress leave and then quit. A one-year maternity leave may be very good for those on maternity leave but for small business owners it's hard and extremely stressful to manage.

As expressed through the comments above, small business owners understand the importance of accommodating new parents as they care for their children; however, they also find that the EI parental benefits are already quite generous. It is challenging for a small business to accommodate a leave of 12 months. Prolonging the benefit period would be even more onerous to manage. In areas where shortages of labour are acute and employers are already struggling to fill open vacancies, an 18-month leave may make it next to impossible to fill the position during the employee's absence.

l'employée doit être formée de nouveau à son retour. Le coût pour les employeurs de la nouvelle formation de ces employés peut être très élevé. Nos recherches montrent que les petites entreprises affectent déjà près de 14 milliards de dollars par année à la formation, dont environ 9 milliards de dollars de manière informelle pour de la formation en cours d'emploi qui n'est pas reconnue par le gouvernement.

Vous recevrez un mémoire de l'Association canadienne de la paie qui comprend des renseignements très détaillés sur les coûts que devraient assumer les fournisseurs de services de paie pour apporter ces changements. Comme ils le font remarquer — et nous sommes d'accord avec eux —, ils encouragent fortement le gouvernement à déterminer si le taux de participation sera suffisamment élevé pour justifier les coûts liés à l'administration, au traitement et aux systèmes que devront assumer les employeurs, les fournisseurs de services de paie, les développeurs de logiciels et Service Canada, surtout à un moment où le gouvernement examine la qualité des services du programme d'assurance-emploi.

C'est pourquoi la FCEI recommande vivement au gouvernement fédéral de maintenir à 12 mois la période de prestations.

Nous pouvons vous donner des tonnes de données et de résultats de recherche, mais nous avons pensé qu'il pourrait être utile que vous entendiez directement nos membres. Vous verrez aux diapositives 9 et 10 que nous avons inclus les observations de certains de nos membres qui ont exprimé leurs préoccupations concernant les difficultés que présente actuellement pour eux la gestion d'une période de congé de 12 mois, ainsi que leurs réflexions sur la prolongation à 18 mois. Je ne vais pas toutes les lire, mais je pensais attirer votre attention sur les propos d'un membre dont le commerce de détail emploie 16 personnes dans une petite ville du Sud de l'Ontario. Voici ce qu'il a écrit :

J'ai deux employées qui travaillent pour moi depuis plus de 10 ans. La première a pris deux congés de maternité consécutifs alors que la deuxième en a pris trois sur une période de quatre ans. Je suis propriétaire d'une petite entreprise, et ces congés m'ont été grandement nuisibles et se sont traduits par beaucoup de stress et de problèmes pour mes autres employés. J'en ai même trois qui sont partis à cause de ces problèmes. L'un d'eux a fait une dépression; il a dû prendre six mois de congé à cause du stress et a ensuite démissionné. Un congé de maternité d'un an peut être très bon pour ceux qui en profitent, mais c'est difficile et extrêmement stressant à gérer pour les propriétaires de petites entreprises.

Comme l'indique ce témoignage, les propriétaires de petite entreprise comprennent l'importance d'accueillir les nouveaux parents pendant qu'ils s'occupent de leurs enfants. Cependant, ils sont également d'avis que les prestations parentales de l'assurance-emploi sont déjà très généreuses. Il est difficile pour une petite entreprise d'accorder un congé de 12 mois, et la prolongation de la période de prestations serait encore plus coûteuse à gérer. Dans les domaines où les pénuries de main-d'œuvre sont graves et où les employeurs ont déjà de la difficulté à pourvoir les postes vacants, un congé de 18 mois pourrait faire en sorte qu'il serait presque impossible de pourvoir le poste de l'employée pendant son absence.

CFIB does not support the extension of parental leave benefits to 18 months but, should the government proceed with this policy, we recommend a number of changes to bring some fairness to the EI system. Some of these suggestions and the support our members have for them are highlighted on slide 11. The top three initiatives include refunding over-contributions paid by employers, supported by 94 per cent of small businesses; setting equal EI premium rates between employers and employees, supported by 87 per cent; and reintroducing the small business job credit, supported by 78 per cent, or some variation of a credit to recognize the efforts the small businesses go through to train employees.

I should note they were very supportive of the EI credit to hire youth that was introduced in the Liberal platform just after the election, which we've seen disappear since that time.

We conclude on slide 12 with our summary of recommendations. When it comes to compassionate care benefits, we advise caution, although business owners are generally supportive. With respect to maternity and parental leave, we ask the government to reconsider the proposal to extend the length to 18 months. We note that proposed changes will have a severe strain on business owners trying to accommodate the generous leave system that exists in Canada.

In the event the government moves forward with these increases, we ask for compensating measures to small business owners, including a permanent lower rate for small business, moving to a 50-50 split in premiums and some kind of training or hiring credit for employers hiring youth.

Thank you for the opportunity to be here today. I look forward to answering your questions.

[Translation]

I would also be glad to answer any questions you have in French. Thank you.

[English]

**The Chair:** Thank you very much.

Colleagues, we have one witness by video conference. When you ask a question, please don't just throw it out and say, "Which of you wants to respond?" Please direct it. In the event you direct it to the present witness, I will always ask the witness by video conference if she wishes to come in, and vice versa.

La FCEI n'appuie pas la prolongation à 18 mois de la période de prestations de congé parental, mais si le gouvernement adopte cette politique, nous recommandons un certain nombre de changements pour assurer une certaine équité dans le régime d'assurance-emploi. Certaines de ces recommandations et le soutien de nos membres à cet égard sont mis en évidence à la onzième diapositive. Les trois principales initiatives comprennent : le remboursement des cotisations versées en trop par les employeurs, une mesure appuyée par 94 p. 100 des petites entreprises; l'établissement de taux égaux de cotisations à l'assurance-emploi pour les employeurs et les employés, une mesure qui reçoit un appui de l'ordre de 87 p. 100; et le rétablissement du crédit pour l'emploi visant les petites entreprises, ce qui est appuyé dans une proportion de 78 p. 100, ou d'une variante de crédit qui reconnaît les efforts déployés par les petites entreprises pour former leurs employés.

Je signale qu'ils voyaient d'un très bon œil le crédit d'assurance-emploi visant l'embauche de jeunes qui a été présenté dans la plateforme libérale juste après les élections, mais qui a disparu depuis.

À la douzième diapositive, nous terminons par un résumé de nos recommandations. À propos des prestations de compassion, nous recommandons la prudence, même si les propriétaires d'entreprises y sont généralement favorables. Dans le cas du congé de maternité et de paternité, nous demandons au gouvernement de reconsidérer la proposition de prolonger la durée à 18 mois. Nous faisons remarquer que les changements proposés mettront à rude épreuve les propriétaires d'entreprise qui essaient de donner suite au régime généreux de congés qui est en place au Canada.

Dans l'éventualité où le gouvernement irait de l'avant avec ces hausses, nous demanderions des mesures compensatoires destinées aux propriétaires de petite entreprise, y compris un taux permanent moins élevé, la répartition égale des cotisations à payer et une sorte de crédit pour la formation ou l'embauche de jeunes.

Merci de me donner l'occasion de comparaître. Je suis impatiente de répondre à vos questions.

[Français]

Je serai heureuse de répondre également à vos questions en français. Merci.

[Traduction]

**Le président :** Merci beaucoup.

Chers collègues, nous avons un témoin qui comparaît par vidéoconférence. Par conséquent, lorsque vous posez une question, ne vous contentez pas de la formuler et de laisser tout le monde répondre. Veuillez l'adresser à quelqu'un. Lorsque vous vous adressez aux témoins qui sont présents, je vais toujours demander à la témoin qui comparaît par vidéoconférence si elle souhaite intervenir, et vice versa.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you both for your presentations. Ms. Moreau, you suggested that uptake may not be sufficient to justify the changes to the system already existing. Can you elaborate on that for me because I'm not sure what would be involved for small businesses?

**Ms. Moreau:** The small businesses that rely on Canadian payroll providers will be waiting for those payroll providers to do the technical adjustments needed for their software and then pass that on. If they're doing it by hand, there's going to be a learning curve for them in order to accommodate any changes that will be made. That's the sort of small rocks, if you will.

For people paying into the EI system and are seeing EI rates increase over the next year, starting in 2018, and have been feeling increases this year as well, they do have questions about whether there's more need from a government-wide perspective to administer costs that would be involved in creating and adjusting their own internal payroll systems and accounting software, et cetera, that would be involved in making sure Canadians receive the benefits if they so choose to use them.

**Senator Stewart Olsen:** Do you have an estimate of roughly how much the software would cost? I know that's a hard question, but just so I can grasp what it would be.

**Ms. Moreau:** That piece I don't have, but I would turn you to the Canadian Payroll Association. This is what they do. They have a submission in to your committee, and they would be the best ones to answer those kinds of technical details.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you.

**Senator Woo:** Thank you, witnesses, for your testimony. I have a question for Ms. Moreau on the trade-off between, on the one hand, reducing, perhaps, the extension of maternity and parental benefits from the maximum of 18 months now proposed in legislation versus the other measure, which you have highlighted in your recommendations from your membership, which is to increase the share of employees contributing to EI benefits. They both work in the same direction, broadly speaking. Could you give us a sense of the relative importance of one over the other, the length of parental benefit leave versus giving a higher weight of contributions to employees?

**Ms. Moreau:** On a variety of benefits that come through the EI system, employers would like to see a shared cost. In the 1980s, I believe it was, the government actually played a role in this. It used to be that employers paid 40 per cent, employees paid 40 per cent and the government paid 20 per cent. When they removed themselves from that equation, they put the bulk of that onto employers.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci à vous deux de vos exposés. Madame Moreau, vous avez laissé entendre que le taux de participation pourrait être trop faible pour justifier les changements au système qui est déjà en place. Pouvez-vous en dire davantage à ce sujet, car je ne sais pas trop ce que les petites entreprises seraient tenues de faire?

**Mme Moreau :** Les petites entreprises qui se fient aux fournisseurs de paie canadiens attendront que ces fournisseurs apportent les corrections nécessaires à leur logiciel et leur communiquent l'information. Si elles le font à la main, il y aura pour elles une courbe d'apprentissage avant qu'elles puissent donner suite aux changements qui seront apportés. C'est le genre de petites choses avec lesquelles elles devront composer.

Les personnes qui contribuent au régime d'assurance-emploi, qui verront les taux augmenter au cours de la prochaine année, à compter de 2018, et qui subissent également l'effet des hausses réalisées cette année se demanderont s'il ne vaudrait pas mieux, dans une perspective pangouvernementale, de gérer les coûts qui en découleraient en créant et en adaptant leur propre système de paie interne, leur propre logiciel de comptabilité et ainsi de suite pour garantir que les Canadiens touchent les prestations s'ils décident de s'en prévaloir.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Avez-vous une estimation du coût approximatif du logiciel? Je sais que c'est une question difficile, mais je veux juste me faire une idée de ce qu'il en serait.

**Mme Moreau :** Je n'ai pas cette information, mais je vous dirigerais vers les gens de l'Association canadienne de la paie. C'est ce qu'ils font. Ils ont remis un mémoire à votre comité, et ils sont les mieux placés pour vous fournir ce genre de détails techniques.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci.

**Le sénateur Woo :** Je remercie les témoins de leur témoignage. J'ai une question pour Mme Moreau concernant le compromis entre, d'une part, la réduction possible de la prolongation de la période de 18 mois de prestations de maternité et de prestations parentales qui est proposée dans le projet de loi et, d'autre part, l'autre mesure, que vous avez soulignée dans les recommandations de vos membres, à savoir l'augmentation des cotisations à l'assurance-emploi qu'il incombe aux employés de payer. Ces deux mesures vont généralement dans le même sens. Pouvez-vous nous donner une idée de l'importance relative de l'une par rapport à l'autre, de la prolongation des prestations parentales par rapport à une plus grande part de cotisations versée par les employés?

**Mme Moreau :** Pour un éventail de prestations versées par l'entremise du régime d'assurance-emploi, les employeurs aimeraient que le coût soit partagé. Dans les années 1980, si je ne m'abuse, le gouvernement participait. À l'époque, les employeurs payaient 40 p. 100 des cotisations, les employés, également 40 p. 100 et le gouvernement, 20 p.100. Lorsque le gouvernement s'est retiré de l'équation, ce sont les employeurs qui ont dû assumer le gros du manque à gagner.

There are a variety of reasons for that, and we could get into a whole other session on that, but the point is that for many small business owners, when they see rates go up, and some of the other pieces I spoke to, including over-contributions, they don't get any of the money back, whereas employees do if they over-contribute. Employees do benefit from parental leave, compassionate care and sickness benefits; the list is quite lengthy.

Employers pay into that, and they don't necessarily receive the funding that could come back to them. Training is one piece that's often touted, but much of the training that's offered by government either goes unknown by business owners or, as I mentioned, they don't qualify because the training they're doing is on the job. When they're taking someone experienced off the line to train a new person, that doesn't get you a certificate from a college or something that you can then take back to government and say, "Can you please recognize the efforts?" That's why we've had various credits over the years and a lowering of the overall EI rate for small businesses, to recognize that attachment to the labour force and the effort they play in it.

**Senator Woo:** Maybe it's an unfair question, but if you were to choose between shortening the benefits period versus increasing the contribution rate of employees, would there be a choice you're willing to vote on?

**Ms. Moreau:** I'd have to go back to my members, but if I had to guess, I suspect the vast majority of them would prefer to share the costs of the contributions equally between employees and employers. There is support for that already through the way the CPP system is managed.

**Senator Woo:** That could be a solution going forward.

**The Chair:** Senator Dean, do you wish to come in on this? You're good? Well, I think, speaking to both of you, we understood you very clearly. Ms. Spinks, you gave us a bit of an overview of the context, as you put it, of this in the larger framework, but in the end it still comes down to the specific issue we're wrestling with here. Ms. Moreau, you made those things very clear.

A couple of things that I thought were interesting in your comments, Ms. Spinks, include the necessity of a clear explanation to potential beneficiaries of any changes. Certainly in this area it's going to be critical. I certainly understand where that is coming from. I think that's something that is really important. I'm going to come back to you on that in a second.

I thought your suggestion that a third alternative be presented was interesting, and that is the idea of 75 per cent over a six-month period as opposed to the 12- or 18-month kinds of situations. On that particular one, Ms. Moreau, would you have an opinion on the idea of reducing the length of time to six months and having a higher benefit rate to the employee?

**Ms. Moreau:** We're survey research-based, so I'd have to get a mandate from my members on that position.

Il y a diverses raisons qui expliquent cela, et nous pourrions consacrer une séance complète, mais il reste que lorsque les propriétaires de petites entreprises constatent une augmentation du taux de cotisation et certains des éléments dont j'ai parlé plus tôt, comme les cotisations versées en trop, ils savent qu'ils ne reverront pas leur argent, contrairement aux employés qui peuvent bénéficier d'un congé parental et de prestations de compassion et de maladie, entre autres.

Les employeurs cotisent au régime, et ils ne reçoivent pas nécessairement de remboursement. Il en va de même pour la formation. On vante souvent la formation, mais la plupart du temps, elle n'est pas reconnue par le gouvernement ou, comme je l'ai dit, les personnes ne sont pas admissibles, car la formation se fait sur le tas. Lorsqu'un employé expérimenté forme un nouvel employé, cela ne donne pas un diplôme reconnu ni rien d'autre qui peut attester la formation en question. C'est pourquoi nous avons accordé divers crédits au fil des années et réduit le taux de cotisation au régime d'assurance-emploi pour les petites entreprises afin de reconnaître cet attachement à la population active et les efforts qui sont déployés.

**Le sénateur Woo :** Ma question est peut-être injuste, mais si vous deviez choisir entre raccourcir la durée des prestations et augmenter le taux de cotisation des employés, quel serait votre choix?

**Mme Moreau :** Je devrais d'abord consulter mes membres, mais je devine que la plupart d'entre eux préféreraient que l'employeur et l'employé se partagent les cotisations à parts égales. Il y a déjà du soutien qui est prévu à cet effet dans le cadre du système du RPC.

**Le sénateur Woo :** Cela pourrait être une solution pour l'avenir.

**Le président :** Sénateur Dean, souhaitez-vous intervenir? Ça va? Je pense que vous nous avez toutes les deux bien expliqué la situation. Madame Spinks, vous nous avez donné un aperçu du contexte, une bonne vue d'ensemble, mais au bout du compte, tout cela nous ramène au même problème. Madame Moreau, vous avez tiré les choses au clair.

Madame Spinks, vous avez abordé plusieurs éléments intéressants, dont la nécessité d'expliquer clairement à qui profiteront les changements potentiels au régime. Dans ce contexte, ce sera évidemment essentiel. Je comprends votre position. Je crois que c'est quelque chose qui est très important. Je vais d'ailleurs y revenir dans un instant.

J'ai trouvé votre idée d'une troisième option très intéressante, c'est-à-dire de toucher 75 p. 100 sur une période de 6 mois plutôt qu'un moindre pourcentage au cours d'une période pouvant aller de 12 à 18 mois. Madame Moreau, que pensez-vous de cette idée de réduire la durée des prestations à six mois, quitte à augmenter le taux de prestations?

**Mme Moreau :** Nos opinions sont fondées sur des sondages que nous menons auprès de nos membres, alors je dois d'abord consulter mes membres avant de me prononcer là-dessus.

**The Chair:** I totally understand that. We're not asking for you to speak on behalf, but just to give an opinion from your point of view, with regard to that issue.

**Ms. Moreau:** I think if it were an option that employees were willing and interested in taking to return to work more quickly, that would still leave the employer with a gap in terms of trying to find someone for a short contract, but on the other hand, it may facilitate a return to work for an employee who won't lose touch with the training they have. I suspect there might be some support for that. Again, we'd have to test it.

**The Chair:** I'm glad you answered that way, because what you indicated is that it is not a clear-cut situation, because finding a replacement is one of the big issues for the employer, and perhaps a shorter time frame is more difficult to find a replacement for. That adds a balance to the overall issue.

In your remarks, Ms. Moreau, I sense that overall, as Senator Woo asked you specifically, the increase of employee share of the EI is a big issue for the employers and SMEs. We clearly got that message from you.

I'd like now to go back and give each of you opportunity for a final comment. I'll go to Ms. Spinks first.

**Ms. Spinks:** Thank you. In my experience, when maternity/parental benefits extended from the old six months to the twelve months, there was a lot of confusion and it took a while to get everybody back on track. It was critically important to hear the communications. Clearly, the benefits and payroll people need to be involved right away, then human resource professionals, then owners, operators, managers and team leaders. It really needs to be staged, as well as communicating to new and expectant parents.

When we introduced the compassionate care benefit for the first time, there was a tonne of confusion. There wasn't a really comprehensive rollout in the new information, and it contributed dramatically to the original low uptake of the program. People aren't going to take it up if they are not even aware that it exists.

I think what's really important here, particularly with the new caregiver benefit, is that we take some time to really be careful, thoughtful and strategic about the communications associated with this and that government partner with the appropriate groups and stakeholders that can help get the message out clearly, consistently and comprehensively.

I think in terms of replacement, it really depends on the job and the industry whether filling a one-year contract is easier than shorter contracts. It really depends on the job, the work and the career. Having said that, there are a lot of people in this country who have built a career around doing one-year maternity leaves, going from one employer to another covering maternity leaves,

**Le président :** Je comprends. Nous ne vous demandons pas de vous exprimer au nom de vos membres, mais simplement de nous donner votre opinion personnelle sur la question.

**Mme Moreau :** Selon moi, même si cette option peut être intéressante pour l'employé qui souhaite reprendre le travail plus rapidement, il reste que l'employeur doit tout de même trouver quelqu'un pour remplacer cet employé à court terme. En revanche, il sera plus facile pour l'employé de réintégrer son poste, car il n'aura pas perdu la main. J'imagine qu'il existe des mesures de soutien pour cela. Encore une fois, il faudrait mettre cette option à l'essai.

**Le président :** Je suis content de votre réponse, car vous avez indiqué que ce n'est pas une situation simple. Trouver un remplaçant n'est jamais facile pour un employeur, et cela pourrait même s'avérer plus difficile pour une courte période de temps. Vous nous donnez donc une autre perspective sur la question.

Dans votre déclaration, madame Moreau, j'ai senti que de façon générale — et le sénateur Woo vous a posé la question —, l'augmentation de la contribution des employés au régime d'assurance-emploi était cruciale pour les employeurs et les PME. C'est le message qui est ressorti de votre déclaration.

Avant de conclure, j'aimerais donner la possibilité à chacune d'entre vous de faire une dernière observation. Je vais d'abord céder la parole à Mme Spinks.

**Mme Spinks :** Merci. D'après mon expérience, lorsque les prestations de maternité et les prestations parentales sont passées de 6 à 12 mois, il y a eu beaucoup de confusion et il a fallu un certain temps pour que tout le monde s'adapte, d'où l'importance d'avoir une bonne communication. Chose certaine, les responsables des prestations et de la paie doivent prendre part au processus dès le début, suivis des professionnels des ressources humaines, des propriétaires, des gestionnaires et des chefs d'équipe. Cela doit se faire par étapes, de façon progressive, et il faut s'assurer de bien communiquer l'information aux nouveaux parents et aux futurs parents.

Lorsque nous avons instauré la prestation de compassion la première fois, il y a eu énormément de confusion. La mauvaise communication de l'information est en grande partie à l'origine de la faible participation au programme. Les gens ne vont pas participer à un programme dont ils ignorent l'existence.

Il en va de même pour la nouvelle prestation d'assurance-emploi aux aidants naturels. Il faudra faire preuve de prudence et agir de façon réfléchie et stratégique. Le gouvernement devra s'associer à des groupes et des intervenants compétents qui pourront l'aider à véhiculer clairement et uniformément l'information.

En ce qui a trait au remplacement des employés en congé, tout dépend de l'emploi et du secteur. Dans certains cas, il peut être plus facile d'accorder un contrat d'un an qu'un contrat de quelques mois. La situation peut varier selon le type de carrière ou le domaine. Cela dit, il y a beaucoup de gens ici au pays qui ont pu poursuivre une carrière en jonglant les congés de maternité d'un



and it gives some people a really great opportunity for diversity and work experience, to be able to use their skills and talents and to have flexibility in their own career path.

We have to be careful that we don't superimpose our unconscious biases on what we might be thinking, so relying on real evidence, research and stories will be important as we begin to roll out the next phase of this conversation, whether it's implementation as we've been talking about or some modifications associated with that. The communication is going to be absolutely essential.

As somebody said earlier, linking this with the early learning and child-care strategy will be vital to ensure success for families, but also to ensure that when an employee does return to the workforce, regardless of whether that is 6, 10, 12 or 18 months, that the child-care is stable, consistent and reliable and in alignment with the work hours. I think instead of looking at this as just another silo but looking more holistically with a family lens will be important to ensure success.

**The Chair:** I think we've got it in terms of your points there. We're not going to go into the uncertainty areas on this; we're going to stick to the division before us, but your point is well taken. Ms. Moreau, may we have your final comments?

**Ms. Moreau:** Thank you, Mr. Chair. Just to reiterate what I mentioned earlier, small business owners find the current program difficult. They do find it costly to manage; there are costs involved with retraining people when they come back. If they're in an area of economic difficulty, where the shortage of labour is acute, that presents additional challenges to filling positions to replace those individuals. That's if one person leaves at a time. When they're the owner-operator of a small business and people leave two, three or four at a time or within a short period of time, that can present acute problems for the business owner in terms of management, especially if those individuals are highly trained and difficult to replace.

I did highlight our recommendations. I don't think I'll beat that dead horse again, so to speak, but at this point I think it's important for small business owners to see their needs and experiences reflected in government decision-making, which at this point, with an extension to 18 months, I don't think they do.

**The Chair:** Thank you very much. I want to thank the witnesses for agreeing to appear before us.

For our next panel, we welcome back our two earlier witnesses. This time we'll ask them to comment for us on Division 14, and, of course, you could start by adding any additional comment with regard to No. 11. We will reverse the order of speaking and go to Mr. Laliberté.

an, en passant d'un employeur à l'autre, de façon à diversifier leurs tâches et à acquérir une nouvelle expérience de travail. Ils ont ainsi pu mettre à profit leurs compétences et leurs talents pour prendre un nouveau virage dans leur carrière.

Il faudra faire bien attention ici de ne pas imposer nos partis pris inconscients et plutôt nous appuyer sur des preuves concrètes, des études et des faits lorsque nous entreprendrons la prochaine étape, que ce soit la mise en œuvre ou les modifications connexes. N'empêche que la communication demeure la clé.

Comme quelqu'un l'a dit plus tôt, il sera essentiel de lier cette mesure à la stratégie sur l'éducation préscolaire et la garde d'enfants pour que non seulement ce soit profitable pour les familles, mais aussi pour s'assurer que lorsqu'un employé réintègre le marché du travail, que ce soit après 6, 10, 12 ou 18 mois, les services de garde sont stables, uniformes et fiables et qu'ils correspondent à son horaire travail. Si on veut garantir la réussite de cette mesure, il ne faut pas fonctionner en vase clos; on doit tenir compte de l'ensemble de la situation.

**Le président :** Je pense que vous avez bien fait valoir vos points. Nous n'allons pas aborder les domaines d'incertitude; nous allons nous en tenir à la section dont nous sommes saisis, mais nous en prenons bonne note. Madame Moreau, puis-je avoir vos observations?

**Mme Moreau :** Merci, monsieur le président. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les propriétaires de petites entreprises trouvent que le programme actuel est difficile à gérer. Ils le trouvent onéreux; il y a des coûts associés à la formation de leurs employés à leur retour au travail. S'ils sont situés dans une région qui connaît des difficultés économiques, où il y a une pénurie de main-d'œuvre, il est encore plus difficile pour eux de trouver un remplaçant pour pourvoir ces postes. Et ici, on parle seulement d'une personne qui part en congé. Imaginez lorsque deux, trois ou quatre personnes partent en congé en même temps, il est très difficile pour le propriétaire d'une petite entreprise de composer avec la situation, surtout si ses employés sont hautement qualifiés et difficiles à remplacer.

J'ai souligné nos recommandations. Je ne veux pas m'acharner inutilement, mais encore une fois, j'estime qu'il est extrêmement important pour les propriétaires de petites entreprises que le gouvernement tienne compte de leurs besoins dans ses décisions, ce qu'il ne fait pas en offrant des prestations sur une période allant jusqu'à 18 mois.

**Le président :** Merci beaucoup. Je tiens à remercier nos témoins d'avoir accepté de comparaître devant nous aujourd'hui.

Nous accueillons de nouveau nos deux témoins précédents. Cette fois-ci, nous leur avons demandé de nous parler de la section 14, et évidemment, nous pourrions revenir sur la section 11 pour apporter d'autres précisions. Nous allons donc inverser l'ordre des interventions et tout de suite céder la parole à M. Laliberté.

[Translation]

**Mr. Laliberté:** Thank you. I would like to begin by commenting on the support measures, overall, given that we talked a little bit about Division 11 and are now discussing Division 14. Broadly speaking, I want to point out that only 3 per cent of the new money being invested, funded by EI contributions, is allocated to regular benefits, in other words, the benefits workers receive when they become unemployed. In the current context, many workers who have paid, or are paying, into the EI system do not have access to EI benefits when they lose their jobs. It is important to keep in mind that 40 per cent of workers who have paid into the EI fund do not qualify for benefits when they lose their jobs. In our view, the priority should be on helping workers in those situations, because that is the primary function of the EI regime, in contrast with so-called complementary functions, which have been incorporated into the system over the years.

Although the government is making a commendable investment, through this budget, in a range of benefits, it is unfortunately neglecting the first mission of the EI regime. While I did say that only 3 per cent of the money was going to regular benefits, please don't quote me on that, given how difficult it is to reconcile the numbers in the budget with the various support measures and benefits. Regardless, we are certainly talking about a very low percentage. I wanted to make that clear from the outset to draw your attention to the fact that a major problem still exists in terms of Part 1 and regular benefits, and that problem was not addressed. That is the missing element today.

Division 14 does, nevertheless, set out a significant investment: a commitment tied to EI contributions of \$1.2 billion over a number of years. That ultimately accounts for the bulk of the EI increase sought. It is worth noting that, despite being significant, the sums invested are not huge; the consensus is that substantial investments are necessary to address the training needs of the workforce. The main problem in Canada as regards the federal government is that much of the funding invested in workforce training and training programs is actually money transferred to the provinces and territories under the guise of training agreements. The lion's share of that money comes from EI contributions, two thirds, in fact. The problem for the provinces is that they have to reconcile the source of that money — insured individuals who have made contributions in the form of premiums — and the desire to use the money to support those who are most vulnerable and most in need of job training. The money comes from a fund that has stated objectives and principles to be followed, and is to be received by provinces wanting to use it very liberally, and rightfully so, because the needs are not necessarily tied to recipients of EI. My question, therefore, is this. If the idea is to give the provinces maximum flexibility, would it not be a better idea for the government to use the consolidated revenue fund for these transfers, rather than EI contributions? Would that not be the better option if the objective is really to give the provinces and territories maximum flexibility in granting this funding? I will let you answer that.

[Français]

**M. Laliberté :** Merci. Je voudrais faire un commentaire préliminaire sur l'ensemble de l'aide, parce qu'on a parlé un peu de la section 11 et maintenant de la section 14. À titre de remarque générale, c'est que seulement 3 p. 100 des nouvelles sommes investies qui viennent des cotisations d'assurance-emploi sont en lien avec les prestations régulières, soit les prestations qu'on reçoit quand on se trouve dans une situation de chômage. C'est dans un contexte où des gens qui cotisent à l'assurance-emploi et qui perdent leur emploi n'ont pas accès à l'assurance-emploi. Il est bon de se rappeler qu'aujourd'hui, 40 p. 100 des gens qui ont cotisé, qui cotisent et qui perdent leur emploi n'ont pas accès à une prestation. À mon avis, il faudrait privilégier ces situations, puisque c'est la mission première du programme, par rapport aux missions qu'on pourrait qualifier de complémentaires qui se sont ajoutées au fil des ans.

Ce qu'on voit dans ce budget, malheureusement, c'est un investissement louable dans toutes sortes de prestations, mais qui finit par oublier la mission première du programme. Même si j'ai dit 3 p. 100, il ne faut pas me citer, parce que les chiffres du budget sont difficilement réconciliables quant aux différents avantages et prestations. Assurément, il s'agit d'une portion assez minimale. Je voulais faire ce commentaire au départ pour attirer votre attention sur le fait qu'il y a encore un problème assez important avec la partie 1, les prestations régulières, et qui, malheureusement, n'est pas abordé. C'est un peu l'absent aujourd'hui.

En ce qui concerne la section 14, il y a tout de même des sommes significatives qui sont investies. On parle ici d'un engagement en lien avec les cotisations d'assurance-emploi de 1,2 milliard de dollars sur quelques années. Finalement, cela justifie la plus grande part de la hausse demandée à l'assurance-emploi. Ce qui est notable, c'est non seulement les sommes qui sont importantes, mais pas faramineuses, parce qu'au vu des besoins en formation de la main-d'œuvre, il y a un consensus, c'est qu'il y a un besoin en investissements substantiels. Le problème au Canada et au centre, c'est-à-dire avec le gouvernement fédéral, c'est que beaucoup de ces sommes investies dans la formation de la main-d'œuvre et dans les programmes de formation, en réalité, sont des sommes transférées aux provinces et aux territoires, sous le couvert des ententes sur la formation de la main-d'œuvre. Le plus gros de ces sommes vient des cotisations d'assurance-emploi; en fait, il s'agit des deux tiers. Le problème pour les provinces, c'est qu'elles doivent réconcilier l'origine de ces sommes qui proviennent des gens qui ont payé une cotisation, donc des assurés parce qu'ils ont payé une cotisation, une forme de prime, et, évidemment, les provinces veulent les appliquer aux plus vulnérables et aux gens qui ont le plus grand besoin de formation professionnelle. L'argent vient d'un fonds qui a tout de même des objectifs, des principes à respecter et doit être reçu par des provinces qui veulent l'appliquer d'une façon très libérale, et ce, à juste titre, parce que les besoins ne sont pas nécessairement liés aux gens qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi. Je pose donc la question suivante : si on veut

The other aspect I would like to draw your attention to is the fact that the money comes from the contributions of employers and workers, as was said. The money is then transferred; the money under Part 2 of the employment insurance program is transferred through agreements with the provinces, but without any accountability to stakeholders. In other words, none of the provinces, except for one, has any sort of accountability to employers, workers or other stakeholders. Every government has some form of accountability, but it is our view that, because of where the money comes from, stakeholders should benefit from mandatory consultation and accountability on the part of all provinces and territories. In short, the EI transfers to the provinces and territories should be subject to these criteria.

I would now be happy to answer your questions. Thank you.

[English]

**The Chair:** Thank you very much.

**Ms. Andrew:** Thank you, Mr. Chair. I will speak about Division 14 a little more specifically but probably somewhat along the same lines as my colleague.

I'm looking at the much enlarged definition of "insured participant" under section 58 in the division. This definition gives access to provincial- and territorial-delivered programming funded by EI premiums at some \$1.95 billion base funding plus increments that came through the 2016 and now announced in the 2017 budget.

The definition for the access to training and other support measures has actually been expanded in recent years, going from strictly EI eligible to allowing reach-backs to previously eligible claimants, and at first this was three years and five years for someone who had been on maternity and parental and subsequently five years for all. So someone who had been previously EI-eligible within the last five years could avail themselves of the LMDA-funded programming at the provincial-territorial level.

In this amendment, the eligibility definition is being changed to a contribution basis with the entitlement standard set at minimum contributions to EI in 5 of the last 10 years. So someone who has contributed at least the minimum in 5 of the last 10 years, who wouldn't be eligible to receive EI benefits, can in fact avail themselves of EI-funded programs delivered by the provinces and territories.

donner une flexibilité maximale aux provinces, est-ce qu'on ne devrait pas plutôt financer ces transferts avec les fonds consolidés du gouvernement, plutôt que de le faire à partir des cotisations d'assurance-emploi, si l'objectif est effectivement de donner une liberté maximale aux provinces et aux territoires dans l'octroi de ces sommes? Je vous laisse répondre à la question.

L'autre aspect de tout cela sur lequel j'aimerais aussi attirer votre attention, c'est évidemment, comme cela a été dit, l'argent qui provient des cotisations des employeurs et des travailleurs. Les sommes sont ensuite transférées; les sommes de la partie 2 du programme d'assurance-emploi sont transférées en vertu des accords avec les provinces, mais sans reddition aux parties prenantes. C'est-à-dire qu'à l'exception d'une seule province, aucune des provinces n'a de mécanisme de reddition de comptes avec qui que ce soit, les employeurs, les travailleurs ou autres parties prenantes. Chaque gouvernement a une certaine forme de reddition de comptes, mais nous pensons qu'en raison de l'origine de ces cotisations, il y aurait lieu de créer une obligation de consultation et de reddition de comptes en faveur des parties prenantes dans chaque province et territoire. Bref, il faudrait donc assujettir à ces critères les transferts à partir de l'assurance-emploi aux provinces et aux territoires.

Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci.

[Traduction]

**Le président :** Merci beaucoup.

**Mme Andrew :** Merci, monsieur le président. Je vais parler plus précisément de la section 14, mais mes observations iront probablement dans le même sens que mon collègue.

J'aimerais tout d'abord attirer votre attention sur la définition élargie de « participant » à l'article 58 de cette section. Cette définition donne accès aux programmes offerts par les provinces et les territoires subventionnés à même les cotisations de l'assurance-emploi à hauteur de 1,95 milliard de dollars en financement de base, en plus des augmentations de 2016 et de celles annoncées dans le budget de 2017.

La définition entourant l'accès à la formation et à d'autres mesures de soutien a été élargie au cours des dernières années. Au départ, ces programmes n'étaient offerts qu'aux personnes ayant été admissibles à l'assurance-emploi au cours des trois dernières années ou à celles ayant bénéficié d'un congé parental au cours des cinq dernières années. Maintenant, toute personne ayant été admissible au régime d'assurance-emploi au cours des cinq dernières années peut se prévaloir des programmes financés en vertu des EDMT à l'échelle provinciale et territoriale.

Par ailleurs, on modifie la définition d'admissibilité pour inclure les chômeurs ayant versé des cotisations ouvrières pendant au moins 5 des 10 dernières années. Par conséquent, une personne ayant versé des cotisations minimales d'assurance-emploi pendant 5 ans au cours des 10 dernières années, qui ne serait pas admissible aux prestations d'assurance-emploi, pourrait avoir accès aux programmes financés à partir des cotisations à l'assurance-emploi et offerts par les provinces et les territoires.

It's my understanding that when so-called developmental uses of EI were first introduced, the policy idea was to shift EI claimants from being passive benefit recipients to participating in active measures, for example, training, that would permit them to reorient their careers and get back to work, thereby contributing to rather than drawing from EI. The proposed eligibility definition expansion further strays into the territory of training initiatives for individuals who do not have a strong attachment to work, which arguably has a stronger rationale for taxpayer funding, not EI ratepayer support.

So between the Division 11 and Division 14 changes, there are some significant implications for EI ratepayers, and this does echo some of what Ms. Moreau said for the CFIB. The EI special benefits changes as well as increments to the EI-funded Labour Market Development Agreement transfers to provinces and territories are reckoned by the actuary into EI rate setting.

The Department of Finance has projected a rate increment of 5 cents per \$100 of payroll for employees to \$1.68 per hundred, and that's a 7-cent increment for employers to \$2.35 per hundred. Employers pay, of course, 1.4 times what employees pay. That's in the finance department's EI operating account projections in the 2017 budget. If you would like to look at this, it's on the last page of the commissioner bulletin that you have in your kits. The total premium levy on a job to the annual maximum when you add the two pieces together means it amounts to over 4 per cent, so it's a substantial levy.

It should be noted that payroll taxes draw down the resources employers have to hire and to develop their employees. Accordingly, I am hearing more calls from employers for relief on their share of the load, sometimes combined with a call for government to return to funding EI in respect of special benefits. I think the government withdrew entirely from funding anything in EI in about 1990, so that has been a long time that this system has been fully funded by employers and employees.

The Standing Committee on Human Resources and Skills Development, the HUMA Committee, in their June 2016 report to Parliament entitled *Exploring the Impact of Recent Changes to Employment Insurance and Ways to Improve Access to the Program* include what I regard as solid recommendations:

... that Employment and Social Development Canada hold consultations with relevant stakeholders to determine whether all special benefits should remain part of the Employment Insurance program or be administered separately.

Je crois comprendre que lorsqu'on a mis en place les programmes d'emploi axés sur la formation des travailleurs, on souhaitait que les prestataires d'assurance-emploi ne soient plus des prestataires passifs et qu'ils participent plutôt à des mesures actives, par exemple, à de la formation qui leur permettrait de réorienter leur carrière et de réintégrer le marché du travail. Ainsi, ils cotiseraient au régime d'assurance-emploi au lieu de toucher des prestations. La définition d'admissibilité élargie englobe les initiatives de formation pour les personnes qui n'ont pas un fort attachement à la population active, ce qui correspond probablement à une meilleure utilisation des fonds publics.

Cela dit, parmi les changements apportés à la section 11 et à la section 14, il y aura des conséquences importantes pour les cotisants à l'assurance-emploi, et cela fait écho à certains commentaires formulés par Mme Moreau, de la FCEI. Les modifications aux prestations spéciales ainsi que les augmentations des transferts aux provinces et aux territoires en vertu des Ententes sur le développement du marché du travail ont été prises en compte par l'actuaire dans l'établissement du taux de cotisation.

Le ministère des Finances a prévu une augmentation du taux de cotisation des employés de 5 cents par tranche de 100 \$ de rémunération, ce qui nous amènerait à 1,68 \$, et de 7 cents pour les employeurs, pour un taux de 2,35 \$ par tranche de 100 \$. La contribution des employeurs correspond à 1,4 fois celle des travailleurs. Ce sont donc les projections de 2017 du ministère des Finances concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi. Toute l'information se trouve à la dernière page du bulletin que vous avez dans vos trousseaux. Lorsqu'on ajoute ces deux mesures, le prélèvement total représente plus de 4 p. 100; c'est donc un prélèvement important.

Il convient de noter que les charges sociales privent les employeurs de certaines ressources. Par conséquent, les employeurs demandent de plus en plus qu'on réduise leur cotisation et que le gouvernement rétablisse le financement des prestations spéciales. Je pense que le gouvernement s'est retiré complètement du financement de l'assurance-emploi vers les années 1990, alors cela fait longtemps que ce sont les employeurs et les employés qui financent entièrement le régime.

Le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, le comité HUMA, dans son rapport de 2016 intitulé *Exploration des conséquences des récents changements à l'assurance-emploi et des moyens d'améliorer l'accès au programme*, a formulé de très bonnes recommandations :

[...] qu'Emploi et Développement social Canada entreprenne une consultation auprès des intervenants clés afin de déterminer si l'ensemble des prestations spéciales ont toujours leur place dans le régime d'assurance-emploi ou si elles ne devraient pas être administrées de manière séparée.

And:

. . . that the federal government explore mechanisms to see that funds collected for the purpose of employment insurance serve the needs of the Employment Insurance program.

My colleague and I are talking about the margins of the program and who finances it.

I appreciate your consideration of these submissions and again stand ready to attempt to answer your questions.

**The Chair:** Well, it's clear that this is a very simple issue. One thinks one understands it at first read through, the general aspects of it, and then when you begin to see the interlocking issues here, it's interesting. Fortunately, in the end, we're going to be required only to make comments on the specific request, but we're getting a fairly full context here.

**Senator Woo:** You have spent a lot of time and energy coming here, and my question may be ignorant, but I want to understand better this idea of targeting EI premiums and payments for EI purposes. You talked about moving away from the passive philosophy of EI payments as simply compensating them for being unemployed to more active measures that help unemployed people get back to the workforce.

I take it you see that as a desirable or positive direction? If so, I don't understand why you would say that the extension of benefits to a larger pool of eligible claimants having contributed a minimum amount, 5 out of 10 years, would not fall under the category of promoting more active participation in seeking work? Did you understand my question? I didn't word it very well, I don't think.

**Ms. Andrew:** I do. I'm distinguishing here between people who are EI eligible, who have worked the requisite number of hours under the variable entrance requirements and contributed to the system to a great degree so that if they fall unemployed they would be entitled to benefits, versus a second category who has made a minimum contribution but they're unemployed and they're not entitled to benefits. The notion of developmental uses of EI was to try to get people who were on EI benefits retrained, back into the workforce. We're talking about a different category of people. Potentially they might not have worked in the last five years, for example. They might have worked in years 5 to 10. Do you see what I mean?

**Senator Woo:** I understand.

**Ms. Andrew:** It's a question of how much of the overall unemployment EI ratepayers should shoulder, and that's why the recommendation to devote EI monies to the needs of the EI program comes to the fore.

Et :

[...] que le gouvernement fédéral explore des mécanismes visant à assurer que les fonds collectés aux fins du programme d'assurance-emploi servent à combler les besoins du programme.

Mon collègue et moi parlons ici des mesures en marge du programme et de la provenance des fonds.

Je vous remercie de porter attention à ces observations, et nous tenterons de répondre à vos questions.

**Le président :** Il est bien évident qu'il s'agit d'une question très simple. On croit bien comprendre, à première vue, lorsqu'on se penche sur les aspects généraux, mais lorsqu'on prend connaissance de toutes les questions qui sont liées, cela se complique. Heureusement, à la fin, nous n'aurons qu'à nous prononcer sur une demande précise, mais au moins, nous aurons tout le contexte.

**Le sénateur Woo :** Vous avez consacré beaucoup de temps et d'énergie pour comparaître ici, et ma question va peut-être vous sembler stupide, mais j'aimerais mieux comprendre l'idée de cibler les cotisations à l'assurance-emploi et les paiements aux fins de l'assurance-emploi. Vous avez dit qu'on passait d'une philosophie passive, où on se contente de verser des prestations aux personnes sans emploi, à des mesures plus actives qui aident les chômeurs à réintégrer la population active.

J'en conclus que vous voyez cela comme une orientation souhaitable et positive? Dans ce cas, je ne comprends pas pourquoi vous diriez que l'élargissement de l'admissibilité aux personnes sans emploi ayant versé des cotisations minimales d'assurance-emploi pendant 5 ans au cours des 10 dernières années ne favoriserait pas davantage une participation active par la recherche d'emploi. Comprenez-vous ma question? Je ne l'ai pas bien formulée.

**Mme Andrew :** Je comprends. Je fais la distinction ici entre les personnes qui sont admissibles à l'assurance-emploi, qui ont travaillé le nombre d'heures requis selon la norme variable d'admissibilité et qui ont cotisé suffisamment au régime, de sorte que si elles perdent leur emploi, elles auraient droit à des prestations, et celles qui ont versé des cotisations minimales d'assurance-emploi, mais qui sont sans emploi et ne sont pas admissibles au bénéfice des prestations. L'utilisation des fonds d'assurance-emploi à des fins productives visait à recycler les personnes qui touchaient des prestations d'assurance-emploi afin qu'elles puissent réintégrer le marché du travail. Il s'agit d'une autre catégorie de personnes. Ce sont peut-être des gens qui n'ont pas travaillé au cours des cinq dernières années, par exemple. Ils ont peut-être travaillé pendant 5 ans au cours des 10 dernières années. Vous voyez ce que je veux dire?

**Le sénateur Woo :** Oui.

**Mme Andrew :** Il s'agit de savoir quelle part du régime les cotisants à l'assurance-emploi devraient assumer, et c'est pourquoi on a recommandé que les fonds de l'assurance-emploi servent à répondre aux besoins du programme.

**Senator Woo:** Mr. Laliberté, do you have a comment?

**Mr. Laliberté:** Ms. Andrew just laid it out quite well. Everyone agrees that these needs need to be addressed. For historical reasons, the federal government has chosen to use EI as the way to finance most of these things.

EI is regressive taxation, so that's one thing we need to take into account when we think of it. The other is what I mentioned earlier: In the universe of all things that are financed through EI, the core item is really income support when you lose your job, and that has been inadequate for now two decades. So you would think that you would want to tend to that situation in an urgent manner.

Ms. Byers earlier was referring to boutique benefits. Yes, there is a little bit of that going on, and it's a little unnerving. Just seeing that we address the core mission, first and adequately, would be a very good idea. When it comes to funding broad training and all this, we're for it. But is financing it through EI the best way?

**Senator Woo:** Thank you very much.

**The Chair:** We're going to bring in the additional support we have for information on this division.

Colleagues, this first group of officials is going to deal with Division 11 only. That's my understanding. We have two more officials in the wings who will come up afterwards and deal with Division 14. That's my understanding. It's further my understanding that Mr. Brown will be speaking, and his colleagues are available to assist with questions.

To you as a group, based on the testimony we've had to this point, we've had a lot of discussion of the entire programs of EI and its wide ramifications and so on. I want to encourage you to speak directly to the issues in this particular division. We have been saturated with the wider issues of the total programs, and it's going to be helpful to us now to come directly to Division 11 and your views in that regard.

I will turn it over to you, Mr. Brown. After you complete your remarks, my colleagues will put any questions they have for you.

**Andrew Brown, Executive Director, Employment Insurance Policy, Employment and Social Development Canada (ESDC):** Thank you, chair. Good afternoon. I'm the acting director general for Employment Insurance Policy. Joining me is Rutha Astravas, Director for EI Special Benefits Policy.

[Translation]

I am going to talk about the proposed amendments to the Employment Insurance Act intended to give greater flexibility to parents and more inclusive benefits to caregivers.

**Le sénateur Woo :** Monsieur Laliberté, avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Laliberté :** Mme Andrew l'a très bien expliqué. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut combler ces besoins. Pour des raisons historiques, le gouvernement fédéral a choisi d'utiliser les fonds d'assurance-emploi pour financer la plupart de ces choses.

Les cotisations à l'assurance-emploi représentent une taxe régressive, et c'est un élément qu'il ne faut pas oublier. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, dans tout ce qui est financé à même l'assurance-emploi, l'élément le plus important est le soutien au revenu, lorsqu'on perd son emploi, et il a été inadéquat au cours des 20 dernières années. Je pense qu'il faut remédier à cette situation en priorité.

Mme Byers a parlé plus tôt des prestations sur mesure. Oui, c'est un peu ce qui se passe, et c'est inquiétant. Si nous pouvions simplement régler le problème de base, en priorité et convenablement, ce serait déjà un grand pas. Lorsqu'il s'agit de financer la formation et ainsi de suite, nous y sommes favorables. Mais cette formation devrait-elle être financée à même la caisse d'assurance-emploi?

**Le sénateur Woo :** Merci beaucoup.

**Le président :** Nous ferons venir le soutien supplémentaire à notre disposition pour obtenir des renseignements sur cette section.

Mesdames et messieurs, d'après ce que je comprends, le premier groupe de hauts fonctionnaires parlera seulement de la section 11 et deux autres hauts fonctionnaires en attente nous parleront ensuite de la section 14. Je crois également que M. Brown livrera un exposé, et que ses collègues l'aideront à répondre à nos questions.

J'aimerais préciser à tous les témoins que dans le cadre des témoignages que nous avons entendus à ce jour, nous avons abondamment parlé de l'ensemble du programme de l'AE, de ses nombreuses répercussions, et cetera. J'aimerais vous encourager à parler directement des enjeux liés à cette section précise. On nous a suffisamment parlé des enjeux généraux de l'ensemble du programme, et il nous sera maintenant utile de parler de la section 11 et d'entendre votre avis à cet égard.

Vous avez la parole, monsieur Brown. Après votre exposé, mes collègues vous poseront des questions.

**Andrew Brown, directeur exécutif, Politique de l'assurance-emploi, Emploi et Développement social Canada (EDSC) :** Merci, monsieur le président. Bonjour. Je suis directeur général intérimaire de la Politique de l'assurance-emploi. Je suis accompagné de Rutha Astravas, directrice, Prestations spéciales, Politique de l'assurance-emploi.

[Français]

Je vais parler des modifications proposées à la Loi sur l'assurance-emploi afin d'offrir plus de flexibilité aux parents et des prestations plus inclusives pour les proches aidants.

[English]

As you've heard, I'm sure, Employment Insurance is Canada's largest labour market program, providing support to workers when they lose their job through no fault of their own. Those are known as the regular benefits. In specific situations that occur over the course of one's working career, the EI program provides supports known as EI special benefits. That's where the focus is today.

First introduced in 1971, special benefits have evolved and expanded over time. They play an important role in helping individuals to balance their work-life responsibilities, and they include maternity, parental, caregiving benefits and sickness benefits. In terms of the maternity, parental and caregiving benefits being touched by these budget changes, in 2015-16, 379,000 Canadians received these benefits, representing a total of \$3.8 billion.

Last fall, the government launched online consultations on the prospect of providing more flexible maternity and parental benefits as well as more inclusive caregiving supports for Canadians. Minister Duclos also held a round table in November with key stakeholders, including members of the business and labour communities; academics; caregiving groups; as well as health charities such as the Canadian Cancer Society and the Multiple Sclerosis Society, to help inform the way forward on these particular commitments.

The budget implementation act introduces a number of changes to provide additional flexibility and supports for families that I'll briefly outline.

First, the bill introduces a new 15-week EI caregiving benefit. Eligible caregivers would be family members who are away from work to provide care for a critically ill adult, such as someone recovering from a serious accident or illness. In the unfortunate event that a family member's condition deteriorates to an end-of-life situation, caregivers would still be able to access the existing compassionate care benefit.

Second, the changes would provide more flexibility for families by allowing any family member who is eligible for EI, as opposed to only parents, to receive the existing 35 weeks of benefits to provide care for a critically ill child.

Third, in order to enhance access to all EI caregiving benefits, medical doctors and nurse practitioners will be allowed to issue the required medical certificates. This measure will enhance access for Canadians, especially those living in rural or remote regions.

[Traduction]

Comme on vous l'a sûrement dit, l'assurance-emploi est le plus vaste programme du marché du travail au Canada, car il offre un soutien aux travailleurs lorsqu'ils perdent leur emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté. C'est ce qu'on appelle les prestations régulières. Dans le cas de situations particulières qui se produisent dans la carrière d'un travailleur, le programme d'AE offre un soutien connu sous le nom de prestations spéciales de l'AE. C'est sur cet élément que nous nous concentrerons aujourd'hui.

Offertes pour la première fois en 1971, les prestations spéciales ont évolué et se sont étendues au fil du temps. Elles jouent un rôle important pour aider les gens à équilibrer leurs responsabilités professionnelles et personnelles, et elles comprennent les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion et les prestations de maladie. En ce qui concerne les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations de compassion qui sont touchées par les changements budgétaires, 379 000 Canadiens ont reçu ces prestations en 2015-2016, pour un total de 3,8 milliards de dollars.

L'automne dernier, le gouvernement a lancé un processus de consultation en ligne en vue d'offrir des prestations de maternité et des prestations parentales plus souples, ainsi que des mesures de soutien en matière de compassion plus inclusives aux Canadiens. Le ministre Duclos a également organisé, en novembre, une table ronde qui a réuni des intervenants clés, notamment des intervenants du milieu des affaires et des syndicats, des universitaires, des groupes d'aidants, ainsi que des représentants d'organismes de bienfaisance en santé, par exemple la Société canadienne du cancer et la Société canadienne de la sclérose en plaques, afin d'éclairer la voie à suivre relativement à ces engagements.

La Loi d'exécution du budget propose un certain nombre de changements qui permettront d'offrir une plus grande souplesse et des mesures de soutien supplémentaires aux familles. J'aimerais les décrire brièvement.

Tout d'abord, le projet de loi propose une nouvelle prestation d'assurance-emploi de 15 semaines aux aidants naturels. Les aidants naturels admissibles sont des membres de la famille qui s'absentent de leur travail pour fournir des soins à un adulte gravement malade, par exemple une personne qui se remet d'un accident ou d'une maladie grave. Dans le cas malheureux où l'état d'un membre de la famille se détériore au point de devenir une situation de fin de vie, les aidants pourront toujours avoir accès aux prestations de compassion existantes.

Deuxièmement, les changements offriront une plus grande souplesse aux familles en permettant à n'importe quel membre de la famille admissible à l'AE, et pas seulement aux parents, de profiter des 35 semaines de prestations existantes pour fournir des soins à un enfant gravement malade.

Troisièmement, afin d'améliorer l'accès à toutes les prestations de compassion de l'assurance-emploi, les médecins et le personnel infirmier praticien seront autorisés à délivrer les certificats médicaux requis. Cette mesure améliorera l'accès dont jouissent les Canadiens, surtout ceux qui vivent dans des régions rurales ou éloignées.

These enhancements to the caregiving benefits are expected to benefit up to 24,000 families annually.

Fourth, the bill also introduces changes to EI parental and maternity benefits in order to offer biological or adoptive parents more choice and flexibility according to their family needs. The bill proposes new flexibility for parents welcoming a newborn or newly adopted child to have a choice to receive the standard duration of parental benefits as currently provided over 35 weeks paid at 55 per cent of their average weekly insurable income over a 12-month period or to opt for an extended duration of 61 weeks of benefits paid at a lower 33 per cent replacement rate over a period of 18 months.

Fifth, pregnant women in the workforce will also have more flexibility to access maternity benefits, as early as 12 weeks before the expected week of birth as opposed to the current eight weeks. Providing earlier access to maternity benefits will allow pregnant workers to better take into account their particular health and workplace circumstances.

Taken together, these changes are expected to have a positive impact on women in particular. Indeed, in 2015, among recent mothers with insurable employment, 87 per cent received maternity or parental benefits across Canada.

The bill ensures that the same changes that apply to insured workers will also apply to self-employed workers who opt into the EI program for special benefits, and it also adapts existing EI rules to clarify when and how EI special benefits may be combined.

*[Translation]*

The proposed changes will have no direct impact on Quebec residents, given that the province currently provides maternity, parental and adoption benefits through its parental insurance plan.

*[English]*

The changes to the caregiving benefits would apply to Canadians across the country.

The proposed amendments for more flexible EI parental and more inclusive EI caregiving benefits represent an incremental cost of \$886 million over five years and \$205 million per year ongoing.

Ces améliorations liées aux prestations de compassion devraient aider 24 000 familles chaque année.

Quatrièmement, le projet de loi propose également d'apporter des changements aux prestations parentales et aux prestations de maternité de l'AE, afin d'offrir aux parents biologiques ou adoptifs davantage de choix et de souplesse pour répondre aux besoins de leur famille. Le projet de loi propose une plus grande souplesse pour les parents qui accueillent un nouveau-né ou un enfant nouvellement adopté, car ils auront le choix de recevoir des prestations parentales pendant la durée actuellement prévue de 35 semaines à 55 p. 100 de la rémunération hebdomadaire moyenne assurable du prestataire sur une période de 12 mois ou de choisir une période prolongée de 61 semaines de prestations à un taux de remplacement moins élevé de 33 p. 100 sur une période de 18 mois.

Cinquièmement, les femmes enceintes sur le marché du travail auront également une plus grande souplesse relativement à l'accès aux prestations de maternité, car ces prestations pourront être payées à partir de 12 semaines avant la semaine présumée de l'accouchement au lieu de la règle actuelle de 8 semaines avant la semaine présumée de l'accouchement. L'accès plus rapide aux prestations de maternité permettra aux femmes sur le marché du travail de mieux planifier en fonction de leur état de santé et des conditions de leur milieu de travail.

Dans l'ensemble, on s'attend à ce que ces changements produisent un effet positif, en particulier sur les femmes. En effet, en 2015, 87 p. 100 des nouvelles mères d'un bout à l'autre du pays qui occupaient un emploi assurable ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales.

Le projet de loi veille à ce que les changements qui visent les travailleurs assurés visent également les travailleurs autonomes qui adhèrent au programme d'AE pour recevoir des prestations spéciales, et il adapte également les règles actuelles relatives à l'AE pour préciser quand et comment les prestations spéciales de l'AE peuvent être combinées.

*[Français]*

Ces changements proposés n'auront aucune répercussion directe sur les résidents du Québec, car la province offre actuellement des prestations de maternité, parentales et d'adoption par l'entremise du Régime québécois d'assurance parentale.

*[Traduction]*

Les changements apportés aux prestations de compassion s'appliquent à tous les Canadiens.

Les modifications proposées en vue d'accroître la souplesse des prestations parentales de l'AE et de rendre les prestations de compassion plus inclusives représentent une augmentation des coûts de l'ordre de 886 millions de dollars sur 5 ans et de 205 millions de dollars par année par la suite.



As per the Employment Insurance Act, these costs will be charged to the EI operating account and recovered through the EI premiums.

All of these amendments would come into effect on the same day later in the 2017-18 fiscal year. The exact timing is to be confirmed and will be fixed by order of the Governor-in-Council.

[*Translation*]

I will now turn the floor over to my colleague, Margaret Hill, to discuss related changes to the Canada Labour Code.

[*English*]

**Margaret Hill, Senior Director, Strategic Policy and Legislative Reform, Labour Program, Employment and Social Development Canada (ESDC):** As Andrew reminded us, Division 11 proposes changes to both EI special benefits, as well as the Canada Labour Code, in particular, Part III of the Canada Labour Code. I'm here today to tell you a little bit about that.

I work in strategic policy and legislative reform at the Labour Program, and I'm here with my colleague Charles Philippe Rochon.

As you may know, Part III of the Canada Labour Code establishes minimum working conditions in federally regulated sectors. Those working conditions, the labour standards, are things like maximum hours of work, annual vacation and statutory leaves.

Federally regulated sectors include about 6 per cent of all Canadian workers, and they are people employed in industries such as banking, interprovincial and international transportation, as well as people who work in federal Crown corporations and in certain First Nations activities. In total, it's about 904,000 Canadians. Part III of the code does not apply to the federal public service.

In general, as Andrew said, when amendments are made to EI special benefits, corresponding changes are made to Part III of the code and the leaves that are provided under it: maternity leave and caregiving leave, as Andrew suggested. The reason this is done is to ensure that federally regulated employees can access EI special benefits and also access similar leaves under the code so their jobs are protected when they're taking the EI special benefits.

The essential idea is that federally regulated employees can take, say, maternity leave and that when they return to work, their job is there and they don't have to fear losing their job.

En vertu de la Loi sur l'assurance-emploi, ces coûts seront portés au débit du Compte des opérations de l'assurance-emploi et récupérés par l'entremise des cotisations à l'assurance-emploi.

Toutes ces modifications entreront en vigueur le même jour au cours de l'exercice 2017-2018. La date exacte reste à confirmer et elle sera fixée par décret du gouverneur en conseil.

[*Français*]

Je passe maintenant la parole à ma collègue, Margaret Hill, qui vous parlera des changements connexes au Code canadien du travail.

[*Traduction*]

**Margaret Hill, directrice principale, Politique stratégique et réforme législative, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada (EDSC) :** Comme Andrew nous l'a rappelé, la section 11 propose d'apporter des changements aux deux prestations spéciales de l'AE, ainsi qu'au Code canadien du travail — en particulier à la partie III du Code canadien du travail. Je suis ici pour vous en parler.

Je travaille à la Politique stratégique et réforme législative du Programme du travail, et je suis accompagné de mon collègue, Charles Philippe Rochon.

Comme vous le savez peut-être, la partie III du Code canadien du travail fixe les conditions de travail minimales dans les secteurs sous réglementation fédérale. Ces conditions de travail, c'est-à-dire les normes du travail, régissent des notions tels le nombre maximal d'heures de travail, les vacances annuelles et les jours fériés.

Les secteurs sous réglementation fédérale emploient environ 6 p. 100 de l'ensemble des travailleurs canadiens et il s'agit de gens qui travaillent dans des industries telles les banques et le transport interprovincial et international, qui travaillent pour des sociétés d'État et qui exécutent certaines activités des Premières Nations. Au total, cela représente environ 904 000 Canadiens. La partie III du Code canadien du travail ne s'applique pas à la fonction publique fédérale.

En général, comme l'a dit Andrew, lorsqu'on apporte des changements aux prestations spéciales de l'AE, on apporte des changements correspondants à la partie III du Code canadien du travail et aux congés qu'elle prévoit, par exemple les congés de maternité et les congés de compassion, comme l'a mentionné Andrew. Cela permet de veiller à ce que les employés sous réglementation fédérale puissent avoir accès aux prestations spéciales de l'AE et à des congés similaires à ceux prévus dans le code, afin que leur emploi soit protégé lorsqu'ils reçoivent des prestations spéciales de l'AE.

En résumé, il s'agit de veiller à ce que les employés sous réglementation fédérale puissent prendre, par exemple, un congé de maternité et récupérer leur emploi à leur retour. Cela permet aussi d'éviter qu'ils craignent de perdre leur emploi pendant leur absence.

Amendments are therefore being proposed to the code to ensure that the existing leave provisions, specifically those related to maternity leave, parental leave, compassionate care leave and leave related to critical illness, are fully aligned with the proposed changes that Andrew has outlined.

The overall cost of implementing these changes in the code to the Labour Program is expected to be modest, about \$400,000, most of which would cover training of labour program inspectors and producing educational materials to ensure that employees and employers are aware of the changes to the leave provisions.

The cost to employers is expected to be minimal, with the amount depending on the duration of leave that employees take and whether or not employers choose to pay overtime or to hire replacement workers.

Based on our analysis, stakeholder reaction is expected to be very minimal to these changes, and to date that remains the case.

**Senator Stewart Olsen:** Based on witness testimony before you all came in, there doesn't seem to be a lot of enthusiasm for the two-tiered EI benefit, the 35 weeks at 55 per cent or 61 weeks at 33 per cent for 18 months. Can I just get some reaction from you on that? Why would you do it if it doesn't seem anyone wants that?

**Mr. Brown:** We've certainly heard from a number of different stakeholders, and we've heard mixed reactions with respect to this flexibility for parents.

To the positive, we've heard from groups who have talked about the challenge in terms of finding affordable child care. Many are, in fact, also pushing for more affordable child care and for more to be done at the national level. Those same groups have indicated, though, that for some people, this will help them in terms of giving them an option to be providing care themselves for an 18-month period before more affordable child care tends to be available.

We've also heard, on the negative side, that the 33 per cent replacement rate is just not enough for many families, that it's not truly seen as an option. Some have felt that that could only benefit sufficiently well-off families.

I think it is also worth me pointing out that for low-income families that are currently able to benefit from the family supplement in the EI program, they will be able to receive that additional payment over a longer period of time, the full 18 months, if they fall into that group. So there is a little bit of assistance in terms of people choosing the longer-duration option, but I would say that's been the area of these proposals that's had the most mixed reaction.

On propose donc d'apporter des modifications au code pour veiller à ce que les dispositions existantes relatives aux congés, surtout celles liées au congé de maternité, au congé parental, au congé de compassion et au congé en cas de maladie grave, soient parfaitement harmonisées aux changements proposés mentionnés par Andrew.

Dans l'ensemble, les coûts que devra assumer le Programme du travail pour apporter ces changements au code devraient être peu élevés, soit environ 400 000 \$. La plus grande partie de ces coûts servira à payer la formation des inspecteurs du Programme du travail et à produire du matériel éducatif pour informer les employés et les employeurs des changements apportés aux dispositions relatives aux congés.

Le coût pour les employeurs devrait également être minimal; il dépendra de la durée du congé de l'employé et de la décision de l'employeur de payer des heures supplémentaires ou d'embaucher des travailleurs de remplacement.

Selon notre analyse, la réaction des parties intéressées à ces changements devrait être minimale, et jusqu'à ce jour, c'est le cas.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Selon les témoins qui ont comparu avant vous, on ne semble pas manifester beaucoup d'enthousiasme à l'égard des prestations à deux niveaux de l'AE, c'est-à-dire les prestations sur 35 semaines à 55 p. 100 ou sur 61 semaines à 33 p. 100 pendant 18 mois. Puis-je connaître votre réaction à cet égard? Pourquoi feriez-vous cela si personne ne semble vouloir en profiter?

**M. Brown :** Nous avons certainement entendu l'avis de plusieurs parties intéressées, et nous avons entendu des réactions mitigées en ce qui concerne la souplesse offerte aux parents.

Du côté positif, des groupes ont mentionné la difficulté de trouver des services de garde abordables. En fait, de nombreuses personnes insistent pour qu'on augmente les services de garde abordables et pour qu'on prenne des mesures à cet égard à l'échelle nationale. Ces mêmes groupes ont indiqué, toutefois, que cette mesure aidera certaines personnes en leur offrant la possibilité de fournir eux-mêmes les soins pendant 18 mois en attendant qu'il y ait davantage de services de garde abordables.

En ce qui concerne l'aspect négatif, on nous a également affirmé que le taux de remplacement de 33 p. 100 n'est tout simplement pas suffisant pour de nombreuses familles, et que ce n'est pas du tout un choix dans leur cas. Certaines personnes croient que ces prestations suffiraient seulement aux familles aisées.

Je crois qu'il est également utile que je souligne que les familles à faible revenu qui reçoivent actuellement des prestations liées au supplément familial dans le cadre de l'AE seront en mesure de recevoir ce paiement supplémentaire pendant une plus longue période, c'est-à-dire pendant toute la période de 18 mois, si elles sont admissibles. Il y a donc un peu d'aide pour les personnes qui choisissent l'option sur une plus longue période, mais selon moi, c'est le type de proposition qui a reçu les réactions les plus mitigées.

I think, to speak to other stakeholders more broadly, there have been two other issues. Gender equality, some have said that the prospect of a woman being out of the workforce for a longer period of time is not desirable and so have flagged that that may not be the best route forward. We've also heard, I think, through those stakeholder roundtables that the employer community has noted that a longer duration of 18 months will be more difficult on them. They're used to the combined maternity-parental period of 12 months, but, over 18 months, those costs associated with a long leave would be increased.

There has been mixed reaction. I would note that, in terms of caregiving supports, we've had very positive reaction in terms of differing groups — caregiving groups, the health charities and so forth — that have praised the proposals in terms of providing additional supports for families.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you. Some witnesses stated that they thought these are mostly boutique changes. I don't include the caregiver changes in that.

I have one more question on the 12-week access for women before they give birth. Along with the changes to EI, the ability to choose a longer period of time, have you considered that it may very well eliminate job opportunities for women? I would place that a bit high on my hiring ability if I were looking at hiring workers. I probably would hire a man over a woman of childbearing years. Have you considered that at all for small employers and businesses?

**Mr. Brown:** We certainly have heard from small businesses. We heard very specifically from the Canadian Federation of Independent Business, flagging concerns with an 18-month period of leave. You've only got a few employees in the situation. Perhaps you've got two employees off at the same time, and one of these leaves would be a very difficult-to-manage situation.

I think it's also worth noting that one of the things that had been talked about earlier and was part of the consultations was the idea of allowing workers to come in and out of leave over that 18-month period. That was one of the things that is not part of the budget proposal. It's more speaking about a block period of time. It's difficult to gauge, I would say, the impact it would have on employers in terms of their hiring decisions.

**Senator Stewart Olsen:** Thank you very much for that. I appreciate your responses.

**Senator Dean:** Thank you. We've been learning this afternoon how complex a field this is, so thanks for working on this. I have two quick questions.

Je crois qu'en ce qui concerne les autres parties intéressées en général, deux autres problèmes se posent. Par exemple, sur le plan de l'égalité entre les sexes, certaines personnes ont affirmé qu'il n'est pas souhaitable qu'une femme s'absente du marché du travail pendant plus longtemps, et elles ont donc indiqué que ce n'est peut-être pas la meilleure solution. Nous avons également entendu, je crois, aux tables rondes des parties intéressées, que les employeurs avaient souligné qu'il leur serait plus difficile de gérer une période prolongée de 18 mois. En effet, ils sont habitués à la période de prestations de maternité et de prestations parentales combinées de 12 mois, mais une période prolongée de 18 mois pourrait faire augmenter les coûts.

Les réactions ont été mitigées. J'aimerais toutefois souligner que différents groupes — des groupes de fournisseurs de soins, des organismes de bienfaisance en santé, et cetera — ont eu une réaction très positive à l'égard du soutien offert aux aidants naturels. Ces groupes ont fait l'éloge des propositions qui offrent un soutien supplémentaire aux familles.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci. Des témoins ont déclaré qu'à leur avis, il s'agissait surtout de changements à la pièce. Cela n'inclut pas les changements apportés aux prestations de compassion.

J'ai une autre question sur l'accès pour les femmes 12 semaines avant la semaine présumée de l'accouchement. Dans le cadre des changements apportés à l'AE, c'est-à-dire la capacité de choisir une période prolongée, avez-vous considéré que cela pourrait éliminer des occasions d'emploi pour les femmes? Si je voulais embaucher des travailleurs, j'accorderais une grande importance à ce détail. En effet, j'embaucherais probablement un homme plutôt qu'une femme en âge de procréer. Avez-vous songé à cela dans le cas des petits employeurs et des petites entreprises?

**M. Brown :** Les propriétaires de petites entreprises ont certainement formulé des commentaires à cet égard. Plus précisément, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante nous a communiqué ses préoccupations liées à la période de congé de 18 mois. Seuls quelques employés se retrouvent dans cette situation. Par exemple, deux employés seront peut-être en congé en même temps, et l'un de ces congés créera une situation très difficile à gérer.

Je crois qu'il convient également de noter que l'une des choses dont on a parlé plus tôt et qui faisaient partie des consultations, c'est l'idée de permettre aux travailleurs de revenir au travail et de repartir pendant cette période de 18 mois. C'est l'un des éléments qui ne font pas partie de la proposition budgétaire. On parle plutôt d'un bloc fixe dans la période prévue. Selon moi, il est difficile d'estimer l'impact que cela aurait sur les employeurs dans le cadre de leurs décisions d'embauche.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Merci beaucoup. Je vous suis reconnaissante de vos réponses.

**Le sénateur Dean :** Merci. Cet après-midi, nous avons appris à quel point ce sujet est complexe. Je vous remercie donc de vos travaux à cet égard. J'aimerais aussi poser deux brèves questions.

One, we've heard, going back to the 12 and 18 months, of the hard election. It does sound like a tough choice, in particular the person who elects for 18 months, and then, around month 10 or 11, decides that maybe they're ready to go back. They've made their choice and chosen a lower benefit. There seems to be some risk of loss there. Did you consider that to be a more flexible choice? Is that administratively difficult? Why did you end up with the hard choice there?

The other one, very quickly, on unpaid leaves for caregivers, in some workplaces that is going to be easier than others to make that election. Can I take it that some of the Division 17 enhancements to Part 3 enforcement are related to that? Is that a reasonable assumption?

**Mr. Brown:** Do you want to start with the choice element?

**Rutha Astravas, Director, Special Benefits, Employment Insurance Policy, Employment and Social Development Canada (ESDC):** I'd be happy to answer part of your question. In terms of the hard decision, as part of the design, we looked at what other jurisdictions do when there is a choice. To note Quebec in particular, it was mentioned earlier by some of the witnesses that they do offer a choice of plan, and you must make a choice at the beginning. The choice is irrevocable.

In our case, we're looking at the same thing for several reasons. Because, in our plan, you may share your benefit across two parents, you have to be on the same plan. So, for the parent who makes the choice first and starts to be paid, in order to make sure that you're sharing the same number of weeks and that you don't get overpaid, you have to remain on the same plan.

In terms of other implications of having a hard choice, we heard earlier from other testimony that it's easier on employers to know exactly how long you'll be off. We did hear during our consultations that having a known and predictable block of how long the employee is off — because there is a statutory leave element — was important to them in order to administer other employees' leaves.

The bottom line here is that, yes, it is a hard choice, and once one dollar is payable of that benefit, you're locked in.

**The Chair:** Ms. Hill or Mr. Rochon, are you going to comment briefly on the other division?

**Charles Philippe Rochon, Acting Manager, Labour Standards and Wage Earner Protection Program, Workplace Directorate, Labour Program, Employment and Social Development Canada (ESDC):** On the question of Division 17, yes. Just to maybe give a quick overview, Division 17 in the Budget Implementation Act proposes a number of changes to the Canada Labour Code to

Tout d'abord, nous avons entendu parler du choix difficile lié aux périodes de 12 et 18 mois. Cela semble réellement représenter un choix difficile, surtout pour la personne qui choisit la période de 18 mois et qui, au 10<sup>e</sup> ou au 11<sup>e</sup> mois, décide qu'elle est prête à retourner au travail. Elle a fait un choix et reçoit des prestations moins élevées. Il semble exister un risque de perte dans ce cas. Étiez-vous d'avis que ce choix offrait une plus grande souplesse? Est-ce plus difficile sur le plan administratif? Pourquoi vous êtes-vous retrouvés avec le choix difficile?

L'autre question, très brièvement, concerne les congés non payés pour les aidants. En effet, dans certains milieux de travail, il sera plus facile de faire ce choix que dans d'autres. Puis-je présumer qu'une partie des améliorations de la section 17 à l'application de la partie III sont liées à cela? Est-ce une hypothèse raisonnable?

**M. Brown :** Voulez-vous répondre d'abord à la question sur le choix?

**Rutha Astravas, directrice, Prestations spéciales, Politique de l'assurance-emploi, Emploi et Développement social Canada (EDSC) :** Je serai heureuse de répondre à une partie de votre question. En ce qui concerne la décision difficile, à l'étape de la conception, nous avons examiné ce que font d'autres territoires lorsqu'un choix est offert. Par exemple, certains témoins ont mentionné plus tôt que le Québec offre un choix de plans, et qu'il faut faire son choix au début du processus. Cette décision est irrévocable.

Dans notre cas, nous envisageons de faire la même chose pour plusieurs raisons. Étant donné qu'il est possible de partager les prestations entre les deux parents dans notre plan, les deux parents doivent avoir le même plan. Un parent fait donc le premier choix et au moment où il commence à recevoir les paiements, les deux parents doivent avoir le même plan pour veiller à partager le même nombre de semaines et ne pas être surpayés.

Ce choix difficile entraîne également d'autres conséquences. En effet, des témoins précédents ont indiqué que cela facilite la tâche aux employeurs lorsqu'ils connaissent la période exacte pendant laquelle un employé sera absent. Pendant nos consultations, on nous a précisé qu'il était important que la période de congé de l'employé soit prévisible et connue — il y a la question des congés légaux —, car cela permet aux employeurs de gérer les congés des autres employés.

En résumé, oui, c'est un choix difficile, et une fois le premier paiement reçu, on ne peut pas revenir en arrière.

**Le président :** Madame Hill ou monsieur Rochon, aimeriez-vous formuler de brefs commentaires sur l'autre section?

**Charles Philippe Rochon, gestionnaire par intérim, Normes du travail et Programme de protection des salariés, Direction du milieu de travail, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada (EDSC) :** En ce qui concerne la section 17, oui. Afin de vous donner un aperçu, la section 17 de la Loi d'exécution du budget propose plusieurs modifications au Code canadien du

improve compliance and enforcement tools. That includes a number of measures that will affect both Part 2, Occupational Health and Safety, and Part 3, Labour Standards.

Among these tools — and I'm not going to go through everything because I know your time is limited — basically, it will include a reprisal protection, allowing an employee to file a complaint if, by virtue of exercising a right under Part 3, they have been dismissed or demoted or faced other reprisals. So, from that perspective, yes, this measure certainly dovetails with protections around maternity, parental leave, leaves for caregivers. There are other measures in there, including the power to issue compliance orders, notices of violation and administrative monetary penalties in cases of violations. All of these measures, yes, will help to support and make it easier to enforce the new protections added to Part 3 of the code.

**Senator Petitclerc:** I have a question. I'm not sure that you will be able to answer it, but I'm interested in knowing a bit of the background for those changes. We've heard from different stakeholders. The one stakeholder we haven't heard specifically is women and mothers. They are the ones I kind of want to hear from, because, the way I see it, it is a choice. We hear about how maybe it's going to make the lives of employers, for example, a little more difficult, but, in the end, I feel it is also a big society choice in giving choices and flexibility.

I'm wondering if those decisions were made after consultation and how this came about. When I think about a lot of things we hear in terms of health and early childhood attachment, it seems in sync with a lot of that. I'm kind of interested and curious about the background.

**Mr. Brown:** I'll see what I can do in terms of responding there.

**Senator Petitclerc:** It was a large question.

**Mr. Brown:** If we think about the consultations that were held, they were really focused on the topic of flexibility more than anything else and looking at ways that we could help families in terms of flexibility.

The option of 18 months is something to help get closer to affordable child care. There are other things that it does. For example, if you have access to 18 months, there's a possibility that mom could take 12 months and that dad could take six months. It provides more time and allows different combinations and permutations for sharing.

I would say that overall it was focused on flexibility, which was a theme originating with the government. I think it was clear, though, through the consultations, we heard there were other things that needed to be addressed beyond flexibility. That's not what's here right now, but you may have heard some of the same earlier, people talking about access to the EI program more broadly or simply strengthening maternity and parental benefits,

travail, afin d'améliorer les mesures de conformité et d'application. Cela comprend plusieurs mesures qui auront des effets sur la partie II, Santé et sécurité au travail, et sur la partie III, les normes du travail.

Parmi ces mesures — je ne vais pas toutes les nommer, car je sais que votre temps est limité —, il y aura notamment une protection contre les représailles, ce qui permettra à un employé de présenter une plainte si, dans l'exercice d'un droit prévu dans la partie III, cet employé a été congédié ou rétrogradé ou a subi d'autres représailles. Donc, dans cette perspective, oui, cette mesure concorde certainement avec des protections liées au congé de maternité, au congé parental et au congé de compassion. Il y a également d'autres mesures, notamment le pouvoir d'émettre des ordonnances exécutoires, des avis de violation et des sanctions pécuniaires administratives en cas de violations. Toutes ces mesures aideront à appuyer et à faciliter la mise en œuvre des nouvelles protections ajoutées à la partie III du code.

**La sénatrice Petitclerc :** J'ai une question. Je ne sais pas si vous pourrez y répondre, mais j'aimerais connaître brièvement le contexte de ces modifications. Différents intervenants nous ont parlé. Nous n'avons toutefois entendu aucun témoignage de femmes ou de mères. Ce sont pourtant elles qui m'intéressent, étant donné qu'il s'agit selon moi d'un choix. Certains nous disent que la mesure compliquera un peu le travail des employeurs, par exemple, mais au bout du compte, j'ai l'impression qu'il s'agit aussi d'un important choix de société lorsque nous offrons des options et une certaine souplesse.

Je me demande si ces décisions ont été prises après les consultations et de quelle façon nous en sommes arrivés là. Quand je pense à tout ce qu'on entend sur la santé et l'attachement lors de la petite enfance, cette mesure semble correspondre énormément à tout cela. Je suis donc curieuse d'en connaître le contexte.

**M. Brown :** Je vais voir si je peux répondre à la question.

**La sénatrice Petitclerc :** C'était une grande question.

**M. Brown :** Les consultations qui ont été menées portaient plus que tout sur la souplesse, et s'attachaient aux façons d'aider les familles en leur offrant une certaine souplesse.

La possibilité d'avoir un congé de 18 mois contribue à obtenir des services de garde abordables. Mais ce n'est pas le seul effet. Par exemple, si le couple peut bénéficier de 18 mois, la mère pourrait en prendre 12 et, le père, 6. Voilà qui donne plus de temps et permet de partager selon différentes combinaisons et permutations.

Je dirais que, dans l'ensemble, les consultations étaient surtout axées sur la souplesse, un thème qui a été sélectionné par le gouvernement. Toutefois, je pense qu'il était très clair lors des consultations que d'autres éléments devaient être abordés mis à part la souplesse, d'après ce que nous avons entendu. Ce n'est pas ce qui se trouve dans le projet de loi pour l'instant, mais vous avez peut-être entendu ces choses plus tôt. Les gens parlent d'élargir

whether that is thinking about the amount that we provide in the benefit rate, or others who proposed a father-specific paternity benefit to encourage fathers or second parents more generally to be involved in the caregiving process to newborn or newly adopted children.

Other ideas emerged, but this is really focused on the subject of the consultations, which was flexibility. Flexibility responds to the fact that we see different compositions of families today from what we saw in the past. Work is changing as well, so people may have different work patterns in which more flexibility would help them to deal with that as well. Perhaps that helps give some background.

**Senator Petitclerc:** Yes, it does. Thank you.

**Ms. Astravas:** To add to the question of what mothers and women said, in the consultations we also heard specifically from the adoptive parents community, as well as the community of multiple births, those with twins and triplets. Both of those groups emphasized the need for access to more weeks of leave and more weeks of benefits. Within the consultation itself, we heard that while there was some concern about the replacement rate, some said having that time is more important because it was not accessible before.

**The Chair:** We're going to now change gears and bring in the next group. We want to thank you for clarifying this and being here today.

Colleagues, we have two witnesses. Mr. Shaw is going to make some opening comments. This will be focused entirely on Division 14.

**Duncan Shaw, Director, Employment Insurance Part II Benefits and Measures, Employment Programs Policy and Design, Skills and Employment Branch, Employment and Social Development Canada (ESDC):** The purpose of Employment Insurance Part II in the Employment Insurance Act is to help maintain a sustainable Employment Insurance system through the establishment of both employment benefits for insured participants and the maintenance of a national employment service. This is carried out through the establishment of employment programs, referred to as employment benefits and support measures, that help unemployed individuals in Canada prepare for, find and maintain sustainable employment. Back in the 1990s, that was more delivered by the federal government. Over the past 20 years, it's increasingly and then in 2010 fully delivered by provinces, territories and indigenous organizations.

Employment Insurance Part II allows for the support of similar employment benefits delivered both by provinces and territories through the labour market development agreements and indigenous

l'accès au programme d'assurance-emploi, ou de simplement renforcer les prestations de maternité et les prestations parentales, peut-être en ce qui a trait au montant versé et au taux des prestations. D'autres ont proposé une prestation de paternité propre au père pour encourager les pères ou deuxièmes parents de façon plus générale à participer aux soins dispensés aux nouveau-nés ou aux enfants nouvellement adoptés.

D'autres idées ont été avancées, mais le projet de loi s'attarde vraiment à l'objet des consultations, à savoir la souplesse. En fait, la souplesse correspond aux différentes compositions familiales que nous observons de nos jours par rapport à autrefois. Le milieu du travail évolue aussi, de sorte que les gens peuvent avoir des modèles de travail différents dans lesquels une plus grande souplesse les aiderait à composer avec leurs obligations familiales aussi. J'espère vous avoir aidé à replacer les choses dans leur contexte.

**La sénatrice Petitclerc :** Oui, merci.

**Mme Astravas :** Pour compléter la réponse à propos de ce que les mères et les femmes ont dit, lors des consultations, nous avons également recueilli les commentaires de parents adoptifs, de même que de parents de naissances multiples, c'est-à-dire ceux qui ont des jumeaux et des triplets. Ces deux groupes ont dit avoir besoin de plus de semaines de congés et de prestations. Lors des consultations, nous avons appris que malgré les préoccupations relatives au taux de remplacement, certains trouvaient plus important d'avoir du temps étant donné que ce n'était pas possible auparavant.

**Le président :** Nous allons maintenant changer de sujet et laisser le prochain groupe prendre place. Nous tenons à vous remercier d'avoir clarifié la question et d'avoir été avec nous aujourd'hui.

Chers collègues, nous recevons maintenant deux témoins. M. Shaw va prononcer un discours liminaire, qui portera exclusivement sur la section 14.

**Duncan Shaw, directeur, Assurance-emploi, Partie II Prestations et Mesures, Politique et conception des programmes d'emploi, Direction-générale des compétences et emploi, Emploi et Développement social Canada (EDSC) :** La partie II de l'assurance-emploi de la Loi sur l'assurance-emploi a pour objet d'aider à maintenir un régime d'assurance-emploi durable à la fois par la mise sur pied de prestations d'emploi pour les participants et par le maintien d'un service national de placement. C'est fait au moyen de la création de programmes d'emploi, qu'on appelle des prestations d'emplois et des mesures de soutien, qui visent à aider les personnes sans emploi au Canada à se préparer à l'emploi, à en obtenir un et à le conserver. Dans les années 1990, l'assurance-emploi relevait surtout du gouvernement fédéral. Depuis les 20 dernières années, les provinces, les territoires et les organisations autochtones ont progressivement pris le relais pour finir par s'en occuper exclusivement depuis 2010.

La partie II de l'assurance-emploi permet de soutenir les prestations d'emploi similaires qui sont offertes par les provinces et les territoires en vertu des ententes sur le développement du

organizations under the Aboriginal Skills and Employment Training Strategy. The Employment Insurance Act prescribes that only insured participants can have access to employment benefits — programs like skills development and wage subsidies. The current definition of an insured client under the act is someone who requests assistance under employment benefits and is an unemployed person for whom a benefit period is established or whose benefit period has ended within the previous 60 months. That's the existing definition of an insured participant.

Last summer we had major stakeholder consultations on this \$2.1 billion worth of programming under the labour market development agreements, and in those consultations we heard very clearly from stakeholders, including provinces and territories, that we should be trying to expand the eligibility for the labour market development agreements and also expanding the funding, so in Budget 2017 there was \$1.8 billion additional funding over the next six years announced for these programs. As well, to respond to the Council of the Federation, the premiers requesting extended eligibility under the LMDAs, we developed the policies for what became Division 14.

Division 14 of Part 4 amends the Employment Insurance Act to expand eligibility for employment benefits to include unemployed individuals who have made minimum Employment Insurance premium contributions — the minimum is above the premium refund threshold of \$2,000 — in at least 5 of the last 10 years. It also expands eligibility for employment assistance services under support measures — services like employment counselling, job search assistance, job clubs, that sort of thing — which are currently available to all unemployed Canadians. Now it will also include employed Canadians, thereby getting at precarious workers and part-time workers, significantly expanding who can be helped by provinces and territories or indigenous organizations through EI.

Additionally, the third piece is that it increases flexibility to support employer-sponsored training by expanding eligibility under our existing labour market partnerships measure to include employers whose employees need training assistance in order to maintain their current employment. That's in cases where companies are adjusting to technological or structural changes in the economy, and the definitions of technological or structural changes will be developed over the next while with provinces and territories.

Within what we had heard from stakeholders, we feel this is a significant expansion of the eligibility under EI Part II. While we heard positive reaction from stakeholders to the additional

marché du travail, et par les organisations autochtones dans le cadre de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones. La Loi sur l'assurance-emploi prévoit que seuls les participants peuvent avoir accès à des prestations d'emploi — des programmes comme le Développement des compétences et les Subventions salariales. Dans la loi actuelle, un participant désigne l'assuré qui demande de l'aide dans le cadre d'une prestation d'emploi et qui est un chômeur à l'égard de qui une période de prestations a été établie ou a pris fin au cours des 60 derniers mois. Voilà la définition actuelle d'un participant.

L'été dernier, nous avons réalisé des consultations importantes auprès des parties prenantes à propos du programme de 2,1 milliards de dollars relatif aux ententes sur le développement du marché du travail. À cette occasion, les intervenants, y compris les provinces et les territoires, nous ont dit très clairement que nous devrions essayer d'élargir la portée de ces ententes et d'en augmenter le financement. Voilà pourquoi un financement additionnel de 1,8 milliard de dollars sur six ans a été annoncé dans le budget de 2017 pour ces programmes. De plus, pour répondre à la demande du Conseil de la fédération, c'est-à-dire les premiers ministres qui demandent d'élargir la portée des ententes sur le développement du marché du travail, nous avons élaboré les politiques qui sont devenues la section 14.

La section 14 de la partie 4 modifie la Loi sur l'assurance-emploi afin d'élargir l'admissibilité aux prestations d'emploi, de façon à inclure les chômeurs qui ont versé les cotisations minimales à l'assurance-emploi — le minimum est supérieur au seuil de remboursement des cotisations de 2 000 \$ — pendant au moins 5 des 10 dernières années. Elle élargit également l'admissibilité aux services d'aide à l'emploi et aux mesures de soutien — des services comme le counselling d'emploi, l'aide à la recherche d'emploi, les clubs de recherche d'emplois, et ainsi de suite — qui sont actuellement offerts à tous les chômeurs canadiens. Désormais, les outils seront également offerts aux Canadiens qui occupent un emploi, y compris des emplois précaires et à temps partiel, ce qui augmentera considérablement le nombre de personnes pouvant obtenir l'aide des provinces, des territoires ou des organisations autochtones dans le cadre de l'assurance-emploi.

En troisième lieu, la section augmente la souplesse et permet de soutenir la formation parrainée par l'employeur en élargissant les conditions d'admissibilité, dans le cadre de nos partenariats sur le marché du travail, pour inclure les employeurs dont les employés ont besoin d'une aide à la formation pour conserver leur emploi actuel. C'est pour des situations où des entreprises doivent s'adapter aux changements technologiques ou structurels au sein de l'économie. Les définitions des changements technologiques ou structurels seront établies prochainement avec la collaboration des provinces et des territoires.

Compte tenu de ce que nous avons entendu de la part des intervenants, nous pensons qu'il s'agit d'un élargissement considérable de la portée aux termes de la partie II sur

funding for training, there hasn't been a lot of specific reactions to the eligibility piece, but certainly initial briefings with provinces and territories have been very positive.

The key last piece is that these amendments will come into effect April 1, 2018.

Thank you.

**The Chair:** Thank you very much.

**Senator Stewart Olsen:** I have a couple of questions on this one. How does this affect seasonal workers? Essentially, then, seasonal workers could work for a certain amount of time, take five years off and still claim benefits? Is that what you're saying?

Is this regression? We changed the name to "Employment Insurance Act." Is it not regressing to "unemployment insurance act"? I don't mean to put you on the spot, but this doesn't seem to be moving forward very much to me.

**Mr. Shaw:** In terms of the seasonal workers, I think yes, it probably increases the access of seasonal workers to training benefits. However, I think the key thing to know is that the \$2.1 billion invested in the Labour Market Development Agreements is an allocation that is divided between the provinces and territories. Those jurisdictions are limited by that budget, so it's not like that's actually adequate for the training needs, and they have to make decisions on who they support. For the most part, seasonal workers don't get access to these training funds because they tend to have it for people who have a return-to-work action plan when they're displaced or going through a transition. I think, frankly, they don't see a lot of seasonal workers coming in for this sort of employment support, although Quebec and New Brunswick have both been looking at how to activate seasonal workers on a more year-round basis.

In terms of the title, Employment Insurance, the change with the 1996 act, I think that was to reflect the emphasis on employment, and because this does open it up to more people who actually contribute premiums to Employment Insurance, we see it as consistent with the overall program.

**Senator Stewart Olsen:** Are you not setting the provinces up for huge ramifications? They have a certain amount of money. When that money runs out, it is like first-come first-served. If they run out of money and this program is in place, they're going to have to come to the federal government. I can't imagine that they could make a decision that says: Okay, you've got the money, but you don't, because we ran out. Have you considered that?

**Mr. Shaw:** Absolutely. This was all based on major consultations done with the provinces and territories, but more importantly by the provinces and territories as well. We worked

l'assurance-emploi. Même si les parties intéressées ont bien réagi au financement supplémentaire pour la formation, il n'y a pas eu beaucoup de réactions sur la question de l'admissibilité, mais les séances d'information initiales des provinces et des territoires ont été très positives.

Pour terminer, ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Je vous remercie.

**Le président :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Stewart Olsen :** J'ai deux questions à ce sujet. Quelle est l'incidence de ces mesures sur les travailleurs saisonniers? Au fond, si ces personnes travaillent pendant un certain temps, puis s'arrêtent pendant cinq ans, pourraient-elles tout de même recevoir des prestations? Est-ce bien ce que vous dites?

S'agit-il d'un recul? Nous avons modifié le nom du texte législatif pour la « Loi sur l'assurance-emploi ». Ne revient-on pas maintenant à la « Loi sur l'assurance-chômage »? Je ne veux pas vous mettre sur la sellette, mais je n'ai pas l'impression qu'il s'agit d'un grand bond vers l'avant.

**M. Shaw :** Pour ce qui est des travailleurs saisonniers, je pense que la modification augmente probablement l'accès de ces travailleurs aux prestations relatives à la formation. Par contre, je trouve essentiel de savoir que les 2,1 milliards de dollars investis dans les ententes sur le développement du marché du travail sont répartis entre les provinces et les territoires. Puisque ces instances doivent se limiter à ce budget, ce n'est pas comme si la somme suffisait à couvrir les besoins en formation; elles doivent donc décider qui elles aideront. Ainsi, la plupart des travailleurs saisonniers n'ont pas accès aux fonds destinés à la formation, car ils sont réservés aux personnes qui ont un plan d'action de retour au travail parce qu'elles ont été déplacées ou effectuent une transition. Je pense bien franchement que peu de travailleurs saisonniers demandent ce genre d'aide, quoi que le Québec et le Nouveau-Brunswick cherchent tous les deux des façons de faire travailler à l'année les travailleurs saisonniers.

Pour ce qui est du changement qui a été apporté en 1996 au nom de la Loi sur l'assurance-emploi, je pense que l'objectif était de mettre l'accent sur l'emploi. Puisque la mesure est offerte à plus de gens qui contribuent à l'assurance-emploi, nous considérons que c'est conforme à l'ensemble du programme.

**La sénatrice Stewart Olsen :** N'êtes-vous pas en train d'imposer des répercussions énormes aux provinces? Celles-ci ont une somme d'argent donnée. Lorsqu'elles n'en auront plus, c'est le principe du premier arrivé, premier servi qui s'applique. Si elles manquent d'argent et que le programme est en place, elles devront faire appel au gouvernement fédéral. Je n'imagine pas qu'elles puissent décider de ne pas donner d'argent à une personne qui y a droit parce qu'elles n'en ont plus. Avez-vous envisagé cela?

**M. Shaw :** Bien sûr. Tout ceci est fondé sur des consultations majeures auprès des provinces et des territoires, mais surtout, qui ont aussi été menées par les provinces et les territoires. Nous



closely together for months to come up with a major consultation report, and provinces and territories were looking for additional funding, which, of course, that is part of the budget, but also much more flexibility in how they could use that funding. Currently, there are some constraints on how they can use the Labour Market Development Agreement allocation, which is much bigger than the allocation we have under the Consolidated Revenue Fund programs, like the Canada Job Fund, Labour Market Agreements for Persons with Disabilities and the Targeted Initiative for Older Workers.

This sort of changes the line so they can use more of the Labour Market Development Agreement funds for a bigger pool and put a little less pressure on what will become, after the next agreements are signed, a new workforce development agreement. The provinces were asking for more flexibility, and as the new funding comes to maturity, they will have 22 per cent additional funds in that program. We found so far that the combination of the 22 per cent additional funds and more flexibility is exactly what they were looking for.

**The Chair:** I think we've had a fairly fulsome exposure to these events, and I think you have been very clear in your answers. I want to thank you for having been here today.

Colleagues, I'm going ask you to stay. We will go in camera and get comments from you with regard to advice to the analyst with regard to our report.

(The committee continued in camera.)

avons collaboré étroitement pendant des mois pour préparer un rapport de consultation d'envergure. Les provinces et les territoires voulaient plus d'argent, ce qui fait bien sûr partie du budget, mais ils désiraient également avoir beaucoup plus de souplesse sur la façon d'utiliser les fonds. À l'heure actuelle, ils ne peuvent pas se servir comme ils le veulent du montant accordé dans le cadre de l'entente sur le développement du marché du travail, qui est beaucoup plus important que la somme versée dans les programmes du Trésor, comme le Fonds canadien pour l'emploi, les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, et l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés.

Voilà qui change la donne et permet aux provinces d'utiliser plus d'argent de l'entente sur le développement du marché du travail pour un bassin élargi, ce qui exerce un peu moins de pression sur ce qui deviendra une nouvelle entente de perfectionnement de la main-d'œuvre, lorsque les prochaines ententes seront signées. Les provinces voulaient plus de souplesse, et alors que le nouveau fonds parvient à maturité, elles auront accès à une hausse de 22 p. 100 dans ce programme. Jusqu'à maintenant, nous trouvons que la combinaison des 22 p. 100 additionnels et de la souplesse accrue est exactement ce que les provinces recherchaient.

**Le président :** Je pense que ces éléments nous ont été exposés de façon assez complète, et je crois que vous nous avez donné des réponses très claires. Je vous remercie d'être venus aujourd'hui.

Chers collègues, je vais vous demander de rester en place. Nous allons poursuivre à huis clos, et allons recueillir vos commentaires et vos conseils sur notre rapport à l'intention des analystes.

(La séance se poursuit à huis clos.)

**Thursday, May 18, 2017 (Afternoon)**

*Canadian Labour Congress:*

Barbara Byers, Secretary-Treasurer;  
Chris Roberts, Director, Social and Economic Policy.

*Canadian Federation of Independent Business:*

Monique Moreau, Vice President, National Affairs.

*Vanier Institute of the Family:*

Nora Spinks, Chief Executive Officer (by video conference).

*Canada Employment Insurance Commission (CEIC):*

Pierre Laliberté, Commissioner for Workers;  
Judith Andrew, Commissioner for Employers.

*Employment and Social Development Canada (ESDC):*

Andrew Brown, Executive Director, Employment Insurance Policy;  
Rutha Astravas, Director, Special Benefits, Employment Insurance Policy;  
Margaret Hill, Senior Director, Strategic Policy and Legislative Reform, Labour Program;  
Charles Philippe Rochon, Acting Manager, Labour Standards and Wage Earner Protection Program, Workplace Directorate, Labour Program;  
Duncan Shaw, Director, Employment Insurance Part II Benefits and Measures, Employment Programs Policy and Design, Skills and Employment Branch;  
Rose Young, Manager, Employment Insurance Part II Benefits and Measures, Employment Programs Policy and Design.

**Le jeudi 18 mai 2017 (après-midi)**

*Congrès du travail du Canada :*

Barbara Byers, secrétaire-trésorière;  
Chris Roberts, directeur, Politiques sociales et économiques.

*Fédération canadienne de l'entreprise indépendante :*

Monique Moreau, vice-présidente, Affaires nationales.

*Institut Vanier de la famille :*

Nora Spinks, directrice générale (par vidéoconférence).

*Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC) :*

Pierre Laliberté, commissaire des travailleurs et travailleuses;  
Judith Andrew, commissaire des employeurs.

*Emploi et Développement social Canada (EDSC) :*

Andrew Brown, directeur exécutif, Politique de l'assurance-emploi;  
Rutha Astravas, directrice, Prestations spéciales, Politique de l'assurance-emploi;  
Margaret Hill, directrice principale, Politique stratégique et réforme législative, Programme du travail;  
Charles Philippe Rochon, gestionnaire par intérim, Normes du travail et Programme de protection des salariés, Direction du milieu de travail, Programme du travail;  
Duncan Shaw, directeur, Assurance-emploi, Partie II Prestations et Mesures, Politique et conception des programmes d'emploi, Direction générale des compétences et emploi;  
Rose Young, gestionnaire, Assurance-emploi, Partie II Prestations et Mesures, Politique et conception des programmes d'emploi.

WITNESSES

**Thursday, May 18, 2017 (Morning)**

*Canadian Institute for Advanced Research (CIFAR):*

Dr. Alan Bernstein, President and Chief Executive Officer.

*Innovation, Science and Economic Development Canada:*

Alison McDermott, Director General, Science and Innovation Sector, Program Coordination Branch.

*Health Canada:*

David Lee, Executive Advisor to the Assistant Deputy Minister, Health Products and Food Branch;

Ed Morgan, Director General, Policy, Planning and International Affairs Directorate, Health Products and Food Branch;

Naira Minto-Saaed, Director, Strategic Planning and Accountability Division, Resource Management and Operations Directorate, Health Products and Food Branch;

Deryck Trehearne, Director General, Resource Management and Operations Directorate, Health Products and Food Branch.

*Innovative Medicines Canada:*

Declan Hamill, Vice-President, Legal, Regulatory and Policy;

Keith McIntosh, Executive Director, Scientific and Regulatory Affairs.

*Canadian Generic Pharmaceutical Association:*

Jim Keon, President;

Jody Cox, Vice-president, Federal and International Affairs.

*(Continued on previous page.)*

TÉMOINS

**Le jeudi 18 mai 2017 (avant-midi)**

*Institut canadien de recherches avancées (ICRA) :*

Dr Alan Bernstein, président et chef de la direction.

*Innovation, Sciences et Développement économique Canada :*

Alison McDermott, directrice générale, Secteur science et innovation, Direction générale de la coordination de programme.

*Santé Canada :*

David Lee, conseiller exécutif au sous-ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments;

Ed Morgan, directeur général, Direction des politiques, de la planification et des affaires internationales, Direction générale des produits de santé et des aliments;

Naira Minto-Saaed, directrice, Division de la planification stratégique et responsabilité organisationnelle, Direction de la gestion des ressources et des opérations, Direction générale des produits de santé et des aliments;

Deryck Trehearne, directeur général, Direction de la gestion des ressources et des opérations, Direction générale des produits de santé et des aliments.

*Médicaments novateurs Canada :*

Declan Hamill, vice-président, Juridique, réglementaire et politique;

Keith McIntosh, directeur général, Affaires réglementaires et scientifiques.

*Association canadienne du médicament générique :*

Jim Keon, président;

Jody Cox, vice-présidente, Affaires fédérales et internationales.

*(Suite à la page précédente.)*